

301

DT9

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une
mine d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
D'UNE MINE D'APATITE À SEPT-ÎLES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 25 septembre 2013 – 19 h
Centre des congrès de Sept-Îles
513, rue Brochu
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 25 SEPTEMBRE 2013..... 1
 MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

COMITÉ DE VIGILANCE MALARTIC

Me Nicole Kirouac et Jacques Saucier 2

CHAMBRE DE COMMERCE DE SEPT-ÎLES

Mme Manon Langlois et M. Norbert Nadeau..... 15

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SEPT-ÎLES

M. Luc Dion et M. Russel Tremblay 22

AGENCE MANU INNU KAIKUSETH

Mme Soazig Le Breton..... 35

M. JACQUES GÉLINEAU..... 44

**CAISSE D'ÉCONOMIE DESJARDINS, SECTEUR DES MINES,
 MÉTAUX ET SERVICES PUBLICS**

M. Steve Chapados 53

M. MARIO DUFOUR..... 59

MÉTAL 7

M. Christian Michaud..... 67

M. LUC TURCOTTE 73

Mme LOUISETTE DOIRON 85

M. PAUL BOUFFARD 89

PORLIER EXPRESS

M. Yves-Denis Gagnon..... 92

M. LAURENT FORTIER 98

RECTIFICATIONS

MIREILLE JONCAS 105

MARC FAFARD 106

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. JOSEPH ZAYED, président :

5
10
Mesdames, Messieurs, bonsoir! Si vous voulez prendre place, nous allons commencer. Alors, je vous souhaite la bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles*. Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique, et je suis secondé par les commissaires Nathalie Drapeau et Michèle Goyer.

Je vous signale que toutes nos séances sont diffusées en mode audio et vidéo en direct sur internet, vis le site Web du BAPE.

15
20
Le déroulement de la séance est le suivant : nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 10 août dernier, leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour ce soir, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

25
Le temps maximal alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs des mémoires, afin qu'ils précisent leur point de vue.

30
Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre en arrière de la salle; ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de 10 minutes pour leur présentation. Treize présentations sont prévues à l'horaire de ce soir.

35
Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu jusqu'à maintenant, soit au cours de la première partie de l'audience, hier soir et cet après-midi.

40
Nous vous soulignons que tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées, à la fin de la séance, à intervenir. Leurs

propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit, au cours de la prochaine semaine.

45

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

LE PRÉSIDENT :

50

J'invite maintenant maître Nicole Kirouac et monsieur Jacques Saucier, du Comité de vigilance de Malartic. Bonsoir!

M. JACQUES SAUCIER :

55

Oui, bonsoir!

Me NICOLE KIROUAC :

Bonsoir!

60

M. JACQUES SAUCIER :

65

Merci, Monsieur le président, Mesdames les commissaires de nous recevoir à distance, malgré le millage. On est très loin, mais on considère important de s'adresser à vous ce soir. Je vais commencer d'abord par une courte présentation du Comité de vigilance et maître Kirouac va poursuivre avec le contenu de notre mémoire.

70

Le Comité de vigilance de Malartic a vu le jour à l'été 2007, suite à une rencontre de citoyens malarticois inquiets et intéressés, touchés par le plus grand projet de mine à ciel ouvert au Canada en milieu urbain. Pourquoi qu'on a décidé de se former en comité, c'est qu'on voulait accéder à une information objective et transparente sur le projet minier et ses conséquences, pour connaître le droit des citoyens touchés, pour obtenir de l'aide et du soutien face à la compagnie minière. Donc, on agit aussi comme chiens de garde du comité de suivi mis sur pied par la compagnie.

75

On travaille bénévolement sans aucun financement. Les membres ont collaboré de façon ponctuelle et de façon soutenue auprès de centaines de citoyens de Malartic affectés par le projet, autant dans la première phase de la relocalisation, le déménagement, que la deuxième phase et, encore toujours avec le Comité du quartier sud, certains citoyens qui sont encore aux prises avec la minière, qui ne réussissent pas à régler pour déménager.

80

L'objectif du Comité de vigilance est aussi de travailler à ce que le Québec se dote d'une *Loi des mines* digne du 21^e siècle. On est aussi membre de la coalition Québec meilleure mine,

85 on est membre cofondateurs de la coalition Québec meilleure mine, pour placer les citoyens et l'environnement au centre de la loi pour qu'on se dote enfin, au Québec, d'une loi qui respecte les valeurs québécoises du 21^e siècle.

Je vais laisser maintenant maître Nicole Kirouac, notre avocate bénévole, très appréciée depuis de nombreuses années, livrer le contenu de notre mémoire.

90 **Me NICOLE KIROUAC :**

Alors, bonsoir, Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Alors, donc, c'est fort de cette expérience dont vient de parler monsieur Saucier que nous tenons, ce soir, à témoigner.

95 Alors, certes, vous direz, ou des gens dans la salle qui diront : Osisko et Malartic, ce n'est pas comparable à Arnaud et Sept-Îles. Et pourtant, on peut dire que oui.

100 D'abord, depuis le dernier, le BAPE, le seul BAPE sur une mine à ciel ouvert qui a eu lieu en 2009 à Malartic, vous êtes le premier qui se tient également sur un projet semblable, mais d'une importance, je dirais, double par rapport à celui de Malartic. Et le fait majeur quant à moi, et ce pour quoi j'interviens de façon plus particulière et les éléments que je vais souligner ce soir, c'est tout l'aspect juridique et règlementaire qui doit encadrer et qui encadre les projets miniers. Et ça, c'est fondamental.

105 Alors, je pense que ce qui se passe à Malartic, il faut tirer des leçons; on ne peut pas fermer les yeux et on ne peut pas faire comme si ça n'existait pas.

110 Alors, Monsieur le président, dans un premier temps, je vais dire comment on a vu le BAPE à Malartic, ce que le BAPE a dit et, finalement, ce que le projet minier en exploitation s'est révélé en regard autant du décret autorisant le certificat d'autorisation, la réalité moins intéressante et moins glorieuse et, dans un deuxième temps, ce que les membres du Comité de vigilance ont constaté en allant écouter la première partie du BAPE à Sept-Îles.

115 Alors, dans un premier temps, le BAPE à Malartic, il nous a permis de constater qu'entre les études puis les données du promoteur puis la réalité terrain d'un projet minier en exploitation, il y a une très grande différence. Il y a parfois, je dirais, pour utiliser un jeu de mots, plusieurs kilomètres de différence de fosse. Entre les promesses du promoteur pendant le BAPE puis la réalité terrain, il y a parfois, et souvent, des centaines de citoyens qui doivent se battre pour subir des conséquences des promesses non tenues du promoteur et de souffrir l'injustice.

120

125 Le BAPE nous a aussi permis de constater qu'entre les avis et les recommandations même du BAPE et la décision politique prise par le Conseil des ministres, un tout autre projet minier peut apparaître très rapidement et qui rend quasi inutiles et caduques, les études analysées avec beaucoup de sérieux pendant l'audience publique du projet initial. Et à cet égard-là, Malartic, on pense qu'il en est un très bel exemple.

130 Le 9 août 2009, le Conseil des ministres a accepté, a émis son certificat d'autorisation pour le projet Osisko, mais dès le lendemain, le 20, la compagnie émettait un communiqué dans lequel elle disait qu'elle était impatiente de commencer puis de réaliser son projet, qu'elle respecterait scrupuleusement les conditions du décret et qu'elle s'engageait à être un citoyen institutionnel exemplaire.

135 Dans le même communiqué, elle nous annonçait que les réserves de propriétés canadiennes à Malartic qui étaient évaluées à 6,8 millions d'onces. Et là, tout d'un coup, on voyait ajouter un 3,65 millions d'onces de Barnet, du projet Barnet, alors que pendant le BAPE, des citoyens du Comité de vigilance qui sont mineurs de métier et de carrière avaient posé des questions : « Est-ce qu'Osisko va aller chercher, va étendre sa fosse jusqu'à l'ancienne Barnet? » Parce qu'on savait bien qu'elle détenait des titres miniers et on nous avait répondu :
140 « Non, c'est non pertinent, ce n'est pas le même projet. » Alors donc, on apprenait déjà qu'Osisko envisageait d'agrandir une fois et demie sa fosse.

145 Alors, très rapidement, là, on s'est posé la question : toute l'étude d'impact qu'on venait d'entendre, maintenant que le projet avait changé très rapidement, les impacts qu'on avait évalués pendant le BAPE, est-ce qu'ils allaient être les mêmes? Et là, force est de dire qu'on n'est pas obligé d'avoir un autre BAPE pour étendre un projet minier, il peut s'étendre sur deux fois ou doubler ou tripler. Alors, la réalité du projet s'est imposée très rapidement.

150 La butte-écran qui séparait donc la ville de la mine, dès la construction, un groupe de citoyens qui vivaient près de la butte-écran ont réalisé que leur vie venait de basculer, alors que dans le rapport du BAPE et le promoteur, au moment du BAPE, avait dit qu'il devait y avoir peu ou pas de... ils ne seraient peu ou pas incommodés, alors que ces gens-là venaient de réaliser une tout autre situation : poussière, perte de sommeil, bruit infernal, impossibilité d'utiliser la
155 piscine, et là, on pourrait vous en faire une liste très longue.

160 Donc, en mars 2010, Osisko n'arrivait pas à respecter les normes exigées au niveau des décibels et pour obtenir son certificat d'autorisation d'exploitation qui arrivait, alors la Ville, avec les différents ministères, ont convenu de modifier le zonage, juste de la zone qui était juste à côté de la butte-écran, alors de la changer, de sorte qu'on passait donc de 45 décibels le jour à 55 et de 40 la nuit à 50 décibels. Alors que dans le décret initial autorisé par le Conseil des ministres, on avait bien dit qu'Osisko devrait respecter, pendant toute l'exploitation du projet, des

décibels de 45 le jour et 40 la nuit. Tout ça pour vous dire que ça peut se changer et même très rapidement, ça ne faisait même pas un an.

On avait également prévu, lors du BAPE, des sautages de six secondes. Un autre décret a permis des sautages de 15 secondes. On avait dit, pendant le BAPE, des dynamitages de 120 000 tonnes, on a eu un dynamitage de 940 000 tonnes qui a été fracturé en deux et fréquemment, maintenant, à Malartic, on a des sautages de 300 000 tonnes.

La population ne devait pas être trop perturbée, vous avez une étude de l'UQAT qui vient dire, à l'automne 2012, 70 % de la population est inquiète pour sa santé, est affectée par le dynamitage, la poussière et le bruit et l'étude indique également qu'une personne sur trois vit une détresse psychologique et qu'une personne sur trois voudrait quitter Malartic si elle le pouvait. Si elle avait le choix.

Le conseil municipal au moment du BAPE, puis c'est souligné dans le BAPE qu'on voyait une augmentation de la population de Malartic. Surprise! Statistiques Canada nous indique en 2012 que la population de Malartic a diminué de 140 de population, c'est la seule ville de la MRC qui a vu sa population diminuer.

Comité de suivi – et depuis hier, on a écouté, monsieur Saucier et moi, toutes les présentations et vos questions, Monsieur et Mesdames les commissaires, et les gens comptent beaucoup sur le comité de suivi. On peut vous témoigner qu'à Malartic, c'est un échec total. Une étude de Raymond Grant Thornton de février 2013, à la demande d'Osisko, conclut que c'est un échec et cette étude souligne également, de façon très élégante, une réalité que les citoyens de Malartic qui osaient questionner le projet Osisko, avait constaté : il y a une loi du silence qui s'est installée à Malartic. Les murs et des oreilles, on ne veut pas parler, et j'inviterais les gens à prendre connaissance en détail du mémoire, parce que même le curé de la paroisse qui avait été toujours très discret et silencieux sur le projet, il s'est permis d'écrire une chronique, en septembre 2012, parce qu'il était plutôt bouleversé de voir ce qu'il constatait. Il dit :

« Et aujourd'hui? Curieusement, en plus du quartier démoli et transféré, il y a comme une barrière, un vide, un manque, une incertitude dans la perception de la vie commune. On sent des tiraillements, un malaise, à tout le moins, un mal vivre ensemble. »

Et il dit :

« De bonne foi, on annonçait des investissements importants, des nouveaux commerces, des nouveaux services, et cetera, force est de constater que la rue Royale ne s'est pas améliorée. »

Alors on se retrouve avec une population divisée.

Et ce n'est pas fini les changements, parce qu'avec l'agrandissement du projet, donc de la fosse, Osisko devra déplacer la 117. La 117, c'est la rue principale à Malartic et c'est une rue Transcanadienne. En perspective, il est à prévoir d'autres citoyens qui devront négocier avec Osisko, être déplacés, délogés et négocier.

On pourrait en ajouter encore beaucoup, mais comme je veux arriver sur ce qu'on a constaté, trois membres du Comité de vigilance qui avons assisté au BAPE à Sept-Îles pour la première partie, on voudrait vous dire que pour nous, c'était extrêmement important d'y assister, parce qu'on ne pouvait pas imaginer, après ce qu'on vivait à Malartic, qu'une autre compagnie pensait à une mine à ciel ouvert dans une zone habitée.

Ce qu'on a entendu à Sept-Îles, c'est un promoteur refuser de s'engager à ne pas modifier, après autorisation, son projet minier. Quand on voit, nous, ce qui s'est passé à Malartic et quand on voit l'ampleur et l'étendue des titres miniers d'Arnaud à Sept-Îles, il y a de quoi s'inquiéter parce qu'elle s'approche de l'eau potable.

On a entendu aussi un promoteur minier refuser de signer des ententes écrites financières pour garantir la source d'eau potable aux citoyens. De refuser de déposer un écrit détaillé des risques possibles du... de tous les risques possibles. Et à cet égard-là, cette question-là est d'autant plus préoccupante, quand on connaît la situation des risques assurables dans le secteur minier et je cite – je pense que c'est une source sur laquelle on peut se fier – le Rapport de gestion 2012 d'Osisko :

« Bien que la Société maintienne des assurances conformes aux standards de l'industrie qui visent la protection contre certains risques, l'assurance de la Société ne la protégera pas contre tous les risques possibles liés aux activités d'une société minière. Qui plus est, en règle générale, l'assurance contre les risques, contre la pollution de l'environnement ou d'autres dangers découlant de la production n'est pas généralement disponible à la Société et aux autres sociétés qui œuvrent dans l'industrie minière à des conditions acceptables. »

Alors, on peut comprendre pourquoi le promoteur Arnaud ne s'est pas aventuré sur ce terrain-là. Par contre, la population a le droit de connaître et même, elle a le droit de savoir dans quoi elle s'embarque comme risque.

Également, il y a un autre élément qui m'a beaucoup frappée pendant ces trois jours, c'est qu'on a beaucoup pelleté en avant une grande quantité de vérifications à faire, des inspections de suivi, beaucoup. J'ai entendu à plusieurs reprises : « On verra à la prochaine étape, on verra dans le suivi. »

245 J'ai pourtant entendu qu'il y avait 1,2 inspecteur à Sept-Îles pour assurer ça, et je me souviens qu'on a parlé qu'il y aurait un suivi quotidien pour le 800 000 litres d'eau qui s'écoulerait dans les terres. Alors, qui va assurer tout ce suivi-là quand on a 1,2 inspecteur avec un budget de 15 000 \$ par année?

250 Alors, je n'ai pas eu non plus d'étude de rentabilité économique du projet Arnaud, je n'ai pas vu non plus les coûts sur les dommages collatéraux, et faute de temps, on ne pourra pas vous parler probablement de l'impact. On pensait que ça serait le Klondike à Malartic, et on a déjà un premier volet d'une étude de recherche qui est sortie sur la perception des commerçants, et je peux vous assurer que personne n'a pavoisé et ils n'ont pas fait d'éclat ou sorti de communiqués de presse pour s'en glorifier.

255 Et quant à l'acceptabilité sociale, j'ai entendu, pendant le BAPE, parler que c'était un concept évolutif. Je pense que ça peut l'être, mais je pense que ça peut être aussi, après avoir pris connaissance des informations pertinentes sur un projet, les conséquences à court ou à long terme, ça peut vouloir dire non, et ça peut se prendre très rapidement. On l'a vu à Saint-Élie-de-Caxton, on l'a vu à Sainte-Adèle, on l'a vu à Saint-Hippolyte, on l'a vu à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. Et le Comité de vigilance pense que Mirabel, au Québec, c'est assez, et peut-être que Malartic, au Québec, c'est assez.

260 En conclusion, et notre recommandation, Monsieur le président et Mesdames les commissaires, si le projet Arnaud était à 20 kilomètres en forêt, on ne se serait pas déplacé pour aller soutenir ou aller entendre le BAPE à Sept-Îles. Et on ne se permettrait pas de dire aux gens de Sept-Îles : « Il faut dire non à ce projet-là » et on n'aurait certainement pas l'audace de demander à la commission bien respectueusement : s'il vous plaît, ne recommandez pas au ministre d'autoriser le projet actuel dans la situation juridique actuelle du droit et de la réglementation québécoise qui gouvernent et contrôlent les projets de mine à ciel ouvert en milieu urbain ou périurbain.

275 Monsieur le président, Mesdames les commissaires, vous allez être invités à examiner ce projet à travers la grille des 16 principes de la *Loi sur le développement durable*, nous vous demandons respectueusement votre attention, d'attirer votre attention sur trois principes fondamentaux : santé et qualité de vie, protection de l'environnement et précaution.

280 Si, en principe, ils sont tous d'égale importance, on pense que la nature et le contexte du projet Arnaud, quant à nous, obligent la commission à en fixer en priorité. Le droit à une vie saine, ça doit primer sur la création d'emploi. Et, en terminant, le droit québécois, comme le droit international, reconnaît qu'en l'absence de certitudes scientifiques et en présence du potentiel de risques graves ou dommages irréversibles, c'est le principe de précaution qui doit prévaloir.

285 L'analyse du présent dossier nous semble que la démonstration de tels risques a été
amplement faite.

290 Nous pensons que le présent rapport du BAPE que vous présidez peut être un tournant,
quant à nous, dans tous les futurs développements de projets miniers en milieu urbain au
Québec. Il nous apparaît fondamental – depuis, il y a eu trois rapports du vérificateur général –,
vous êtes le premier BAPE à vous pencher sur un autre projet d'aménagement de mine à ciel
ouvert et ça nous paraît extrêmement important et ça a des conséquences, non seulement pour
la région de Sept-Îles, mais pour l'ensemble du Québec.

295 Et respectueusement, voici nos trois recommandations :

300 On demande à la commission de recommander au ministre de faire une enquête
approfondie et indépendante sur le projet de mine à ciel ouvert à Malartic, tant sur les impacts
au plan social, environnemental et économique à court, moyen et long termes;

305 On demande de décréter un moratoire sur tout projet de mine à ciel ouvert en milieu
urbain ou périurbain, tant et aussi longtemps que ne sera pas connue l'étude du projet d'Osisko
du point de vue social, environnemental et économique jusqu'à la fin du projet d'exploitation et
de maintenir le moratoire sur tout projet minier à ciel ouvert dans un milieu urbain ou périurbain
tant et aussi longtemps que la *Loi sur les mines* et une réglementation ne viendront pas assurer
la protection réelle des droits des collectivités touchées et des citoyens affectés par des projets
miniers;

310 Prévoir une aide financière pour la collectivité et pour les individus affectés par un projet
minier, tant au stade de l'exploration que de l'exploitation ainsi qu'un accompagnement juridique
et de tout autre service professionnel jugé nécessaire;

315 Donner un droit prépondérant à une municipalité ou à des citoyens de dire non à un projet
minier, si tel est leur désir et de mettre fin au régime d'auto-inspection dans le contrôle
environnemental qui, actuellement, sévit au Québec.

Alors, on vous remercie infiniment.

LE PRÉSIDENT :

320 Alors, merci, Maître Kirouac, merci Monsieur Saucier. Je vais céder d'abord la parole à
ma collègue, madame Drapeau, ensuite je reviendrai avec quelques questions. Madame
Drapeau?

325 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Bonsoir, Madame Kirouac.

330 **Me NICOLE KIROUAC :**

Bonsoir!

335 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

D'abord, deux petites demandes, peut-être. Vous avez fait référence au rapport de Raymond, Chabot, Grant, Thornton?

340 **Me NICOLE KIROUAC :**

Oui.

345 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Est-ce que c'est un document qui est disponible? Est-ce qu'il a déjà été déposé?

350 **Me NICOLE KIROUAC :**

Oui, absolument. Le lien est indiqué dans notre mémoire, mais on va vous le faire parvenir, c'est public.

355 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Très bien. Je pense que c'est préférable de le déposer pour que le processus soit officiel, et même chose peut-être pour le rapport, l'étude de l'UQAT qui a été publiée à l'automne?

360 **Me NICOLE KIROUAC :**

Parfait, on en prend note.

365 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Merci beaucoup. Par rapport au comité de suivi, je voudrais revenir sur un élément que vous avez mentionné en page 5. Bon, vous dites que, bon, c'est l'échec total après quatre ans et trois tentatives. Est-ce que, en fait, quels sont les facteurs, qu'est-ce qui pourrait être fait, qui pourrait éviter ce type d'échec dans l'avenir? Qu'est-ce que vous pouvez nous en dire?

Me NICOLE KIROUAC :

Monsieur Saucier, va vous donner une première partie de réponse et je compléterai.

370 **M. JACQUES SAUCIER :**

375 Au niveau du comité de suivi, d'abord, c'est l'indépendance, l'autonomie et l'indépendance des actions du comité de suivi. Le comité de suivi devrait avoir accès, au besoin, à une contre-expertise pour valider les chiffres ou les données de la minière et nous, on a même participé à des rencontres pour relancer un comité de suivi crédible et ça a été une fin de non-recevoir. On avait fait une recherche un petit peu avec la coalition Québec meilleure Mine, on avait recensé ce qui marchait, ce qui ne marchait pas dans certains comités de suivi, on avait des pistes de solution et ça a été une fin de non-recevoir.

380 Puis madame Gélinas, dans son rapport, constatait qu'au niveau de la communication entre le comité de suivi, la population de Malartic et Osisko, le comité de suivi devrait être l'interface pour passer l'information, vulgariser l'information, avoir l'appui du public, la crédibilité, et ça a été vraiment un échec à chaque fois. Il y a eu quatre présidents qui ont passé... en tout cas.

385 **Me NICOLE KIROUAC :**

390 Et je tiens à faire le lien avec le Projet de loi 43, on n'en a pas parlé beaucoup, mais on le connaît également par cœur, parce que le Comité de vigilance est intervenu en Commission parlementaire sur les deux premiers projets, on est allé en Commission et je suis allée récemment avec l'Action boréale et je rappelle que l'article 104, le gouvernement ne s'enligne pas dans quelque chose de différent. Malheureusement. Même si on l'a alerté, même s'il est au courant de l'échec total à Malartic.

395 Nous, tant et aussi longtemps que ça ne sera pas un comité totalement indépendant et qu'on ne laissera pas à la minière le soin de le former, de déterminer le budget, et si c'est des gens du milieu des mines qui siègent sur le comité, à notre avis, ça nous prend des experts également. Pas simplement des monsieur et madame Tout-le-Monde qui sont sur le comité, parce qu'il faut avoir des gens très forts pour exiger des choses de la minière. 400 Malheureusement, l'article 104, actuellement – je ne sais pas finalement, est-ce qu'il sera adopté ou pas, le Projet de loi 43, mais ce n'est pas ce que ça dit et ça ne lui donne pas de dents. Et je me souviens très bien du promoteur, quand j'étais là il y a trois semaines, en regard du comité de suivi, il a bien dit : « C'est juste un comité de consultation, il n'a pas de pouvoir. Ce n'est pas un comité qui a aucun pouvoir. »

405

Et un aspect également dont vous avez parlé à plusieurs reprises, hier, la question a été soulevée, entre autres par madame Bond, mais moi, comme avocate, j'avais été interpellée par les gens de Canton Arnaud sur le fameux cadre d'entente qui était proposé pour des cadres d'acquisition et de compensation.

410

Alors, je tiens à signaler, en tout cas, que comme avocate, je l'ai parcouru, je l'ai étudié et c'est totalement inacceptable et inadéquat, et c'est la minière qui détermine ses propres zones, c'est elle qui... et toutes les sommes prévues ou calculées là-dedans, à notre avis, c'est totalement inadéquat. Il y a déjà des projets beaucoup plus avant-gardistes que ça qui existent ailleurs et, pour nous, actuellement, si jamais le projet allait de l'avant, ça serait une catastrophe de laisser, de ne pas mettre de cadre autre que celui qui est là. Les citoyens de Canton Arnaud et de Sept-Îles se retrouveraient dans une situation encore plus difficile que celle qu'on a vue, de laquelle on est témoins depuis trois ans, nous, qu'on accompagne des gens qui se battent pour pouvoir déménager et il n'y a toujours rien, je tiens à le signaler, dans le Projet de loi 43, il n'y a rien pour ces personnes-là. Absolument rien.

415

420

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Deux petites choses. Monsieur Saucier, vous avez fait référence à des pistes de solutions qui avaient été proposées, mais qui n'ont pas été retenues. Vous pouvez nous en décrire quelques-unes?

425

M. JACQUES SAUCIER :

Mais c'était justement avoir accès à des ressources externes, avoir accès au budget, au financement, mais pour pouvoir contre-expertiser le promoteur. Donc, c'était surtout ça, puis aussi donner vraiment un pouvoir de vigie au comité de suivi, pas seulement un comité de suivi de maximisation économique, comme le Projet de loi 43 actuel.

430

435

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Indépendance du comité, ça signifie quoi, concrètement pour vous?

M. JACQUES SAUCIER :

Indépendance du comité, ça veut dire être capable de suivre le projet, le développement du projet, comment que le projet évolue, mais aussi être capable de dire son mot. Aucun lien d'autorité avec la minière.

440

445

Me NICOLE KIROUAC :

450 Et ne pas avoir... vous le savez, la difficulté actuellement dans nos régions, c'est que c'est
très petit. Alors, à partir du moment, et c'est pour ça, quand on dit qu'actuellement les gens ne
parlent pas, c'est que les gens ont peur de perdre un emploi. Il y a des liens, c'est des petits
cercles, alors, les gens se connaissent. Alors, si les gens on travaillé dans le même milieu
minier, ils se connaissent ici, c'est évident. Alors, ça crée des liens qui font qu'après ça, tu n'as
455 plus d'indépendance. Tu n'es plus capable d'être aussi critique face à la minière, de demander
des choses, parce que tôt ou tard, il y a un contrat, il y a des emplois, il y a des choses qui sont
en jeu, et ça, c'est incroyable.

460 Et j'ai oublié de le mentionner dans ma présentation, et je le dis pour les gens qui sont
dans la salle, qui croient que le contrôle environnemental actuellement est adéquat. On est
rendu actuellement, à Malartic, dans le dossier, à 99 avis d'infraction, 1 177 plaintes et toujours
aucune amende, toujours rien et ça continue. Et ça, si vous avez entendu, c'est presque un cri à
l'aide qu'ils ont dit. Le syndicat de la Fonction publique a présenté son mémoire devant la
Commission parlementaire sur le Projet 43. On est porté parfois à être très sévère avec les
465 employés de MDDEFP, mais on a entendu leur cri quand ils ont dit : « Écoutez, on n'a plus le
personnel, on n'a plus les ressources et on avait des compétences, on avait acquis des choses
et on n'engage pas de nouvelles personnes, alors qu'on est dans un boom minier
exceptionnel. »

470 Alors, ça, c'est majeur. Alors, quand j'entendais, depuis hier que j'entends des gens qui
croient que le contrôle environnemental va faire des miracles, qui croient que le comité de suivi
va faire des miracles. Nous, on y a cru, on a eu cette même, je dirais presque naïveté, on y a
tous cru, au Comité de vigilance à Malartic, au moment du BAPE, mais maintenant, on n'y croit
plus parce qu'on le voit, la réalité est toute autre.

475 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Drapeau. Madame Kirouac, je vais vous poser une question, je
souhaiterais que vous ayez une réponse assez succincte.

480 **Me NICOLE KIROUAC :**

Merci. Je vais faire un gros effort.

485 **LE PRÉSIDENT :**

Enfin, je dis ça sans malice, mais c'est parce que vous avez le verbe quand même assez
facile. Vous indiquez, dans votre troisième recommandation et je vous cite :

490 « Demander de maintenir un moratoire sur tout projet de mine à ciel ouvert dans un milieu
urbain ou périurbain tant et aussi longtemps que la Loi sur les mines et une réglementation ne
viendront pas – et là je cite, je continue à citer – assurer la protection réelle des droits des
collectivités. »

495 Juste pour donner un sens à cette phrase, est-ce que c'est en lien avec la facilité de
changement de décret à laquelle vous faites allusion un peu plus tôt dans le mémoire?

Me NICOLE KIROUAC :

500 Non, je fais allusion aussi au fait que les municipalités ont souhaité de pouvoir soustraire
des zones de l'exploitation minière et, actuellement, même avec le Projet de loi 43, où la
ministre a une espèce de droit de véto là-dessus, ça ne protège pas ça. Et moi, je pense que si
une municipalité, comme on l'a vu... je m'excuse, ma réponse est trop longue.

LE PRÉSIDENT :

505 Allez-y, il faut que je comprenne quand même.

Me NICOLE KIROUAC :

510 Alors, non. Moi, c'était vraiment dans le sens que les municipalités aient le droit, donc
c'est une collectivité qui décide collectivement que dans tel territoire, non, il ne faut pas qu'il y ait
d'industrie minière, il ne faut pas qu'il y ait d'autres projets miniers parce qu'on a privilégié autre
chose; ça, pour nous, à notre avis, il faut que ça soit protégé justement par un article de loi qui
vienne dire : ça doit exister, mettons ça également dans la loi.

515 **LE PRÉSIDENT :**

520 Une deuxième question, peut-être un peu moins percutante. Quand vous dites : « prévoir
une aide financière pour les collectivités et pour les individus affectés », comment est-ce que
vous définissez « affectés »?

Me NICOLE KIROUAC :

525 Je pense qu'à partir du moment où un projet s'annonce dans un milieu urbain ou
périurbain, il y a de fortes chances que tout le bassin de population soit, et la collectivité sera
affectée.

Malartic a été affectée au complet. Alors, si on avait eu un budget, si la municipalité avait
eu un budget spécifique et indépendant pour faire des contre-expertises – on en avait même

530 discuté à l'époque, j'avais même posé la question –, mais les collectivités n'ont pas de budget
pour cette partie-là, et le citoyen, lui, qui par exemple va être affecté parce qu'il est limitrophe. Et
c'est pour ça, quand je vous ai signalé tout à l'heure, la première recommandation est qu'à mon
avis, le présent BAPE a un rôle déterminant dans la suite des choses de tous les projets miniers
de mines à ciel ouvert au Québec. Je le pense très sérieusement, parce que Malartic, en fait,
535 est à peu près une ville cobaye et les citoyens le sont aussi. Et je pense qu'il faut tirer des
leçons de ça, et ça nous permettrait de voir, parce qu'on a entendu pendant le BAPE à Malartic
que le rabattement de la nappe phréatique se ferait jusqu'à 7 kilomètres.

Alors, imaginez si c'est 7 kilomètres, ça veut dire qu'il y a un impact jusqu'à 7 kilomètres.
Et dans cette zone-là, il y a des citoyens qui habitent même dans un autre village et qui ont des
540 puits domestiques personnels. Alors, c'est tout ça qu'il faut être capable d'évaluer avant de partir
un projet en zone urbaine ou périurbaine.

LE PRÉSIDENT :

545 Merci beaucoup Maître Kirouac, merci Monsieur Saucier.

Me NICOLE KIROUAC :

550 Merci à vous, bonne fin de soirée.

LE PRÉSIDENT :

Et bonne continuation.

M. JACQUES SAUCIER :

555 Merci.

Me NICOLE KIROUAC :

560 Merci.

LE PRÉSIDENT :

565 Madame Manon Langlois et Monsieur Norbert Nadeau, de la Chambre de commerce de
Sept-Îles.

570

Mme MANON LANGLOIS :

Bonsoir, Monsieur le président, Mesdames les commissaires.

575

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

580

Mme MANON LANGLOIS :

D'abord, je vous remercie de nous accueillir et de nous donner l'opportunité de tous nous faire entendre au sujet du projet Mine Arnaud. Mon nom est Manon Langlois, je suis présidente de la Chambre de commerce de Sept-Îles et je vous présente mon collègue, monsieur Norbert Nadeau qui est l'un de nos 15 administrateurs sur notre conseil d'administration.

585

Nous sommes tous les deux natifs de la région et fortement impliqués dans diverses sphères d'activité de notre communauté, soit les secteurs économiques, la jeunesse, le tourisme, la santé, ce qui est à l'image, d'ailleurs, de la grande majorité de nos membres. Vous avez pu le constater, d'ailleurs, qu'on est une ville très dynamique et engagée.

590

D'abord, j'aimerais vous présenter la Chambre de commerce de Sept-Îles. La Chambre de commerce a été fondée en 1954, soit il y a près de 60 ans. Elle regroupe quelque 460 membres issus de toutes les sphères d'activité de notre milieu et qui emploient quelque 13 800 personnes, ici, à Sept-Îles. Ça représente, pas moins du trois quarts de la population active de notre ville.

595

Notre mission est d'agir comme leader et partenaire pour un développement économique durable et soutenu de la région de Sept-Îles et d'offrir à la communauté d'affaires, des services favorisant le réseautage, l'amélioration des compétences et la promotion des occasions d'affaires.

600

Ainsi, de par notre mission et notre représentativité du milieu des affaires, la Chambre, depuis 60 ans, on est présent dans tout ce qui a été de projets. On est un acteur de première ligne sur le développement socioéconomique de notre ville et comme porte-voix, on a pris part vraiment à tous les dossiers, à tous les projets, à toutes les conjonctures aussi qui ont pu avoir une incidence sur notre développement, ici, au cours des 60 dernières années.

605

610

Alors, Mine Arnaud ne fait pas exception et dans cette optique, bien, il est normal que ce projet nous interpelle et nous préoccupe particulièrement. Pour ce qui est de notre position, il y a presque un an, jour pour jour, la Chambre de commerce s'est publiquement positionnée en faveur d'un projet structurant et apportant diversification économique comme le projet de Mine

Arnaud. On est en faveur, oui, naturellement, on est un organisme de vocation économique, mais on a toujours dit : pas à n'importe quel prix. Et ça, ça veut dire, en respect de la santé et de l'environnement. Et ça, ça fait l'unanimité auprès de nos membres.

615 D'ailleurs, on entend dire des fois que les gens de l'économique veulent un projet à tout prix. Il n'y a personne et moi, personnellement, je n'ai jamais entendu personne dire qu'il voulait, que ça soit un chef d'entreprise ou quiconque, qui voulait un projet à tout prix, au détriment de leur santé, de la santé de leur famille et de la santé de leurs employés. Ce n'est même pas
620 logique de toute façon.

625 Pourquoi on pense que le projet Mine Arnaud est important? Et bien, écoutez, au moment où on a entendu parler plus concrètement du projet Mine Arnaud, Sept-Îles était en plein boom minier. Alors, on se situe à peu près juste en 2011-2012. Donc l'année dernière, sur la table à dessin, on parlait de plusieurs projets, on parlait de la construction, bien il se passait aussi la
630 construction des installations portuaires de la Consolidated Thompson qui a été rachetée par la minière Cliffs. Juste ce chantier-là a eu un peak jusqu'à 900 ouvriers, ici, à Sept-Îles. Il y avait, bon, le chantier du projet hydroélectrique La Romaine, il y a le développement minier dans le Nord-du-Québec qui a amené l'émergence de nombreuses minières juniors. On parlait de plusieurs projets d'expansion des minières existantes ici, des plans de boulettes, et cetera. On parlait de la phase 3 d'Aluminerie Alouette, des projets de fonderie, d'aciérie. Alors, toute cette effervescence-là, tous ces projets-là qui étaient dans les airs donnaient une impression à la population de : on a beaucoup de projets, on a assez de projets.

635 Beaucoup de projets, mais la majorité qui relève, comme vous pouvez le constater, du secteur du fer et de l'aluminium, ce qui, pour nous, depuis entre autres les 30 dernières années, on essaie de trouver des solutions pour diversifier notre économie et de stabiliser, de nous protéger de cette dépendance-là qu'on a envers l'industrie du fer et de l'aluminium. Alors, malgré tous ces projets-là, on restait encore très vulnérable au secteur de l'industrie du fer et de l'aluminium.
640

Et au cours de la dernière année, on a vu des grandes, grandes fluctuations sur les marchés du fer et aussi de l'aluminium, de sorte qu'aujourd'hui, au moment où on se parle, très peu des projets qui avaient été annoncés en 2011-2012 se sont concrétisés. Au contraire, au cours de la dernière année, on est allé de mauvaise nouvelle en mauvaise nouvelle.
645

On a eu des annonces de report ou même d'annulation de projets d'expansion annoncés, qui étaient annoncés par les minières, Aluminerie Alouette. Il y a eu le démantèlement de l'usine de bouletage de la minière IOC. C'était une usine de bouletage où il y a eu d'énormes investissements, on parle de plusieurs millions de dollars et la compagnie a décidé de mettre ça à terre. C'est un signal assez fort sur les perspectives qui pouvaient voir l'avenir avec la
650

boulette. Il y a eu la fermeture de l'usine de bouletage de Cliffs qui a entraîné la perte, cette année, dans les 12 derniers mois, de 169 emplois.

655 On a demandé à nos entreprises, nos membres et les gens, les PME puis tout ça, comment a été la dernière année par rapport à l'année dernière, et ce qu'on nous dit, au niveau de la valeur des maisons, il y a eu une réduction de 12 à 15 %. Ça, quand il y a une réduction de la valeur des maisons, les hypothèques restent à la même hauteur, les maisons diminuent.

660 Le nombre de maisons à vendre a augmenté de deux fois et demie par rapport à l'année passée; on avait à peu près autour de 94 maisons qui étaient listées par rapport à 210, à peu près, ces jours-ci. Le délai de vente a doublé aussi, passant de 45 à 110 jours.

665 Au niveau des commerces, on a perdu deux restaurants, il y a une discothèque qui est fermée, il y a trois boutiques et plusieurs bureaux satellites de juniors, justement, ou d'autres services professionnels puis tout ça, qui étaient venus ici en ligne avec le boom minier.

670 Tout ça, bien juste ça incluant la minière Cliffs, on parle d'environ 260 emplois de perte dans la dernière année. Sur l'île de Montréal, ça représente près de 18 000 emplois, si on fait une règle de trois. On a demandé à nos hôtels comment était l'achalandage cette année : des pertes de 12 %. Dans les restaurants, il y en a qui nous ont parlé, des bons restaurants, de 35 à 40 % de perte de volume d'affaires par rapport à l'année d'avant.

LE PRÉSIDENT :

675 On parle annuellement?

Mme MANON LANGLOIS :

680 Par rapport à l'année... c'est année pour année, là, exactement. La moyenne de nos entreprises, on a sondé, on est allé voir aussi des gens qui travaillent directement avec l'entreprise minière et ça, grosso modo, on parle de réduction de 25 %. Dans les 260 emplois que je vous parlais, de perdus, je ne compte pas les mises à pied temporaires ou les réductions d'heures qui ont été données dans plusieurs ateliers qui travaillent directement avec les minières.

685 Alors, ça, c'est notre situation aujourd'hui. Et ce qu'on voit pour ce qui s'en vient dans un avenir rapproché, on a actuellement un quai en eau profonde qui est en construction et dont la fin est prévue pour le début de... pour 2014. Donc, à court terme, c'est encore là une perte d'achalandage ou de fréquentation, des gens qui vont quitter, qui ne seront pas ici, par rapport à ce qu'on a aujourd'hui.

690

Il y a l'achèvement aussi des travaux des lignes d'Hydro-Québec, ça aussi, ça va réduire l'achalandage ici, en ville. On est sur le point d'atteindre le peak au sentier La Romaine, donc c'est un déclin par la suite, au niveau des emplois.

La morosité du marché de la boulette qui se poursuit, les fluctuations des prix pour le fer et l'aluminium, ça continue. Alors, il n'y a rien de très reluisant à court terme au niveau de l'économie, dans notre région. Alors, quand on a un projet comme Mine Arnaud qui nous arrive, un projet qui est concret, qui est structurant, qui amène une stabilité d'emploi, autant directe qu'indirecte, qui nous permettrait aussi de réduire notre dépendance à l'industrie du fer, oui, on le trouve intéressant. Et encore une fois, pas à n'importe quel prix.

Donc, nos préoccupations à l'égard de ce projet-là, je ferais référence au mémoire qu'on vous a déposé, naturellement, ce qu'on veut c'est de maximiser les avantages économiques tout en minimisant les désavantages soit sur la santé ou l'environnement. Je vais juste, je ne ferai pas une lecture intégrale du mémoire, vous l'avez, on vous l'a déposé, on va faire juste référence, nos principales préoccupations sur lesquelles on va suivre le dossier de près.

LE PRÉSIDENT :

Pardon, Madame, vous pouvez aller de façon succincte, il vous reste à peu près quatre minutes.

Mme MANON LANGLOIS :

Parfait. Alors, le siège social, on aimerait avoir le siège social à Sept-Îles. L'expérience nous dit que les pôles de décision, quand ils sont locaux, nous permettent de maximiser les retombées.

On veut, on croit au fonds de développement local, le fonds local de développement économique, qu'une partie des investissements retourne dans la région source, pour être capable de financer des opportunités durables dans le temps pour le poste Mine Arnaud. On le veut indépendant, naturellement.

On accorde une priorité aux emplois, les emplois aux résidents ainsi qu'aux gens qui ont des familles, dont leur famille reste ici. On veut un bureau d'embauche ici à Sept-Îles, on veut une politique d'achat local ainsi que, par exemple, on veut voir le fractionnement des contrats pour maximiser la participation de nos PME dans les contrats. Qu'un comité de maximisation des retombées économiques soit mis en place et tout.

Et aussi, une de nos grosses préoccupations, naturellement, du point de vue de l'environnement, on en a entendu beaucoup parler, on a une préoccupation très prononcée de

735 suivi. Alors, qu'il y ait un suivi rigoureux, ce qu'on demande, transparent, ça, c'est très important, et autant du point de vue environnemental et des mesures d'atténuation qui vont avoir été élaborées. Autant, cette rigueur-là on la demande autant du promoteur que des autorités gouvernementales. On veut se servir de l'exemple des autres pour ne pas répéter les mêmes erreurs. On le veut lui aussi très indépendant et représentatif de la communauté.

740 On parle beaucoup de développement durable, on en parle beaucoup avec l'environnement, c'est très bien, mais il y a une notion économique aussi et monsieur Gaston Déry, qui est spécialiste du développement durable, récipiendaire d'un Phénix de l'environnement du Québec, le dit dans un article qu'il intitule « *Développement économique et développement durable, ces deux notions indissociables.* » Ce qu'il dit en gros, c'est que l'économie est au cœur du principe de développement durable, parce que sans contexte économique, le reste perd tout son sens. Il faut donc penser à un développement de nos richesses pour favoriser le bien-être social et permettre une protection environnementale cohérente et efficace. On ne peut pas non plus partager de richesses s'il n'y a pas de création de cette richesse.

750 Et là-dessus, vous ne l'avez pas, j'ai... vous savez, on a une communauté qui est très dynamique et très généreuse. Et juste au cours de la dernière année, malgré tout ce que je vous ai énuméré et tout ça, le climat un peu plus morose, en dons, il s'est donné au total... au total, il s'est donné 1,7 million en levées de fonds de toutes sortes. Je peux, bon, le Club Optimiste c'est 178 000 \$ qui a été donné par les PME.

755 On est toujours, on est une population de 26 000 personnes. Nos PME ont donné à l'Association de la protection de la rivière Moisie, 154 000 \$; au Club Lions, 26 000 \$; fondation de l'Hôpital 419 000 \$; au Richelieu, 49 000 \$; à la Fondation de l'Institut de l'école privée, 85 000 \$; ça, c'est juste l'année passée. Au comptoir alimentaire, 71 000 \$; au Club de Judo, 45 000 \$; à la Fondation Martineau-Bouchard, qui est une fondation pour les jeunes, 40 000 \$; L'Élyme des sables, qui est un établissement pour les gens en fin de vie – vous savez, nous, il y a quelques années, on n'avait pas ce genre d'établissement là et c'est le milieu qui nous en a procuré un et à chaque année... cette année, c'est 315 000 \$ qui a été donné par nos PME locales; Centraide Duplessis, 330 000 \$. Tout ça pour 1,7 million et je vous fais... je vous fais fi de toutes les associations sportives, les tournois qu'on organise de hockey, la ringuette, le Tam-di-Delam qui est une belle... au niveau culturel, qui est un ensemble folklorique qu'on a ici, localement, et cetera, et cetera.

770 Donc, la richesse, pour qu'on puisse la redonner, bien, il faut la créer. Alors, c'est ce qu'on dit dans ça.

LE PRÉSIDENT :

775

Il faudrait conclure, Madame.

Mme MANON LANGLOIS :

780

Alors, ce que je vais faire pour conclure, bien, je vais vous dire que pour toutes ces raisons-là et pour le leadership aussi qu'on a collectivement au niveau, autant dans l'environnement puis au niveau de l'économie, on réitère notre appui au projet de Mine Arnaud en fonction des informations qu'on a et de la volonté aussi qui est démontrée du promoteur de vouloir améliorer le projet. On croit qu'il s'agit non seulement d'un projet structurant, mais aussi d'une grande opportunité pour nous tous en tant que collectivité, d'innover pour notre développement actuel et futur.

785

790

On pense qu'on peut concilier environnement et économie si on travaille ensemble sur un modèle de développement qui l'intègre plutôt que de travailler : économie contre environnement. On pense aussi qu'on peut orienter notre débat sur des meilleures pratiques d'affaire à instaurer au niveau environnemental, au niveau économique et social plutôt que d'avoir une position de fermeture sur la venue de projet aujourd'hui, comme dans le futur.

LE PRÉSIDENT :

795

Alors, merci beaucoup Madame. Je vais passer la parole à ma collègue, Madame Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

800

Merci. Bonsoir!

Mme MANON LANGLOIS :

805

Bonsoir!

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

810

Vous avez fait référence, dans votre document, en page 6, si je ne m'abuse, à un comité donc de maximisation des retombées économiques. J'aimerais savoir qu'est-ce que vous entendez par ce comité, comment vous voyez son fonctionnement, son mandat, sa composition?

815 **Mme MANON LANGLOIS :**

Veux-tu y aller?

820 **M. NORBERT NADEAU :**

Bonjour, Madame la commissaire. L'exemple, on marche par expérience, bien sûr. On a eu beaucoup d'expérience avec les gens d'Hydro-Québec, avec le barrage qu'on a eu sur la rivière Sainte-Marguerite et maintenant sur la rivière Romaine, donc ce qu'on prônerait, ça serait un comité mixte, soit de la part de Mine Arnaud avec les gens de l'économique, pour, avant que le projet commence, qu'on s'entende sur un certain nombre de points; par exemple, on fractionnerait les contrats, à quelle grandeur on pourrait les mettre, à la possibilité de nos contracteurs, bien sûr, avec le suivi, après qu'on ait établi les façons de faire et que les gens seraient d'accord sur ces façons de faire là, le comité continuerait à suivre, après ça, périodiquement, la continuation des contrats qui seraient donnés pour s'assurer, de chaque côté, que les choses sont suivies par rapport aux points donnés au départ.

830 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

O.K. Donc, c'est pour optimiser les retombées locales?

835 **M. NORBERT NADEAU :**

Pour optimiser les retombées locales, parce qu'il faut comprendre qu'ici, les contracteurs qu'on a dans le civil ou dans d'autres spécialités, on n'a pas la chance de profiter d'énormes contrats. Donc, on a des capacités qui ne sont pas, par exemple, à comparer aux plus grands constructeurs qu'on peut avoir à Montréal, par exemple. C'est pour ça qu'on veut avoir des fractionnements de contrat, on a des bonnes compétences, on n'a pas toujours les capacités financières de prendre un contrat qui vaut peut-être 100 ou 150 millions, mais on a la connaissance puis on a les capacités de prendre des contrats qui peuvent être dans l'ordre, peut-être, de 20 ou 30 millions, par exemple. Et bien sûr, les chiffres sont à titre d'exemple.

845 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

O.K. J'aurais une autre petite question. Est-ce que vous avez documenté la situation de l'emploi, en fait, le recrutement et surtout le recrutement d'employés, mais aussi la capacité de garder ces employés? Est-ce que c'est quelque chose qui a été documenté au sein de votre membership?

855

Mme MANON LANGLOIS :

860 Vous voulez dire dans... écoutez, on sait que dans la dernière année, la situation a beaucoup changé par rapport à... on a vécu une pénurie de main-d'œuvre, effectivement, pendant le boom minier qui a duré à peu près deux ans. Ça, ça a été, parce que, bon, on arrive avec des besoins tout d'un coup qui explosent et ça prend des gens pour pouvoir combler ces postes-là. Actuellement, ce n'est pas ce qu'on vit. Je n'ai pas de statistiques, malheureusement, à vous fournir, précises, à ce niveau-là par contre.

865 **M. NORBERT NADEAU :**

870 Peut-être pour rajouter? Il y a une conjoncture aussi, on a eu un boom, effectivement, qui est arrivé, 2011-2012, mais il faut dire qu'il y avait aussi la conjoncture de baby-boomers qui arrivaient à la retraite. Donc, ces deux choses-là se sont juxtaposées et ont fait une énorme pression sur nos gens locaux. Mais ce qu'on constate, c'est que ça se stabilise et on est à peu près sûr que la communauté et puis, après ça, la région, parce que toute la région ici ne vit pas, n'a pas vécu ce que Sept-Îles a vécu. Si on regarde à l'ouest de chez nous et à l'est de chez nous, c'est aussi un bassin de main-d'œuvre qui a des compétences et qui est en assez grand nombre.

875 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

O.K.

880 **LE PRÉSIDENT :**

Quel était le taux de chômage en 2011?

885 **Mme MANON LANGLOIS :**

Je n'ai pas cette information-là, mais je peux vous la fournir.

LE PRÉSIDENT :

890 En 2012?

Mme MANON LANGLOIS :

895 Je sais que les dernières données, on parlait de 8, 8,8 %.

LE PRÉSIDENT :

En 2012?

900

Mme MANON LANGLOIS :

Mais on ne l'a pas.

905

M. NORBERT NADEAU :

Non, pour Sept-Îles, on ne l'a pas, mais on pourrait l'avoir pour la région. Mais je sais que pour la région, ça ressemblait à ce qu'on avait dans la province.

910

LE PRÉSIDENT :

D'après ce que je peux comprendre, c'est que selon ce que vous nous dites, c'est qu'en 2012, le taux de chômage devrait avoir augmenté. C'est bien ça?

915

M. NORBERT NADEAU :

Oui.

920

Mme MANON LANGLOIS :

Effectivement. Oui, on a eu des pertes, en tout cas, des pertes d'emploi, oui.

LE PRÉSIDENT :

925

D'accord. Bien merci beaucoup, Madame, Monsieur.

Mme MANON LANGLOIS :

Merci.

930

M. NORBERT NADEAU :

Merci.

935

LE PRÉSIDENT :

940 Messieurs Luc Dion et Russel Tremblay, du Développement économique de Sept-Îles.
Alors, bonsoir Messieurs. À vous la parole.

M. LUC DION :

945 Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir Mesdames les commissaires. Alors, mon nom est
Luc Dion, je suis le président de Développement économique Sept-Îles, j'occupe cette fonction
depuis 18 ans.

950 Développement économique Sept-Îles est une corporation paramunicipale dont le conseil
d'administration est constitué de membres de la Chambre de commerce, de représentants de la
grande entreprise, de représentants du Conseil municipal, de représentants du monde syndical,
du monde de l'éducation, d'Hydro-Québec et du Port de Sept-Îles. Donc, une panoplie
d'administrateurs qui nous donnent le poulx, en quelque sorte, de l'économie septilienne.

955 Développement économique Sept-Îles, de par son mémoire, est favorable effectivement
au développement du projet de Mine Arnaud, mais il m'apparaît important, Monsieur le
président, de faire ce soir, un peu l'évolution de notre économie, puisqu'on a une courte
évolution – Sept-Îles est quand même une ville qui a à peine 60 ans et qui est basée
principalement, Sept-Îles comme on la connaît aujourd'hui, sur l'industrie minière, et depuis 20
960 ans, sur l'industrie de l'aluminium.

Donc, effectivement, la ville de Sept-Îles est née de la minière IOC qui s'est installée ici au
milieu des années 50 et l'objectif, à l'époque, de cette compagnie américaine, était de desservir
les États-Unis avec un produit de base qui était le minerai de fer, sans transformation. On était
965 en pleine guerre froide, on construisait la voie maritime du Saint-Laurent, on voulait un accès
direct au cœur des États-Unis et approvisionner des aciéristes américains.

À l'époque, on n'avait pas vraiment le choix de façonner le projet, il y avait 300 personnes
à Sept-Îles à peu près, donc une grande immigration de Québécois, de gens du Nouveau-
970 Brunswick et même d'outremer ont contribué à bâtir le Sept-Îles qu'on connaît.

Pendant à peu près 25 ans, on ne contrôlait pas vraiment le développement économique,
parce qu'on allait au rythme, dans le fond, du développement minier. Dans les années 60, c'est
la minière Cliffs qui s'est installée à Sept-Îles. Donc, on faisait pousser les rues, à toutes fins
975 pratiques, et les infrastructures, puis on avait de la misère un peu à voir le développement de
Sept-Îles.

980 C'est dans ce contexte-là qu'en 1974, la Ville a pris l'initiative de créer la Corporation de promotion industrielle, pour assurer une diversification économique. On était déjà conscient, à ce moment-là, même si sans interruption pendant à peu près 25 ans on avait développé cette municipalité-là, qu'un jour, sans doute, ça serait difficile. Ce qu'on n'avait pas estimé à l'époque, c'est que ce jour-là viendrait très rapidement, donc six ans après la création de la Corporation.

985 C'était la crise du fer, début des années 80, et aussi des taux d'intérêt à 20 %. Ce qui a fait en sorte que Sept-Îles et Port-Cartier ont perdu 15 000 habitants en l'espace d'à peu près trois ans. Une partie de ces habitants-là était ce qu'on appelait, nous, la population flottante; c'est-à-dire une main-d'œuvre de construction qui habitait à Port-Cartier et à Sept-Îles, mais qui participait, dans le fond, aux grands chantiers à l'époque de la construction de Fermont, de la construction des routes vers Havre-Saint-Pierre, des usines de bouletage, à l'époque on parlait de Sidbec Normines, on parlait effectivement de compagnies dans les pâtes et papiers à Port-Cartier.

990 Donc, avec cette espèce de frein brutal au niveau économique, ces gens-là ne voyaient pas, dans le fond, d'avenir à très court terme au niveau de la construction et ont quitté Sept-Îles. Ce qui a provoqué, tant à Port-Cartier qu'à Sept-Îles, la démolition de buildings neufs ou autrement, carrément barricadé des quartiers complets. C'est ce qu'on a vécu ici. On n'a pas vraiment démoli, mais on a barricadé. Donc, en arrière de l'hôtel des Gouverneurs, sur le Boulevard Laure, toute cette section-là de la ville a été placardée de plywood, ça a fait le tour du Canada, ces images-là, et ça, c'était une dure cicatrice.

1000 Donc, on s'est relevé les manches et puis ce qu'on a fait, on a cherché, dans le fond, à diversifier l'économie. On est allé vers des chantiers maritimes, la construction navale. On était en compétition, dans le fond, avec Lévis ou avec Les Méchins. On a construit quelques bateaux, mais l'aventure s'est rapidement terminée.

1005 On est allé aussi dans l'industrie de la pêche. Mais là, on était en compétition avec la Gaspésie, avec d'autres régions du Québec et, encore une fois, on a dû constater nos faibles capacités au niveau de la transformation des produits de la mer. On s'est dit : il faut se doter d'infrastructures. On a construit le quai de la relance qui, dans le fond, était la bougie d'allumage pour attirer Aluminerie Alouette, et on a multiplié les études de toutes sortes pour essayer de voir comment on pourrait diversifier l'économie de Sept-Îles. Et à cette époque-là, on avait quand même une grosse production énergétique. Monsieur Bourassa, qui était premier ministre, voulait effectivement développer le secteur de l'aluminium au Québec. On s'est donc inscrit dans cette mouvance-là pour pouvoir attirer une aluminerie à Sept-Îles.

1015 De la prospection, on en a fait beaucoup, Monsieur le président, on a reçu des dizaines de délégations ici pour qu'on puisse estimer le potentiel de Sept-Îles : un port en eau profonde, un quai qui était déjà présent, de l'énergie en grande quantité et – souvent la mémoire est une

1020 faculté qui oublie – on est tombé à trois reprises avec un projet d'aluminerie. Dans le sens que
la première fois qu'on a presque attaché un projet d'aluminerie à Sept-Îles, on a finalement
décidé, au niveau du gouvernement, de l'installer à Deschambault. La deuxième fois qu'on avait
presque attaché un projet d'aluminerie à Sept-Îles, c'était Reynolds qui était l'opérateur, il a
décidé de doubler sa capacité de production à Baie-Comeau. Et ce n'est que la troisième fois
qu'on a effectivement réussi à faire atterrir le projet d'aluminerie Alouette, en 89. Mais on
1025 comprendra qu'on y était intimement lié. On n'était pas les bailleurs de fonds, mais on était
quand même une partie de cette inspiration-là à diversifier l'économie d'une région puis à y
installer une aluminerie.

1030 On a cherché immédiatement à transformer l'aluminium. Avec une compagnie
vénézuélienne, on avait cherché à installer une usine de câbles d'aluminium. On a même coulé
les fondations de cette usine-là, qui était l'usine qui appartenait à la famille Echevarria. Et
malheureusement, un lobby, je dirais, pancanadien a fait en sorte que ce projet-là ne devait pas
voir le jour et on n'a pas pu produire du câble d'aluminium, l'usine aurait été installée non loin de
l'aluminerie Alouette, ce qui aurait permis le transport de l'aluminium en fusion. Développement
1035 économique Sept-Îles a payé plusieurs études là-dessus, et a même hérité des fondations de
cette usine-là qui était en pleine construction quand effectivement, aucune autorisation
gouvernementale n'est venue la soutenir.

1040 C'est à peu près à ce moment-là, Monsieur le président, que la mine d'apatite nous a été
annoncée, en quelque sorte, ou présentée, puisqu'il y avait une grande campagne qui se faisait
sur le territoire de la municipalité de Sept-Îles pour trouver du cuivre ou du nickel, au début des
années 90, et on a identifié le gisement d'apatite.

1045 Alors, pour nous, c'était intéressant parce qu'on venait joindre, ici, un nouveau matériel
qui était l'apatite, qui pouvait effectivement servir, dans le fond, à diversifier notre économie,
parce que son marché, c'était l'alimentation; ce n'était pas la construction de ponts, de gratte-
ciel ou autrement d'automobiles, c'était de nourrir une population. Il y avait par contre une
composante d'ilménite importante, on en était conscient, et on a accompagné les promoteurs,
qui était SOQUEM dans ce dossier-là et on a communiqué déjà l'information à notre population,
1050 à cette époque.

1055 En 97, le premier geste que Ghislain Lévesque, alors récemment élu maire de Sept-Îles,
a posé au niveau économique, c'est de rencontrer les citoyens du Canton Arnaud, à la chapelle
du Canton Arnaud, avec SOQUEM, la Chambre de commerce, Développement économique
Sept-Îles, pour réunir les citoyens et parler de la possibilité effectivement de mettre en évidence
ce gisement-là d'apatite et de l'ilménite.

Et après ça, dans nos discours, ça a toujours été présent. Dans les sommets
économiques qu'on organisait, c'était toujours présent, mais c'était un projet en élaboration.

1060

Durant ce temps-là, on n'a pas perdu de temps non plus, on a essayé de diversifier l'économie au niveau du tourisme. Alors, au cours des années 2000-2007, on a eu le quai des croisières pour attirer effectivement des croisiéristes à l'échelle internationale, mais l'idée derrière ça était aussi de développer des produits d'appel pour le tourisme local. Mais quand même, l'industrie touristique est importante, mais elle est relativement marginale.

1065

On a aussi soutenu l'agriculture chez Développement économique Sept-Îles, on a financé des équipements pour développer des bleuetières, des fraisières, on a soutenu l'équipe qui essaie, effectivement, de faire naître l'agriculture sur la Côte-Nord, mais c'est, encore là, très marginal.

1070

Au niveau de la recherche et du développement, c'est la même chose; on s'est associé avec Aluminerie Alouette, on est partenaire de la chaire de recherche sur le carbone, on est partenaire du Cégep dans tous les projets qui sont reliés à l'éducation, mais il y a un incontournable : on est né des ressources naturelles. Nos villages sont nés de la pêche, de la fourrure ou du bois. Donc, c'est intimement lié à notre développement économique.

1075

Jamais, comme président de Développement économique Sept-Îles, monsieur Beaudoin de Bombardier est venu me solliciter un terrain à l'aéroport pour installer Bombardier, jamais. Puis ils ne le feront pas. Puis c'est la même chose pour, dans le fond, les grandes compagnies de transformation ou d'informatique : proximité du marché, proximité des chercheurs. On est vraiment lié au développement des ressources naturelles.

1080

Alors, les efforts, on les a déployés et on a aussi partagé avec notre communauté. On a aussi beaucoup investi dans les études, les études sur le logement. On en a fait état aujourd'hui, mais nous, on a été les initiateurs de ces études-là pour effectivement éviter de vivre ce qu'on avait vécu au début des années 80. Donc, avoir des camps de travailleurs pour loger les travailleurs en période de boom, puis après ça, effectivement, récupérer ces camps de travailleurs là, pas simplement les démanteler, mais en faire des nouveaux quartiers, nouveau genre.

1085

1090

Ce qui est arrivé, dans le fond, il y a deux ans – en tout cas, moi, comme président de Développement économique Sept-Îles, à chaque fois que j'ai été interpellé par les journalistes sur des annonces, je disais : « On fait des annonces. C'est de l'argent qui est annoncé, ce n'est pas de l'argent qui est engagé. » Mais on ressentait un tourbillon, effectivement, basé sur des chantiers de construction; pas sur du développement économique solide. On avait 2 000 travailleurs dans le coin de Fermont qui effectivement amélioraient les infrastructures d'ArcelorMittal, développaient la mine du lac Bloom, travaillaient de l'autre côté pour accueillir le minerai du lac Bloom, mais somme toute, à Sept-Îles, 75 emplois.

1095

1100 Donc, Mine Arnaud s'inscrit vraiment dans cette diversité économique là, et quand on
1105 parle de 30 ans, c'est très significatif. Il faut rappeler, Monsieur le président, qu'au Québec,
50 % des entreprises de cinq employés et plus n'existent plus après cinq ans. La vie des
grandes entreprises au Québec, c'est 18 ans. Sur la bourse, les 500 plus grosses entreprises
cotées, leur vie, c'est 18 ans; après ça, ça se transforme, ça ne peut pas rester comme c'est.
Donc, c'est quand même significatif. Ça fait que quand j'entends dire : bien, 30 ans, ça n'a pas
de bon sens. C'est long, 30 ans. Puis c'est important, quand on recherche, comme nous, à
diversifier notre économie.

1110 En 1999, on a amorcé la transformation du minerai de fer, on a multiplié les études à cet
égard-là, on n'a pas encore réussi, ce n'est pas chose facile.

1115 Au cours des dernières années, on a entendu monsieur Charest parler du Plan Nord,
madame Marois parler du Développement nordique, ils en parlent beaucoup, ils font beaucoup
de publicité, puis ça donne l'impression qui se passe beaucoup de choses. Ce n'est pas vrai.
Mais ça serait intéressant à faire, mais il faut être aidé, pour le faire. Et c'est un peu le problème
qu'on rencontre ici. On a l'apatite du Québec qui est là, qui est propriété à 61 %
d'Investissement Québec; ça vous appartient, ça m'appartient. On a un ministère de
l'Environnement qui étudie le projet, on a une commission comme la vôtre qui étudie le projet,
puis j'entends régulièrement : « Moi, je n'ai pas confiance en eux autres. »

1120 À qui, il faut faire confiance, Monsieur le président? C'est nous qui allons être les
investisseurs, c'est nous qui allons être les actionnaires. Moi, je pense qu'il faut se faire
confiance. Et c'est un petit peu la dérive qu'on a eue dans les derniers mois, c'est qu'on
entendait des choses qui nous apparaissaient, dans le fond, très grosses – exemple, un danger
de contamination de l'eau potable. Moi, je suis citoyen de Sept-Îles puis je n'achète pas mon
eau, je la bois direct de l'aqueduc. Je n'aime pas ça entendre ça. On interpellait le ministère puis
on disait : « Si vous avez des données à fournir là-dessus, intervenez immédiatement.
N'attendez pas un BAPE ou d'autre chose. Si ça ne fait pas de sens en partant, intervenez
immédiatement. »

1130 Et c'est dans ce sens-là qu'on a mis en place différents outils, non seulement dans ce
qu'on fait habituellement, mais au niveau environnemental pour se rassurer nous-mêmes et
rassurer notre population. Donc, investiguer la baie de Sept-Îles, s'assurer de la qualité de l'air,
vérifier la qualité de l'eau potable du lac Rapide, en faire la surveillance.

1135 Ce qu'on souhaite, nous, puis c'est des recommandations qu'on vous a mis, c'est que
l'État nous accompagne là-dedans immédiatement. Parce que si on parle de développer nos
ressources naturelles, si on parle de transformer nos ressources naturelles, on ne fera pas ça
sur Saint-Jacques non plus que sur la colline parlementaire. C'est sans doute ici, à Port-Cartier
ou à Baie-Comeau.

1145 Ça fait que si on n'accompagne pas les populations pour démystifier puis bien placer les choses dans leur contexte, on arrive dans des situations un peu hystériques ou on entend que... écoutez, des fois, on a l'impression que c'est Tchernobyl qu'on annonce, là. C'est une carrière avec une vingtaine de camions, puis une usine qui va effectivement concasser cette pierre-là puis qui va en extraire l'apatite. Vous allez me dire que c'est très, très simple, ma vision des choses, mais ce n'est quand même pas, non plus, la pire des industries avec un procédé des plus agressif au niveau chimique. Mais on n'a pas été accompagné suffisamment et on a interpellé le ministère de la Santé, on a interpellé le ministère du Développement durable en disant : « On entend des choses horribles. »

1150 Quand on dit que ça prenait une étude toxicologique, on interpelle le ministère, il dit : « Non, on n'a pas besoin d'étude toxicologique. » On disait : « Ca prend une étude toxicologique. » La meilleure personne pour dire : « Non, on n'en a pas demandé », c'est le ministère, il refusait de se prononcer publiquement.

1155 Alors, il va falloir changer les choses, là, parce que dans le fond, ça, ça entretient, dans le public, un doute, une suspicion. Et ce n'est pas de se substituer au BAPE que de donner une saine information quand on la possède. Vous savez, si finalement dans les études, il n'y en a pas de silice qui est problématique, de la silice cristalline, arrêtons de dire qu'il y en a. Arrêtons d'écrire qu'il y en a. On amène simplement la population dans une confusion. Et ça, là-dessus, on a essayé de jouer un rôle très actif, pas pour être favorable au projet de Mine Arnaud nécessairement, mais pour au moins donner une information qui serait objective, parce que nous, on a confiance en nos fonctionnaires. Ce n'est peut-être pas les meilleurs communicateurs, Monsieur le président, j'en conviens, on l'a vu au début des audiences, mais je suis convaincu de leur compétence.

1165 **LE PRÉSIDENT :**

1170 Il faudrait conclure, Monsieur.

M. LUC DION :

1175 Oui. Alors c'est pour ça qu'on a fait plusieurs recommandations. Des recommandations au niveau du comité des retombées économiques, comme l'a expliqué la Chambre de commerce, on y tient. On pense aussi qu'un fonds de diversification économique est important. Le comité de suivi, on y croit et on pense effectivement que ça doit être un comité de suivi musclé. Ça, c'est dans le fond une espèce de police d'assurance.

1180 Il faut aussi, au niveau de la fin de vie de cette mine, s'y attaquer immédiatement. Je pense que c'est la meilleure des choses, se donner un échancier qui est efficace puis qu'on

puisse voir, avant même effectivement qu'on arrive à terme, qu'est-ce qu'on fera avec ce trou-là laissé par l'exploitation, au niveau de la mine.

1185 Alors, on a une série de recommandations qui sont dans ce sens-là, Monsieur le
président, mais une chose est sûre, on a quand même œuvré avec le promoteur, nous, depuis
plusieurs années déjà et on a vu beaucoup de changements dans le projet. Il y a peut-être des
bonifications qui peuvent être apportées, on est convaincu que la Commission y verra, mais
1190 dans son ensemble, c'est acceptable. Il faut simplement être capable d'avoir, maintenant, une
information saine.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Dion.

1195 **M. LUC DION :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1200 Écoutez, je vais commencer par quelques questions, ensuite, je vais céder la parole à ma
collègue, Michèle Goyer, mais je vais me rattacher plus à votre mémoire qu'à votre discours,
parce qu'il y a des éléments, dans le mémoire, que vous n'avez pas du tout abordés.

1205 Dans une des pages, la page 8, vous présentez les principaux producteurs de roche
phosphatée en 2011 en pourcentage de mégatonnes de production totale et la figure 3.1.2, des
réserves de roche phosphatée par pays, et on voit que finalement, le Maroc détient, en termes
de réserve, je dirais, grosso modo, le trois quarts. On ne voit pas, dans cette figure, le Canada.

1210 **M. LUC DION :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

1215 Parce que le Canada, il est dans les « autres », étant donné que c'est un très petit
producteur. Si demain matin, le Maroc décidait d'augmenter sa production phosphatée de façon
relativement importante, est-ce que vous qui cherchez, je dirais, un projet viable sur une
trentaine d'années, est-ce que ceci peut hypothéquer la viabilité de la mine Arnaud, selon vous?
1220

M. LUC DION :

Je ne croirais pas.

1225

LE PRÉSIDENT :

Pourquoi?

1230

M. LUC DION :

Parce que la roche de Mine Arnaud est une roche qui, selon ce qu'on a recueilli comme information, est d'une pureté exceptionnelle et au Maroc, on parle d'apatite à base fossilifère. Donc, on est dans un produit quand même de même nature, mais un peu différent et il y a beaucoup de problèmes de radioactivité dans cette matière. D'ailleurs, le projet Mine Arnaud aurait pu connaître un dénouement beaucoup plus rapide ou, enfin, plus rapidement sur la place publique, aux alentours de 2000, quand la Communauté européenne envisageait un moratoire justement sur les apatites porteuses de radioactivité. À ce moment-là, il y a eu, je dirais, vraiment un « boost » derrière le projet de Sept-Îles parce qu'on se disait : « Là, on a un produit d'une pureté exceptionnelle. »

1235

1240

LE PRÉSIDENT :

Mais je veux juste que vous répondiez aux questions.

1245

M. LUC DION :

Oui.

1250

LE PRÉSIDENT :

Parce que j'ai un fil conducteur.

M. LUC DION :

1255

Oui. Bien, ce que je vous dis, moi, c'est que je n'ai pas d'inquiétude dans le sens, c'est la même chose comme pour Aluminerie Alouette, c'est un producteur d'aluminium comme les Russes.

1260

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Mais revenons à ma question.

M. LUC DION :

1265 Oui?

LE PRÉSIDENT :

1270 Donc, vous dites : à cause de la pureté, de la qualité de la roche phosphatée.

M. LUC DION :

1275 Oui, c'est ça. Et du marché aussi, parce que Yara est quand même un grand producteur d'engrais et c'est lui qui va l'acheter et la transformer. Donc, ce n'est pas sur un marché libre.

LE PRÉSIDENT :

1280 Tout à fait. Ensuite, vous montrez, à juste titre d'ailleurs, qu'un des éléments importants qui vous fait penser que la demande va croître, et vous l'aviez souligné, c'est la demande en consommation agricole. Donc, la production agricole qui serait plus grande et vous présentez, entre autres, une figure qui montre cette évolution de la consommation et une autre figure à côté, à la page 10, qui montre que les terres arables diminuent per capita jusqu'en 2020. Actuellement, où sont situées les terres arables disponibles?

1285 **M. LUC DION :**

C'est sûr que l'Europe constitue un des principaux – si on parle de Yara, là?

LE PRÉSIDENT :

1290 Je parle, pas les terres qui sont produites, qui sont utilisées à des fins agricoles. On sait que l'Europe, toutes ses terres disponibles quasiment sont utilisées à des fins...

M. LUC DION :

1295 La Chine... excusez-moi de vous interrompre. Oui?

LE PRÉSIDENT :

1300 Non, non, la Chine également a beaucoup de terres, mais finalement, la course actuellement au terres arables se fait sur quel continent?

M. LUC DION :

1305

Bien, je dirais, c'est l'Inde... l'Asie. L'Asie puis l'Amérique du Sud.

LE PRÉSIDENT :

1310

Et l'Afrique. Il y a une course.

M. LUC DION :

1315

Et l'Afrique.

LE PRÉSIDENT :

1320

Et, vous me voyez venir peut-être, l'Afrique, l'Asie, comme vous l'aviez dit, qui a une réglementation passablement différente de celle de la Communauté européenne, pourrait utiliser une qualité de fertilisant, une roche phosphatée moins pure, je dirais, d'accord? Parce qu'elle coûterait beaucoup moins cher.

1325

Dans cette perspective-là, si effectivement la production marocaine augmentait et qu'elle comblait les besoins émergents, les besoins émergents qui sont situés dans des pays où la réglementation est moins sévère, est-ce que vous ne craignez pas que ça puisse porter atteinte à une production relativement marginale, quand même de moins de 1 %, on parle.

M. LUC DION :

1330

Justement, parce qu'il s'agit quand même aussi d'une production de niche, donc effectivement, ce n'est pas une grosse production, mais on a une qualité de matériel ici qui est exceptionnelle. C'est sûr qu'il peut y avoir un impact sur le marché, mais encore une fois, comme je vous dis, on est conscient que Yara intervient aussi principalement en Europe, son gros marché est européen. Donc en fait, on voit une croissance mondiale, mais là-dessus, on a quand même une relative assurance.

1335

M. RUSSELL TREMBLAY :

1340

Je pourrais rajouter quelque chose, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

1345

M. RUSSELL TREMBLAY :

1350

L'Apatite ou la roche phosphatique du Maroc, vu qu'il y a quand même beaucoup de présence de cadmium, de façon relative, fait en sorte qu'à moyen terme, les champs arables deviennent de moins en moins productifs. Donc, c'est un gain à court terme. Donc, c'est sûr que l'Apatite de Sept-Îles, de par sa pureté, va garder quand même un avantage compétitif assez loin, comparativement à ses concurrents au niveau du reste du monde.

1355

LE PRÉSIDENT :

On émet toujours quand même l'hypothèse que la technologie ne permettrait pas à la production marocaine d'arriver à un produit aussi pur.

1360

M. RUSSELL TREMBLAY :

Je suis d'accord, mais ça donne un coût supplémentaire au coût de production.

1365

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr.

1370

M. RUSSELL TREMBLAY :

Donc, on garde une compétitivité avec le gisement de Sept-Îles.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Goyer?

1375

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Dans l'ensemble de vos recommandations, vous émettez le vœu d'un fonds de diversification économique pour plusieurs raisons, mais celle surtout de préparer le choc après Mine Arnaud, puisque sa durée de vie est limitée dans le temps. Il y aurait trois questions à ce sujet-là, la première : selon vous, comment on pourrait financer ce fonds?

1380

M. LUC DION :

1385

Ah, il y a différentes façons de financer le fonds. C'est sûr que Mine Arnaud peut, comme telle, effectivement, verser un capital au départ, puis on peut soit bénéficier des intérêts ou carrément gérer le capital. Soit dit en passant, on a déjà constitué de semblables fonds sur la

Côte-Nord avec le projet de barrage de la rivière Toulnostouc, on en a constitué un dans la région de Baie-Comeau où Hydro-Québec a investi, Alcoa a investi et la communauté a investi et des intérêts. Effectivement, là, on va avec des initiatives de diversification économique.

1390 Donc, il y a des précédents. Ça fait que c'est un peu dans ce sens-là. Est-ce que c'est un
montant en capital sur lequel on tire bénéfique des intérêts ou autrement, est-ce que c'est un
montant en capital? Est-ce que c'est une redevance? Le gouvernement ne veut pas, à l'heure
actuelle, partager ses redevances, mais nous on se dit : bon, c'est peut-être une initiative dans
1395 les milieux qui reçoivent les projets miniers, que de partager une partie de la redevance au
niveau d'un fonds de diversification économique.

 Mais je dois vous mentionner que cette demande-là n'est pas simplement adressée à
Mine Arnaud, elle a été adressée à Aluminerie Alouette et c'est ce qui fait que, dans le cadre de
la phase 2, Aluminerie Alouette a, entre autres, investi 10 millions dans la construction d'un
1400 pavillon universitaire. Alors, ça peut se transformer aussi dans un legs aux communautés sur
des équipements et des infrastructures particuliers.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1405 D'accord. À votre avis, est-ce que vous avez déjà commencé à évaluer la hauteur, la
valeur du fonds pour, on parle toujours d'assurer le choc postfermeture? Parce qu'un legs, c'est
une chose, mais ça ne diversifie pas après fermeture.

M. LUC DION :

1410 Oui. Écoutez, on a commencé à discuter même avec Mine Arnaud de cette question-là.
C'est sûr qu'on parle de millions de dollars, pas de centaines de milliers de dollars, mais je
voudrais quand même préciser que quand on dit le choc postfermeture, ça s'inscrit dans un
ensemble, parce qu'il y aura peut-être d'autres entreprises qui vont créer des chocs d'ici là.

1415 Alors, en réalité, ce qu'on souhaite, nous, c'est d'ores et déjà poursuivre la diversification
économique de Sept-Îles, faire grandir cette ville-là, ce qui fait en sorte qu'à terme, quand Mine
Arnaud, effectivement, aura terminé ses opérations, bien, on aura réussi à développer une
économie qui pourra absorber beaucoup plus facilement cette perte de 300 ou 500 emplois.
1420 Parce que là, on est juste en équilibre présentement. Vous savez, la première phase
d'Aluminerie Alouette a fait survivre Sept-Îles. La deuxième phase d'Aluminerie Alouette a
effectivement fait bien vivre Sept-Îles, mais pas davantage.

1425 Juste une petite anecdote au niveau du logement : quand la deuxième phase d'Alouette
a été annoncée, ça a été l'occasion, pour nous, de remettre sur le marché, les 100 dernières
unités de logement qui avaient été barricadées en 1980.

Ça fait que quand on nous demande pourquoi on n'avait pas d'initiative par rapport au logement à Sept-Îles, bien jusqu'en 2002, on en avait encore qui n'étaient pas occupés.

1430 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1435 D'accord. Vous m'amenez justement à la troisième question, qui ne touche pas le fonds de diversification, mais qui parle plutôt de la fameuse étude sur les condos industriels évolutifs. À quelques reprises on en a discuté, mais est-ce que l'étude est suffisamment avancée pour qu'on puisse en voir les fruits? Est-ce qu'il y a des documents préliminaires qui pourraient être déposés?

M. LUC DION :

1440 Oui. Ça nous ferait plaisir.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1445 Puis est-ce que vous pourriez élaborer un peu justement sur où on en est rendu, combien d'unités, où est-ce que ça pourrait être, est-ce que ça va jusque-là?

M. LUC DION :

1450 Oui, on a déjà élaboré beaucoup sur le sujet. Malheureusement, moi, je ne suis pas celui qui est responsable ou porteur du dossier, mais ce que je peux vous donner comme information, c'est qu'à Fermont, la Ville de Fermont, elle, a déjà musclé sa position vis-à-vis une des minières qui est en place, et à l'heure actuelle, il y a certaines maisonnettes qui sont utilisées par la compagnie minière pour loger ses employés et l'entente est très, très claire : à terme, ces maisons-là sont remises effectivement à la Ville pour qu'elle puisse, elle, en faire bénéficier les citoyens.

1455 Ça fait qu'on s'est basé un petit peu sur ce concept-là et donc, dépendant de la grosseur du camp de travailleurs qu'on mettrait en place, bien là, on pourrait établir le nombre d'unités d'habitation qui pourraient être rendues disponibles à la population, par la suite.

1460 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1465 Ce que j'aimerais vous entendre parler de cette étude-là, c'est est-ce qu'elle est déjà suffisamment avancée pour qu'on ait une idée du type de logement que ça peut représenter, le nombre que vous souhaitez voir venir, les retombées économiques de l'investissement pour le bâtir?

M. LUC DION :

1470 Elle est suffisamment avancée pour qu'on puisse vous la déposer, puis vous pourrez
vous en inspirer, mais je veux dire, c'est sûr que comme on n'a pas arrêté, parce que tout ça est
1475 en fonction de la grosseur du camp de travailleurs qui va être mis en place. Si on fait un camp
de travailleurs de 300 personnes avec tant de modules ou tant de maisonnettes, ça va donner
le résultat du legs qui va être à la population. Donc, je dirais que la mécanique de calcul est
mise en place, le calcul n'est pas mis en place, mais ça va nous faire plaisir de déposer nos
documents préliminaires.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1480 Je vous remercie, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

1485 Alors, Messieurs Dion et Tremblay, merci infiniment.

M. LUC DION :

Ça nous a fait plaisir.

1490 **LE PRÉSIDENT :**

Pour l'assistance, si vous me voyez prendre des pastilles, ce n'est pas du tout par
manque de respect, c'est que j'ai vraiment la gorge très sèche qui m'irrite. Alors, j'essaie que ça
ne paraisse pas, mais enfin.

1495 Maintenant, Monsieur Le Breton. Je m'excuse. Parce que quand j'ai juste une lettre pour
le prénom, c'est difficile pour moi. Alors, bonsoir Madame.

Mme SOAZIG LE BRETON :

1500 Alors, bonjour, Monsieur le président, Mesdames les commissaires, mon nom est Soazig
Le Breton, je travaille comme biologiste coordonnatrice aux projets environnementaux, à
l'agence Mamu Innu Kaikusseht ou AMIK, et je dépose donc aujourd'hui un mémoire au nom de
l'AMIK.

1505 L'Agence Mamu Innu Kaikusseht, qui signifie « Ensemble, les pêcheurs autochtones » est
un organisme autochtone sans but lucratif basé à Sept-Îles, sur la côte nord du Saint-Laurent,
dans la province de Québec. Fondée en 2006 dans le cadre du *Programme autochtone des*

1510 *ressources aquatiques et océaniques* de Pêches et Océans Canada, l'AMIK représente environ 11 000 personnes réparties dans sept communautés innues situées le long du Saint-Laurent : Ekuanitshit, Essipit, Innu Takuaikan, Uashat Mak Mani-Utenam, Nutashkuan, Pakua Shipu, Pessamit et Unamen Shipu. Les champs d'activité principaux de l'AMIK sont les pêches maritimes et la conservation de l'environnement marin.

1515 La mission première de l'AMIK est d'assurer un rôle de liaison, de communication, de consultation d'experts-conseils et d'information auprès de ses membres. L'objectif principal des activités de l'AMIK est de soutenir, de promouvoir et défendre les intérêts des communautés innues. L'AMIK agit ainsi à titre de ressource centralisée, tout en respectant l'autonomie de ses membres.

1520 Dans ce mémoire, nous traiterons brièvement des enjeux économiques et sociaux puis nous nous concentrerons sur les préoccupations liées à notre champ d'intervention, soit l'environnement.

1525 Nous sommes par ailleurs confiants que les enjeux liés à la santé publique seront traités dans d'autres mémoires.

1530 Donc, nous nous sommes posé la question, tout d'abord en fait, un projet de développement durable, puis là, j'ai fait un petit raccourci, en fait, par rapport au mémoire, bien, c'est ça. On s'est posé la question à savoir si le développement du projet de Mine Arnaud répond à la définition de développement durable que j'ai évoquée, en fait, dans mon mémoire. Donc est-ce que ça apporte un développement significatif pour la région de même qu'une garantie que le patrimoine écologique des générations futures ne sera pas entamé et que le projet contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, donc d'ITUM et de Sept-Îles.

1535 Et puis on s'est posé la question, les retombées économiques pour les Innus et les Septiliens, il y a lieu de s'interroger, à savoir à qui va réellement profiter le projet de Mine Arnaud; est-ce à la communauté innue d'ITUM ou encore aux citoyens de la ville de Sept-Îles et des environs? Depuis la dernière décennie, le secteur minier connaît un boom impressionnant et Sept-Îles bénéficie de cet essor économique avec des avantages associés, comme la création d'emploi et l'augmentation du revenu par habitant. Mais le boom économique a aussi créé des inconvénients, notamment en lien avec l'immobilier, comme l'augmentation du coût des résidences et la pénurie de logements à prix abordable.

1545 Donc, du fait de la pénurie flagrante de logements et dans l'optique où la compagnie va devoir loger de nouveaux travailleurs venant de l'extérieur de Sept-Îles, l'AMIK recommande que le promoteur poursuive ses recherches pour faire aboutir le projet de quartier d'habitations évolutives à l'initiative de l'Université McGill et du Cégep de Sept-Îles.

1550

Concernant maintenant l'étude de faisabilité financière du projet, elle ne figure malheureusement pas dans les documents rendus accessibles au public, donc il est légitime de se questionner sur la rentabilité économique de la future mine. Donc, l'AMIK recommande qu'une étude de viabilité économique du projet soit rendue publique afin de prouver la rentabilité à long terme du projet.

1555

Maintenant, concernant la main-d'œuvre locale que la compagnie Mine Arnaud... bien, en fait, elle nous a dit qu'elle va privilégier la main-d'œuvre locale, donc la main-d'œuvre locale, donc de travailleurs locaux et régionaux, ainsi que de la communauté de ITUM. Étant donné qu'il y a une pénurie de main-d'œuvre à Sept-Îles, on peut considérer que la création de nouveaux emplois n'apportera pas de bénéfice significatif pour la ville de Sept-Îles. Par contre, ces nouveaux emplois pourraient être bénéfiques pour la communauté d'ITUM, à condition que des ententes préalables soient, à cet effet, signées avec le Conseil de bande. L'AMIK recommande qu'une entente soit signée avec la Communauté d'ITUM, afin qu'une priorité soit accordée à la formation et l'embauche de travailleurs innus.

1560

1565

Point 3, maintenant, processus de consultation de la Communauté de ITUM. D'après les commentaires émis par certains membres de la communauté d'ITUM, il semble que le processus de consultation de la Communauté ait été défaillant ou plutôt que ce que le promoteur indiquait comme une consultation ait plutôt pris la forme de séances d'information.

1570

Par ailleurs, la déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies, le 13 septembre 2007. Cette déclaration, bien que n'ayant pas force de droit, fait référence à l'obtention d'un consentement préalable donné librement et en connaissance de cause relativement aux projets de développement sur des territoires appartenant à des autochtones.

1575

Or, le secteur occupé par la future Mine Arnaud est un territoire revendiqué par la Communauté d'ITUM. Il est à noter que le territoire revendiqué par la Communauté n'a jamais été cédé, vendu ou conquis. L'AMIK recommande qu'une entente soit signée entre le promoteur et la Communauté d'ITUM avant la mise en opération de la mine.

1580

Pour ce qui est maintenant des préoccupations éthiques et sociales, bien en fait, je me suis inspirée de certaines questions-réponses de la première séance d'information du BAPE. Donc, suite à une question de madame Kirouac, nous avons eu la confirmation que Mine Arnaud n'était pas prête à renoncer et céder ses titres miniers à la Ville de Sept-Îles en dehors de l'assise actuelle de son projet Mine Arnaud. Cette décision laisse la porte ouverte à l'agrandissement potentiel de la mine et donc, à des impacts encore plus importants et non prévisibles.

1585

1590

Le promoteur n'est pas prêt non plus à signer d'entente d'indemnisation des usagers du Canton Arnaud si des pertes de jouissance et/ou une dégradation de leur maison devaient survenir durant les années d'opération de la mine. Donc, l'AMIK recommande que le promoteur ait l'obligation de signer des ententes avec les citoyens dont les activités professionnelles et les habitations pourraient être touchées par les opérations de la mine, afin de faciliter les indemnisations ultérieures potentielles.

1595

1600

Maintenant, pour ce qui est des impacts environnementaux du projet, nos préoccupations au point de vue environnemental portent principalement sur deux composantes, soit le lac Rapide et la Baie des Sept-Îles. Une troisième préoccupation touche l'aspect cumulatif des projets autour de la baie de Sept-Îles.

1605

Donc, le lac Rapide, tout le monde le sait, c'est l'unique source d'eau potable de la ville de Sept-Îles. Le promoteur affirme que la source d'eau potable de la ville, et en l'occurrence sa qualité, ne sera aucunement affectée par le projet. Par contre, quand madame Nicole Kirouac, avocate de Malartic, citée plus haut, a demandé au promoteur s'il était prêt à signer une entente avec la ville de Sept-Îles pour mettre en fiducie des sommes afin d'assurer un dédommagement si la qualité du lac venait à être affectée, eh bien le promoteur a indiqué qu'il ne comptait pas signer d'entente préalable avec la Ville. Donc, on peut conclure que la Ville ne s'est pas dotée des outils pour préserver sa seule source d'eau potable et la minière n'agit pas en prenant toutes les mesures nécessaires pour protéger la seule source d'eau potable de la ville.

1610

1615

Donc, l'AMIK recommande que la signature d'une entente entre la Ville de Sept-Îles et le promoteur soit un préalable à l'autorisation du projet. Cette entente viserait précisément la mise en réserve de fonds nécessaires à la compensation et à l'approvisionnement en eau potable pour les citoyens, advenant une contamination et une dégradation de la qualité de l'eau de la ville, liées aux activités du promoteur.

1620

Maintenant, pour ce qui est des impacts potentiels du projet sur la baie de Sept-Îles, les analyses du promoteur ne peuvent garantir que les eaux usées rejetées dans le ruisseau Clet respectent les objectifs environnementaux de rejets pour ce qui est du phosphore durant les premières années d'opération. Donc ceci pourrait entraîner la prolifération d'algues toxiques, algues rouges et risque d'eutrophisation suite à une accumulation, au fil des mois, des années, en phosphate.

1625

1630

Par ailleurs, à travers les réponses formulées par le promoteur, il n'apparaît pas avec certitude que l'eau introduite dans les cellules de stériles en grande quantité ne puisse pas ressortir par exfiltration ou résurgence vers la baie de Sept-Îles ou dans la nappe phréatique. Même si le promoteur affirme que le sol jouerait un rôle de filtre afin d'éviter l'introduction de métaux et de phosphate supplémentaires, il est raisonnable de douter de cette information.

Aussi, un déséquilibre des paramètres physiques ou chimiques pourrait entraîner des perturbations du riche écosystème de la baie de Sept-Îles.

1635 L'AMIK est bien placée pour valider si des perturbations sont observées, étant donné que nous effectuons un projet de suivi de la zosteraie et de la biodiversité des poissons à l'embouchure du ruisseau Clet, et ce, depuis cinq ans. Le suivi de la zosteraie et de la biodiversité des poissons est effectué par l'AMIK au large du ruisseau Clet dans la zone de balancement des marées, à l'endroit où la zosteraie croît en abondance.

1640 Par contre, on ne peut en aucun cas dire que le suivi que nous effectuons actuellement est suffisant pour être considéré comme une caractérisation de l'herbier de zostère et nous craignons que la modification du débit du ruisseau et les concentrations supérieures en phosphate ne viennent modifier la productivité de l'herbier.

1645 Au regard de l'importance écologique de la zosteraie, l'AMIK recommande qu'une analyse de l'impact de la modification du régime hydrologique du ruisseau Clet sur la zostère de la baie de Sept-Îles soit effectuée afin d'évaluer le pourcentage de perte d'habitat essentiel appréhendé.

1650 L'AMIK recommande que le promoteur vérifie la concentration de phosphore et l'état trophique actuel du ruisseau Clet et des ruisseaux impactés se déversant dans la baie.

1655 L'AMIK recommande que le promoteur s'assure du suivi de la concentration de phosphore et de l'état trophique du ruisseau Clet et du bassin versant Hall pendant la phase d'exploitation, et nous recommandons finalement que la cartographie de la zostère soit effectuée pour compléter les suivis effectués par l'observatoire de veille environnemental de la baie de Sept-Îles créé en 2013.

1660 Finalement, nous nous interrogeons également sur les effets cumulatifs attendus pour la baie de Sept-Îles, du fait du contexte économique actuel et de la pression anthropique toujours croissante sur la baie.

1665 L'AMIK serait vivement intéressée à ce qu'une réflexion plus poussée soit enclenchée sur le développement économique et les impacts sociaux et environnementaux associés. Aussi, nous recommandons qu'un plan de gestion intégrée et de développement de la baie de Sept-Îles soit conçu en partenariat et en concertation avec les usagers de la baie, donc autant au niveau du tourisme, de la pêche, industrie, les citoyens afin d'assurer un développement plus harmonieux dans le respect des composantes sociales et environnementales.

1670 En conclusion, l'analyse des informations complexes et morcelées présentées à ce jour par le promoteur ne nous permet pas de prendre une décision éclairée. En effet, de

1675 nombreuses études semblent insuffisantes ou incomplètes, de même, avec les informations disponibles, nous ne pouvons pas juger de la faisabilité technique ou financière du projet, ni conclure que le projet ne nuira pas à la qualité de vie et à la santé des citoyens. Au plan environnemental, nous ne pouvons conclure que le projet n'aura pas d'impact significatif sur l'environnement, notamment sur la baie de Sept-Îles, sur les habitats essentiels qu'elle abrite également.

1680 Dans ces conditions, il nous paraît raisonnable de recommander que le projet ne soit pas autorisé tel que présenté. Tout au long de ce mémoire, nous avons formulé diverses recommandations permettant de répondre à nos préoccupations principales. Toutefois, ces seules recommandations ne pourraient être suffisantes pour garantir l'acceptabilité d'un tel projet. Des études et planifications complémentaires devraient être menées afin de minimiser davantage les risques associés à un projet d'une telle ampleur.

1685 Parmi ces études, une réelle planification stratégique du développement autour de la baie de Sept-Îles et une étude des impacts des changements au régime hydrique sur les habitats de la baie nous apparaissent comme un minimum. Enfin, la signature d'ententes, d'une part entre le promoteur et le Conseil de bande de la Communauté Innue Takuaihan Uashat Mak Mani-Utenam qui revendique les terres convoitées par le promoteur et, d'autre part, entre la Ville de Sept-Îles et le promoteur vis-à-vis du lac des Rapides nous apparaît également comme un préalable à la mise en œuvre de ce projet.

1695 Et voilà.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup Madame Le Breton, je cède la parole à ma collègue, madame Goyer.

1700 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Madame Le Breton, je dois dire que plusieurs des éléments de votre mémoire ont déjà répondu à plusieurs des interrogations de la commission, donc je n'aurai qu'une question.

1705 **Mme SOAZIG LEBRETON :**

Oui.

1710 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Nous avons pris connaissance que vous faites, depuis trois ou cinq ans, des suivis.

Mme SOAZIG LEBRETON :

1715

Cinq ans.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1720

Cinq ans?

Mme SOAZIG LEBRETON :

Hum, hum.

1725

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Des suivis, en fait, d'un certain secteur. J'aimerais que vous localisiez ce secteur par rapport à l'émissaire ruisseau Clet.

1730

Mme SOAZIG LEBRETON :

On est quasiment en face. On est donc à la sortie du ruisseau Clet.

1735

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

D'accord. Par contre, vous dites que ce suivi-là ne peut pas être considéré comme le suivi qui permet de faire le portrait.

1740

Mme SOAZIG LEBRETON :

Bien, c'est très ponctuel, en fait, ce suivi-là. Ça se fait donc en juin, quelques jours, et en septembre, quelques jours. Donc, c'est sûr que c'est largement insuffisant puis il faudrait qu'en fait, un tel suivi soit fait pour toute la zosteraie. Puis nous, on fait un suivi de la biodiversité des poissons, mais il faudrait en fait faire une cartographie de la zosteraie de la baie de Sept-Îles, parce que c'est elle qui va être affectée en premier, puis les poissons.

1745

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1750

D'accord. Est-ce que vous avez été invitée par le groupe de recherche à partager une partie des informations que vous avez déjà en main?

Mme SOAZIG LEBRETON :

1755

Oui. En fait, on va participer à l'observatoire de veille environnementale de la baie de Sept-Îles, on participera donc au suivi, mais on ne va pas augmenter nos activités, par contre. Ça va encourager le suivi.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1760

Je vous remercie beaucoup, Madame.

Mme SOAZIG LEBRETON :

1765

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1770

Merci beaucoup, Madame Le Breton. Monsieur Jacques Gélinau.

M. JACQUES GÉLINEAU :

1775

Bonjour, Monsieur Zayed.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

M. JACQUES GÉLINEAU :

1780

Madame Drapeau et Madame Goyer. On vous remercie de votre ténacité avec la gorge que vous avez. J'aimerais, juste avant de commencer, si vous me permettez, prendre un petit 30 secondes pour amener quelques correctifs face aux énoncés qu'on a entendus tantôt du scénario catastrophique de la ville de Sept-Îles.

1785

J'ai ici, je vais vous citer un article de journal, en fait, de Radio-Canada, l'Est-du-Québec qui est sorti en 2012 concernant la main-d'œuvre à Sept-Îles, le taux de chômage. Il se situe dans les alentours de 5,4 % comparativement à 8,4 % pour l'ensemble de la province.

1790

LE PRÉSIDENT :

En quelle année?

1795

M. JACQUES GÉLINEAU :

En 2012.

1800

LE PRÉSIDENT :

5,4?

1805

M. JACQUES GÉLINEAU :

Oui.

1810

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est comparativement à?

1815

M. JACQUES GÉLINEAU :

À Sept-Îles. Comparativement à 8,4 pour l'ensemble du Québec. Astheure, il y a des commerçants qui faisaient état qu'ils étaient effectivement obligés de fermer, parce qu'ils étaient incapables de trouver de la main-d'œuvre. On parle ici, je veux juste vous citer en gros :

1820

« Sur la Côte-Nord, les entrepreneurs se tourneront maintenant vers les décrocheurs scolaires pour pallier la pénurie de main-d'œuvre. Certains d'entre eux ont même décidé d'abaisser leurs critères d'embauche, n'exigeant même plus un cinquième secondaire. »

1825

Donc, on assiste à une région qui a 30 000 habitants, où est-ce qu'effectivement il y a un boom minier. Le scénario catastrophique de la fermeture de l'usine de bouletage, c'est en réalité une correction de marché. Ça coûte trop cher faire la boulette. Par contre, cette fermeture-là s'est accompagnée d'une augmentation de la production de concentré.

1830

Donc, la plupart des minières – effectivement, il y en a une qui a mis son projet d'augmentation sur les tablettes, parce qu'on connaît l'incertitude mondiale en ce moment. Il y en a qui ont enclenché quand même, dans la région – des grosses minières – des processus d'augmentation de tonnage. Le but avoué, c'est de faire baisser le prix de la main-d'œuvre; en produisant plus avec à peu près le même nombre de personnes ou un peu plus, on réussit à avoir un avantage concurrentiel.

1835

Donc, ce n'est pas demain la veille, je ne crois pas, que les minières, parce qu'actuellement, les minières sont dans... ils n'ont plus de joueurs à travers le monde. Effectivement, on assiste à un certain ralentissement mondial, mais on a quand même des

1840 développements d'infrastructures en Amérique du Sud, en Chine, même si la boulimie chinoise
achève, il y a quand même, en ce moment, des pays qui sont en train de se construire, qui
prennent des nouveaux modèles, et je pense que le fer, c'est le fer de lance, avec le prix, il y a
eu des énormes augmentations du prix, qui a rebaisé un peu, mais qui reste quand même
relativement intéressant. Donc, on assiste, en ce moment dans le Nord, à l'émergence de
nouveaux projets miniers.

1845 Là, on a parlé des projets d'augmentation de tonnage pour des entreprises existantes et
maintenant, on assiste avec des nouveaux projets miniers qui vont éventuellement tous transiter
dans la Baie de Sept-Îles.

1850 Alors, au niveau économique, c'est une très bonne nouvelle, ça, pour Sept-Îles. Sept-Îles
qui est quand même relativement diversifiée. Effectivement, Sept-Îles, si on regarde les ports de
pêche, ce n'est plus les pêches qu'il y avait avant, mais Sept-Îles, ça reste quand même un port
de pêche régional qui est plus intéressant qu'ailleurs. Les pêcheries sur la Côte-Nord,
quoiqu'altérées, sont relativement intéressantes.

1855 Et on est le pôle central au niveau des commerces de services pour les entreprises
minières. Ah, ça, c'est des cartes, je vous en ai fait des copies, je vous les donnerai, c'est parce
qu'en fait, je fais juste un petit préambule sur des corrections que j'apporte par rapport à ce que
j'ai entendu, mais j'ai plutôt l'intention de toucher votre questionnement que vous aviez hier, sur
la biodiversité.

1860 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais juste vous informer que ça fait partie de votre mémoire, ce que vous nous dites
actuellement.

1865 **M. JACQUES GÉLINEAU :**

Partiellement.

LE PRÉSIDENT :

1870 Bien, c'est-à-dire si vous voulez corriger des faits, vous vous inscrivez en arrière de la
salle, puis on vous appellera pour corriger des faits.

M. JACQUES GÉLINEAU :

1875 Bon. Je ne vous relirai pas ce que j'ai mis dans mon mémoire, parce qu'il y a tellement de
choses à dire. Si vous me permettez, je vais quand même vous dresser un peu le portrait de la

1880 majorité silencieuse, c'est-à-dire les poissons, les baleines, les plantes, les insectes, les oiseaux de la région qui n'ont peu ou pas de voix à apporter et c'est principalement eux qui vont être touchés par les gros changements qui vont être apportés par le développement d'une mine, parce qu'il n'y a personne qui travaille dans une mine à Sept-Îles.

1885 On travaille pour des entreprises qui font du transbordement minier puis des boulettes, les mines sont situées dans le nord. Puis je vous rappellerai que dans le nord, Fermont, ils se sont levés en bloc pour empêcher un projet minier d'étaler ses résidus miniers à proximité de la ville. Donc, ici, on ne fait même pas ça. On essaie de se battre, mais c'est toute la ville qui s'est levée en bloc pour empêcher ça et ça a apporté des changements au niveau du projet. C'est une anecdote.

1890 En réalité, l'impossible, comment je pourrais dire, étendre des déchets miniers d'une superficie de l'agglomération de la ville de Sept-Îles, c'est impossible d'empêcher tout écoulement, surtout sur le bouclier précambrien. Ça se comporte comme une casserole et les digues sont semi-étanches. Donc éventuellement, ça va suinter. Éventuellement, le ruisseau Clet qui va avoir quatre fois son volume, c'est véritablement l'effluent minier qui va apporter des substances plus ou moins toxiques dans la baie. Même si on dit que c'est de l'huile minérale, 1895 l'agent qui va servir à séparer l'apatite, mais en réalité, il y a plein d'autres substances qui vont être extraites du sous-sol, qui vont éventuellement, très solubles dans l'eau, se retrouver dans la baie. Or, la baie de Sept-Îles, c'est effectivement une zosteraie. La partie nord, en face du ruisseau Clet et la partie ouest, large banc de vase rempli de zostère marine où foisonne la faune aviaire.

1900 Donc, on a un marais de 208 hectares du côté est, marais à spartine qui, aussi, est l'endroit privilégié des oiseaux barboteurs et en période de transit, en période automnale, on assiste à des limicoles qui viennent tout le long de la zostère et du marais à spartine, viennent s'alimenter ici, en fait.

1905 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez peut-être toutes les ouvrir puis passer d'une à l'autre.

1910 **M. JACQUES GÉLINEAU :**

Oui, c'est ça. Ouvre-les toutes.

1915 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va être plus simple comme ça, sans les fermer.

M. JACQUES GÉLINEAU :

1920 Personnellement, j'ai fait une étude pendant, de 1997 jusqu'en 2007. J'ai isolé cinq
 années à la demande d'un autre projet, je vous ai fait des cartes en question, qui démontrent
 très bien que la baie Sainte-Marguerite – on ne retrouve pas la baie de Sept-Îles parce que ce
 n'était pas dans la zone touchée, j'ai les données quand même, qui est assez conforme à ce
 1925 que vous allez avoir sur les cartes, c'est une zone qui est largement utilisée par les mammifères
 marins de toutes sortes, dont des mysticètes comme la baleine bleue, *balaenoptera musculus*
 qui est une espèce sur la liste COSEPAC, qui est en danger de disparition.

1930 Sur l'ensemble des années dans lesquelles j'ai fait mes recherches, on a identifié
 différents animaux qui ont pris l'habitude de transiter dans la baie, ils viennent s'alimenter à
 cause du courant giratoire qu'il y a ici, qui ramène des nutriments du courant de Gaspé. Ces
 animaux-là, j'ai évalué à 87 animaux différents, bien identifiés, dont à peu près 50 %, on les a
 revus à maintes reprises. À plusieurs reprises, en fait.

1935 Même chose pour *balaenoptera physalus* qui se trouve à être le rorqual commun, qui est
 aussi une espèce précaire, à statut précaire. Dans mon catalogue, j'en ai 188 différents dont à
 peu près 50 % ont pris... transitent dans le territoire de façon régulière. D'autres sont éparpillés,
 parce que j'étais en relation avec deux centres de recherche, certains animaux naviguent entre
 l'estuaire et Sept-Îles, d'autres animaux naviguent entre le détroit de Jacques-Cartier et Anticosti
 et ici.

1940 Au-delà de ça, j'ai pris le temps, lors de mes nombreuses randonnées en mer, d'identifier
 à peu près toutes les espèces que je voyais, donc il y a aussi beaucoup de phoques gris, il y a
 aussi des îles refuges dont les animaux viennent s'alimenter dans la baie de Sept-Îles et les
 oiseaux viennent aussi s'alimenter. Il y a, du côté ouest de la Sainte-Marguerite, une prairie
 1945 salée où on retrouve environ 120 couples de sternes pierregarin qui nichent dans la prairie
 salée et qui s'alimentent tout le long de la baie Sainte-Marguerite aller jusqu'à la pointe Marconi.

1950 Donc ça, ce que vous voyez là, il y a des fous de Bassan en période printanière. Les
 premiers oiseaux marins d'importance qu'on voit arriver, c'est principalement les fous de Bassan
 qui viennent s'alimenter ici.

1955 Il y a aussi une île de Faune Canada, une île refuge où on retrouve environ 1 200 couples
 de mouettes tridactyles et les derniers relevés, je ne me souviens plus exactement en quelle
 année, il y avait environ 650 pingouins, petits pingouins et à peu près autant de guillemots
 marmette, qui sont deux alcidés assez semblables. Ça, tout ça, c'est sur l'île du Corossol. Donc,
 tous ces animaux-là s'alimentent soit en périphérie de la baie de Sept-Îles, dans la baie de
 Sainte-Marguerite et au large. Au large, ça peut aller jusqu'à 12 milles nautiques.

1960 On a aussi, en période printanière, les gens de la côte les appellent « les brasseux », ce sont des phoques du Groenland qui transitent par groupe d'à peu près 50. Vous en voyez un en ce moment qui a été pris dans la région. Donc, ces animaux-là quittent relativement de bonne heure.

1965 Maintenant il y a les perturbations qu'on assiste depuis quelques années, il y a moins de glace, donc les relevés ne sont plus fiables, le gouvernement fédéral aussi a coupé dans le monitoring, donc c'est difficile de connaître maintenant l'état des stocks de population. Quoi qu'il en soit, c'est qu'à cause du manque de glace qu'on assiste, c'est l'apparition, dans les environs du mois d'avril, tout le long de la côte ici, dans la région de Sept-Îles, des femelles qui viennent mettre bas. Puis il y en a qui survivent, qui retournent à l'eau, qui prennent soin, il y en a 1970 d'autres, à cause de l'achalandage humain, bien naturellement les femelles les abandonnent, mais quoi qu'il en soit, c'est une zone d'alimentation privilégiée et lorsqu'il y avait des plaques de glace, je ne sais pas s'il va y en avoir, là, ce que vous voyez ici, ce sont les colonies en ce moment de l'Île du Corossol, les mouettes tridactyles. Lorsqu'il y avait des plaques de glace, on a fait des inventaires aériens pour un film, mais en réalité, on a fait des inventaires 1975 photographiques et on a assisté à beaucoup de phoques. L'année passée, il y a eu quelques placards de glace, les phoques sont venus aussi.

1980 Donc, tout ça laisse à penser que si, éventuellement – il faut penser que la baie de Sept-Îles, le principal agent qui transporte, on l'a vu avec le dernier déversement, c'est le prisme des marées. En réalité, il y a à peu près 240 millions de mètres cubes d'eau qui rentrent et qui sortent lorsqu'on a une marée d'à peu près huit pieds. Alors, tout ça fait en sorte que lorsque des toxines se répartissent, elles prennent le large très rapidement et se répartissent, pas juste dans la baie de Sept-Îles, mais on a vu jusqu'à Moisie, des hydrocarbures. Donc ça, c'est quand même des matières lourdes. Donc, on peut penser que des toxines plus subtiles, plus solubles 1985 dans l'eau, pourraient éventuellement se disséminer ça et là, tout le long de la... en fait, peut-être aller jusqu'au Banc Ouellet. Si on regarde le profil des tables de courant, je vous invite à le faire, parce que moi, je me suis fié là-dessus pour les épandages d'hydrocarbures.

1990 Donc, souvent les gens disent : « Les opposants sont contre tout, ils ne connaissent rien dans les mines. » Moi, ce n'est pas le cas, ça fait 26 ans que je travaille dans une mine. Je connais très bien les impacts socioéconomiques aussi, j'ai été président de syndicat, j'ai négocié deux conventions collectives. Alors, s'il y a quelqu'un qui a un portrait global du milieu minier, c'est bien moi.

1995 Donc, je pense que lorsque je dis que Mine Anaud, ce n'est pas un bon projet, j'en suis fermement convaincu, parce que présentement, vous avez une photo qui démontre, à partir de la baie Sainte-Marguerite, le nuage jaune provient de la baie de Sept-Îles. On est à presque 35 kilomètres de la baie de Sept-Îles. Et lorsque les vents sont moindres, on peut peut-être dire inversion thermique, mais on assiste à ce phénomène-là, le fameux nuage que vous avez vu,

2000 de part en part, d'est en ouest, environ entre 3 et 5 milles nautiques au large de la baie de
Sainte-Marguerite, provient de Sept-Îles.

2005 Et quand on va à la baie de Sept-Îles, il y a des gens qui ont documenté, qui m'ont
envoyé ces photos-là aussi, qui résident dans la Baie de Sept-Îles, qui me disent, regardez bien,
qu'effectivement, il y a une poche d'air qui emprisonne les poussières atmosphériques et les
résidus de la transformation de boulettes.

2010 Donc, quand on a posé, au promoteur, la question : « Est-ce que vous êtes au courant de
la poche d'air et que... » puis il n'avait pas l'air de comprendre de quoi on parlait, même chose
pour le ministère, bien, il faut se rappeler qu'ici, c'est très bien documenté avec le chauffage au
bois dans le parc Ferland. Et ça, ça fait de nombreuses années que tout le monde parle de ça.
On a même eu des projets incitatifs pour changer les utilisations de poêle au bois pour des
poêles qui étaient plus respectueux de l'environnement.

2015 Donc, je pense qu'avec ces photos-là, vous allez être en mesure d'apprécier en fait la
problématique et les problématiques à venir. Parce que si on parle d'augmentation de tonnages,
ça veut dire des *stock piles* qui vont venir s'additionner avec de nouvelles infrastructures qui
vont venir amplifier ce phénomène-là. On est prêt à accepter une certaine perte de qualité de
vie pour des emplois, mais pas au point d'hypothéquer toute une région.

2020 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, Monsieur Gélinau. J'imagine que c'était la conclusion?

2025 **M. JACQUES GÉLINEAU :**

J'en avais long à dire, mais je vais être obligé de conclure.

2030 **LE PRÉSIDENT :**

J'en suis convaincu. Très bien. Alors, je cède la parole à madame Drapeau.

2035 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

2040 Je vais faire référence à votre mémoire. Dans votre mémoire, vous mentionnez en page
2, en fait, à un certain moment – en fait, c'est en lien avec la question de l'effondrement qu'il y a
eu sur spéculation immobilière dans les régions touchées, suivi d'un effondrement du marché
immobilier et l'économie liée à l'exploitation des mines urbaines, avez-vous une source qui
pourrait soutenir cet élément-là, cette information?

M. JACQUES GÉLINEAU :

Je pourrais vous en trouver, en fait.

2045 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Oui?

M. JACQUES GÉLINEAU :

2050

Je ne les ai pas actuellement, mais ça a été documenté dans tous les journaux : Murdochville, Schefferville, toutes ces villes qui ont accompagné ces mines urbaines ou ces mines de proximité, lorsque la mine s'est tarie, les gens ont tendance à vouloir quitter les régions qui ont été largement dégradées au niveau environnemental. Ce n'est pas intéressant non plus de rester à côté d'un dépôt de déchets miniers.

2055

Donc Mine Arnaud, je faisais référence un peu à ce que Mine Arnaud va avoir comme impact. Quand vous regardez la superficie, en fait, des déchets miniers, c'est aussi grand que l'agglomération de la ville de Sept-Îles. On ne parle pas du trou, parce que là, on tente de vouloir minimiser, malgré que le trou à 240 mètres de profondeur, je le rappellerais, je ne vois pas quel écosystème qu'on va pouvoir recréer avec ça, mais juste le dépôt de ces déchets-là, qui, lorsque la mine va fermer, je pense qu'il n'y a pas réellement de succès ou de projet dans lequel on élabore des succès de revégétalisation, sauf pour des petites prairies, des champs, en fait, qui peinent, parce que des déchets miniers, c'est siliceux, on comprend qu'ils veulent essayer de mettre une couche de terre dessus, mais l'érosion éolienne, ici – eux surtout, en élévation tel qu'ils sont – va faire son œuvre.

2060

2065

Donc, on a juste fait des monticules du côté entre Port-Cartier et Sept-Îles, pour empêcher la neige de venir colmater la route 138 et, encore aujourd'hui, les efforts de vouloir essayer de faire pousser des arbres dessus, puis là, on est dans une tourbière ombrotrophe en plus, très humide, ce n'est pas un succès. Moi, j'essaie d'aller visiter ça régulièrement pour voir les capacités de la nature à reprendre le dessus, et franchement, à mon avis, c'est un échec.

2070

LE PRÉSIDENT :

2075

Écoutez, vous avez présenté plusieurs photos, plusieurs d'entre elles sont tout simplement magnifiques, vous avez quand même dit que vous avez fait une étude; est-ce que c'est une étude ou ce sont tout simplement des observations, puis avec le nombre d'observations, vous considérez que c'est l'équivalent d'une étude? Ce que je veux savoir c'est, est-ce que dans ces informations-là, est-ce qu'il y a des nouveautés par rapport à ce que les données de la littérature nous donnent?

2080

M. JACQUES GÉLINEAU :

2085 Bien en fait, la littérature était inexistante pour la baie de Sept-Îles concernant la distribution spatiale des animaux. Donc, les cartes que vous avez permettent, à partir des données cumulées sur le terrain... en fait, moi, ce que j'ai fait, j'ai fait des catalogues de photos identification. Je n'ai pas juste noté, j'ai fait ça selon un protocole très rigoureux que la station de recherche fait à Longue-Pointe de Mingan, j'ai travaillé avec eux autres tout près de 25 ans et je les ai même accompagnés dans le détroit de Jacques-Cartier.

2090 Donc, j'ai fait ça de façon autonome ici, parce qu'eux, avec les moyens financiers qu'ils avaient, n'avaient pas les moyens de couvrir la région. Donc, mises à part les observations de *balaenoptera musculus* qui était leur champ d'expertise, lorsque j'appelais la station de recherche, ils venaient, pour le dire en courant, pour venir essayer de, premièrement, faire des biopsies, parce qu'il n'y a pas que la photo identification, il y a tous les rapports sociaux... en tout cas, je vais perdre mon temps à essayer de tout élaborer.

LE PRÉSIDENT :

2100 Mais est-ce que vous en avez parlé anciennement au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et actuellement au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs? Est-ce que ces ministères-là, anciennement le MRN puis aujourd'hui le MDDEFP, personne ne sait que vous avez fait tout ce travail?

2105 **M. JACQUES GÉLINEAU :**

2110 Bien, je pense que le fédéral le sait, parce que j'ai déjà eu des discussions avec des fonctionnaires fédéraux ici, mais je ne suis pas sûr que l'intérêt, de leur intérêt dans le sens des mammifères marins, là. C'est plus, je pense, l'IML sur la Rive-Sud, qui faisait des études exhaustives sur... puis, d'ailleurs, ils viennent de fermer la division scientifique, je pense. Donc non, ce sont des données qui... moi, premièrement, je faisais ça pour la station de recherche, surtout, pour enrichir leur catalogue de photos identification et à partir des données que j'ai cumulées et des *logbooks*, bien à partir de là, ces données-là ont été acheminées à des spécialistes qui ont dessiné les cartes que vous voyez actuellement.

2115
2120 Donc, ces cartes-là démontrent, avec les points, quel est le comportement, exemple, du petit rorqual en période printanière, lorsqu'il y a la fraie du capelan. On voit, vous allez voir les petites taches jaunes qui se collent le long du littoral, parce que les animaux viennent profiter de la manne, les petits rorquals se servent souvent de la bathymétrie des fonds pour être capables de capturer les proies. D'ailleurs, c'est pour cette raison-là qu'il y a des petits rorquals dans la baie de Sept-Îles, il y a une géomorphologie qui est favorable à la chasse pour le petit rorqual et ce sont des animaux qui, me semble, ça resterait à valider, il faudrait me donner de l'argent pour

2125 continuer, mais il me semble qu'ils semblent assez territoriaux. D'après le portrait qu'on en dessine, les petits rorquals, on est capable de les identifier avec surtout la dorsale et un patron pigmentaire qui est un petit peu en avant de la dorsale. Donc, on retrouve, année après année, à peu près les mêmes animaux, dans une proportion assez grande. Il semble y avoir une certaine hiérarchie, mais tout ça resterait à valider avec des études plus exhaustives.

2130 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup, Monsieur Gélinau.

M. JACQUES GÉLINEAU :

2135 Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

2140 Monsieur Steve Chapados, de la Caisse d'Économie Desjardins, secteur des mines, métaux et services publics.

M. STEVE CHAPADOS :

2145 Donc, Monsieur le président, Mesdames les commissaires, je vous remercie pour nous donner l'occasion de s'exprimer dans le cadre des audiences publiques, qui est une tribune privilégiée pour s'informer et s'exprimer sur le projet. Pour nous, le BAPE a toute la crédibilité et la légitimité pour se faire en toute équité, respect et impartialité.

2150 Donc, notre Caisse, tout nouveau depuis le 3 septembre 2013, on est la Caisse d'économie des mines, métaux et services publics Côte-Nord, donc autrement connue sous Caisse d'économie de Sept-Îles. Notre Caisse comporte 3 700 membres, pour la grande majorité, des travailleuses, des travailleurs retraités et leur famille des secteurs suivants : des mines et minéralurgies, de la métallurgie, de l'éducation, du réseau de la santé et le réseau municipal.

2155 Notre mission, sur le plan individuel, c'est d'assurer l'avenir financier des travailleuses, des travailleurs retraités et leur famille. Et sur un plan plus collectif, de contribuer à l'essor des secteurs d'affaires et de la communauté.

2160 Sans lire en détail le projet, le mémoire, vous avez une copie, on va s'attarder principalement sur l'enjeu que nous, on décrit. Pour nous, à la Caisse – soi-disant, le mémoire a été adopté par notre conseil d'administration lors d'une séance régulière, à l'unanimité – c'est qu'une évaluation adéquate des risques réels du projet sur le plan environnemental, et j'insiste

2165 sur le « réels », et non « perçus », je pense que vous comprenez la nuance, par rapport aux risques socioéconomiques qui sont associés à la non-réalisation du projet.

2170 Au niveau environnemental, on ne prétend aucunement être des experts et de vous faire quelque recommandation que ce soit. Je pense que la table, vous en avez amplement de données sous la main pour vous en faire une lecture adéquate. Mais par contre, on est capable, après examen du processus, que l'attitude du promoteur, de par sa responsabilité sociale, de l'étude toxicologique qui est non-obligatoire et les mesures d'atténuation comme la butte-écran, font en sorte de bonifier le projet à plusieurs points de vue.

2175 Au niveau des impacts socioéconomiques, actuellement au Québec, l'économie est en panne. Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les économistes du Mouvement Desjardins. Il y a des risques économiques structurels au niveau de notre région, on en a fait état, on est fortement tributaires des matières premières. Principalement dans le secteur des mines et métaux, il y a un effondrement des prix qui amènent les producteurs à une plus grande prudence. Des exemples : 165 travailleurs mis à pied chez Cliffs, un gel des embauches au niveau des grandes compagnies minières comme IOC et ArcelorMittal, une réduction des activités de sous-traitance, l'abandon de projet comme le chemin de fer du CN, de Gaz Métro; le ralentissement de projet comme Labrador Iron Mines et le retrait de Champion au niveau des infrastructures portuaires. Tous ces éléments ont emmené des impacts immédiats sur le marché de l'habitation par une réduction de 30 % de l'activité immobilière et un impact sur les prix de 6 à 2180 15 %.

2185 Les impacts de la non-réalisation du projet c'est qu'actuellement, on estime qu'il y a un risque systémique potentiel du marché immobilier, avec une dégradation de 10 % des prix des maisons, dans certains cas. Qui est plus susceptible d'être mis à pied en cas de déclin? 2190 Principalement les jeunes. Et quand on est jeune, on donne le minimum de comptant nécessaire pour s'acheter une maison. Exemple, via la SCHL, un 10 % de mise de fonds. En cas d'effondrement des prix de 10 à 15 %, vous comprenez que la valeur des maisons en date d'aujourd'hui vaut moins que l'hypothèque. Et si on imagine ces familles-là être mises à pied, donc on peut imaginer probablement ces gens-là venir rapporter des clés à la Caisse et je vous 2195 le dis, ça ne me tente pas de reprendre des maisons.

2200 L'autre impact de non-réalisation du projet, c'est principalement le coût d'opportunité pour la Ville. Donc, collectivement, si on estime les rentrées fiscales du projet pour la Ville, donc de 2 millions par année en taxe foncière sur une période de 28 ans, on estime à 44 millions en date d'aujourd'hui, collectivement, la richesse collective pour les citoyens de Sept-Îles, simplement avec le projet Mine Arnaud.

Donc, notre position, sous réserve du respect des conclusions du BAPE sur le plan environnemental, la Caisse d'économie est en faveur du projet Mine Arnaud pour les raisons

2205 suivantes : création de plus de 300 emplois de qualité et plus de 400 emplois indirects, ce qui
sécurise l'avenir financier de milliers de travailleuses, travailleurs et membres de leur famille.
C'est un signal clair envoyé aux investisseurs et à l'industrie par la qualité du projet soumis sous
l'angle du développement durable et jette les jalons de notre développement à long terme. Et
surtout, l'expérience vécue à la Caisse au cours des années 80, je pense que monsieur Dion
2210 vous en a fait état tout à l'heure, mais en tant qu'institution financière, on a été vraiment au cœur
de ce qu'on a vécu et personnellement, la fermeture de la Gaspésia en Gaspésie.

J'ai un article de Radio-Canada, ici :

2215 « *Taux de suicide à Chandler, la fermeture de la Gaspésia fait des ravages. Quelque
80 % des suicides intervenus entre 2004 et 2008 dans la MRC Rocher-Percé – d'où je suis
natif, je suis un petit peu en émotion, je connais des gens qui sont passés par là – impliquaient
d'ex-travailleurs de la Gaspésia, en usine ou en forêt, ce qui relie directement ces drames à la
fermeture de la papetière en 1999. Les conséquences de la fermeture de la papetière Gaspésia
2220 et la perte du principal employeur de la région qui soutenait, par ailleurs, une importante activité
forestière, sont toujours présentes dans la MRC qui ne s'en relève pas. L'Institut de la statistique
du Québec souligne en effet que la MRC du Rocher-Percé présente le plus bas taux de revenu
au Québec. Le phénomène est assez important pour que la direction de l'hôpital de Chandler
lance un cri d'alarme... »*

2225 Et j'en passe.

Donc, c'est sûr qu'on est sensible. Moi, comme directeur de Caisse, à ce moment-là, en
Gaspésie, j'assistais des gens qui avaient été mis à pied et les risques psychosociaux, je peux
vous le dire du fond du cœur, c'est qu'on le voit dans ces situations-là davantage que dans le
cadre de la réalisation d'un projet. Il y a sûrement des études qui ont été faites, mais sur le plan
humain, les risques sont incroyables. Les gens qui viennent à la Caisse, qui viennent de perdre
leur emploi, bien souvent, leur femme puis leurs enfants ne le savent pas. Ils viennent nous voir,
puis je suis souvent interpellé dans ces situations-là. Même quelqu'un qui m'a dit, avec les mises
2235 à pied de Cliffs, il n'y a pas longtemps : « Regarde, je fais quoi? Qu'est-ce que vous pouvez
faire pour m'aider, j'ai le choix entre ça puis une corde. Quelle aide vous pouvez m'apporter
comme individu? » On était là pour le supporter dans cette situation-là, heureusement, mais les
gens vivent une grande détresse dans ces situations-là.

2240 Et c'est sûr, on ne peut pas dire qu'on règle les problèmes de tout le monde à la Caisse,
mais dans les champs qui nous sont propres, dans les champs d'action qu'on peut exercer,
c'est sûr que nous, on prend un engagement ferme de supporter les travailleuses et les
travailleurs pour prévenir ce genre de situation là, d'où notre engagement dans le présent projet.

2245

Ce qu'on vous suggère, c'est l'adoption de principes directeurs lors de la mise en place du comité de suivi, notamment au niveau de l'indépendance et de l'autonomie, de la transparence et surtout, ce qui assure pour nous une grande cohésion sociale, la recherche de vérité par des données factuelles solides et une démarche scientifique éprouvée. Ce qui peut mener, comme monsieur Dion le disait tantôt, à des dérives potentielles.

2250

Donc, voilà.

LE PRÉSIDENT :

2255

Merci beaucoup, Monsieur Chapados. En fait, vous y allez un peu selon la même approche utilisée par la Chambre de commerce de Sept-Îles, mais vous apportez également quelques aspects quantitatifs sur lesquels on peut vous questionner, notamment lorsque la Chambre de commerce ou vous, vous faites référence aux statistiques rattachées aux ventes des propriétés unifamiliales.

2260

D'ailleurs, à cet effet, vous avez mis, à la page 10, vous avez inclus un tableau qui présente ces statistiques pour l'année 2012, de janvier à août 2012, tout comme janvier-août 2013. Vous avez indiqué le nombre de ventes de propriétés unifamiliales et vous comparez 174 en 2012 à 123. Pris isolément comme ceci, nous pourrions comprendre qu'il y a eu moins de maisons en vente, mais je souhaiterais savoir – ça, c'est les maisons vendues?

2265

M. STEVE CHAPADOS :

Vendues.

2270

LE PRÉSIDENT :

Mais je souhaiterais savoir combien de maisons qui ont été mises en vente. Est-ce que vous avez cette information-là?

2275

M. STEVE CHAPADOS :

J'ai justement un tableau complémentaire d'où j'ai tiré mes données.

2280

LE PRÉSIDENT :

Oui?

2285

M. STEVE CHAPADOS :

2290 Donc, en termes, ce qu'on voit dans le marché immobilier, il n'y a pas nécessairement de léthargie en termes d'inscription, parce qu'on voit, toujours pour les maisons unifamiliales, les inscriptions ont été de 290 cette année, comparativement à 273, l'année dernière. Donc, une très légère hausse au niveau des inscriptions. Ce qu'on remarque, au niveau du marché, c'est qu'il y a beaucoup moins d'acheteurs. Donc, il y a un peu plus de vendeurs sur le marché, mais par contre, les volumes de ventes sont en déclin de 30 %.

2295 Donc, ce qu'on peut en venir comme conclusion, actuellement, il n'y a pas beaucoup plus de ventes, mais ce qu'on pense, nous, c'est que le marché est en expectative justement de projets à venir. Des gens, il n'y a pas de vente de feu, qu'on voit dans le marché actuellement, les baisses de prix sont tout de même assez limités, mais assez pour causer certains dommages, mais par contre, on peut estimer justement qu'advenant une baisse drastique des prix du marché immobilier, ça a une incidence directe sur la consommation des ménages et la capacité justement d'investir, des entreprises.

LE PRÉSIDENT :

2305 Est-ce que vous avez fait le même exercice sur un horizon temporel quinquennal?

M. STEVE CHAPADOS :

2310 Non, je me suis limité justement, parce que le déclin qu'on remarque, est remarqué depuis 12 mois. D'après moi, on verrait justement une phase expansionniste jusqu'en 2012 et un déclin qui s'amorce depuis l'an dernier. Mais on peut réaliser l'exercice.

LE PRÉSIDENT :

2315 Et pour vous, à si court terme, ça peut entraîner, quoi, une baisse des prix de vente? C'est ce que finalement vous semblez vouloir indiquer?

M. STEVE CHAPADOS :

2320 Bien, advenant, justement, que le projet Mine Arnaud ne se réalise pas, ce qu'on craint c'est qu'il y ait une réaction de panique au niveau des vendeurs ou des mises à pied qui se réalisent dans certaines industries qu'on voit actuellement, on l'a vu avec Cliffs qui, bon, bénéficient d'indemnités de départ, mais éventuellement, il va falloir que les gens, s'ils ne retrouvent pas un nouvel emploi, ça va être l'assurance chômage et des possibilités de déménagement à ce moment-là. Peut-être qu'il n'y a pas de vendeurs actuellement sur le

marché qui vont devenir éventuellement sur le marché, et ça peut emmener un effet domino justement sur les prix.

LE PRÉSIDENT :

2330

Est-ce que ça serait trop vous demander de nous fournir un nouveau tableau avec le nombre de mises en vente, ce même tableau, plus une colonne avec le nombre de mises en vente, mais sur un horizon quinquennal?

2335

M. STEVE CHAPADOS :

Donc, le nombre d'inscriptions, incluant le nombre d'inscriptions sur les cinq dernières années?

2340

LE PRÉSIDENT :

Oui. La même chose, en fait, le nombre d'inscriptions, le nombre de ventes, le volume, le délai et les prix de vente.

2345

M. STEVE CHAPADOS :

Parfait, oui.

LE PRÉSIDENT :

2350

Et puis on le mettra, ce sera une annexe à votre mémoire.

M. STEVE CHAPADOS :

2355

Parfait,

LE PRÉSIDENT :

D'accord?

2360

M. STEVE CHAPADOS :

Oui.

2365

LE PRÉSIDENT :

2370 Bien, merci beaucoup, Monsieur Chapados. Sur ce, nous allons faire une pause d'une quinzaine de minutes, merci.

PAUSE

2375

M. MARIO DUFOUR :

Bonsoir, Monsieur Zayed.

2380

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

2385

M. MARIO DUFOUR :

Bonsoir, Madame Goyer, bonsoir Madame Drapeau et bonsoir à vous tous. Avant de débiter mon mémoire et de présenter mon intervention concernant le paysage, j'aimerais bien faire une mise au point concernant un événement qui m'est arrivé il y a plus d'un an, lorsque j'ai présenté la première simulation de la fosse.

2390

Donc, je vais vous présenter quels objets qui me servent comme outils de travail, parce qu'on m'a accusé d'utiliser le matériel de mon entreprise pour faire les choses. J'ai reçu un appel à mon employeur. Donc, mes outils de travail, c'est du ruban gommé, du papier, un exacto et une caméra. Je n'utilise pas les logiciels, les logiciels de mon bureau, parce qu'on m'a appelé pour me dire de me tenir tranquille. Je voulais vous dire ça. Donc, tout le monde le sait. Je n'aimerais ne pas recevoir d'autres appels. Merci.

2395

Donc, ce soir je voudrais aborder l'aspect du paysage. Lorsque j'ai rencontré, la première fois, le promoteur, il y a plus d'un an et demi, presque deux ans, je lui ai fait part, suite à un dépôt d'un petit dépliant, que j'avais compris le sens de l'intervention de la mine dans le fond de la baie, puisque j'ai des compétences, je travaille comme technicien en architecture dans un bureau de professionnels. Mes relations de travail, c'est avec des ingénieurs et professionnels et les entrepreneurs. Donc, j'avais une certaine compétence pour réaliser cette simulation.

2400

Donc, quand j'ai rencontré l'employeur, je lui ai fait part que ça avait un impact majeur sur la baie. Lorsque j'avais assisté à sa première présentation qui avait eu lieu aux Mouettes, monsieur le promoteur, monsieur Biron disait, dans sa présentation de PowerPoint, que la mine

2405

ne serait pas vue de la route 138. Donc, je l'ai dénoncé. Suite à ça, j'ai présenté la simulation aussi.

2410

Ça, c'est le fameux mur, la fosse avec le mur en gradin que j'ai placé sur une photo, donc j'ai sorti celle-ci, sans le mur. Suite à ça, j'ai reçu un appel, ils n'ont pas aimé dans certains milieux.

2415

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi je suis confus, vous avez reçu un appel de votre employeur?

2420

M. MARIO DUFOUR :

Mon employeur a reçu un appel.

2425

LE PRÉSIDENT :

Ah, votre employeur?

2430

M. MARIO DUFOUR :

Oui.

2435

LE PRÉSIDENT :

Mais au tout début, vous aviez dit que vous, vous aviez reçu un appel de votre employeur qui vous demandait...

2440

M. MARIO DUFOUR :

Disons que je suis un peu nerveux, je vais essayer d'être plus clair, là.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais ça va, ça va.

2445

M. MARIO DUFOUR :

Oui? C'est que quand j'ai présenté, quand j'ai sorti cette simulation-là.

LE PRÉSIDENT :

2450

Oui?

M. MARIO DUFOUR :

2455

Mon employeur a reçu un appel.

LE PRÉSIDENT :

2460

De?

M. MARIO DUFOUR :

De quelqu'un qui n'a pas été identifié.

2465

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. MARIO DUFOUR :

2470

Donc ce soir, je tiens à le dénoncer pour ne pas que ça m'arrive une deuxième fois.

LE PRÉSIDENT :

2475

D'accord.

M. MARIO DUFOUR :

2480

Donc, suite à ça, le promoteur a mis une butte-écran de 40 mètres que je vais vous présenter. Après ça, je ferai la lecture de mon mémoire. Bon, ça, c'est la baie de Sept-Îles en hiver. C'est sûr que sur la photo qu'on a ici, il fait clair, on ne la voit pas très bien, mais vous aurez le loisir de la consulter dans mon mémoire qui est ici, que j'ai fait en plus grand panorama, ça va vous permettre de voir la qualité du paysage de la baie de Sept-Îles. Elle est très longue. Parce que trois kilomètres, quatre kilomètres, c'est long. O.K.? Ça, vous allez pouvoir le constater. Et ensuite de ça, j'ai fait la simulation – ça, c'est la baie de Sept-Îles, on va y revenir. Je vais prendre la souris, ça va mieux aller. Bon, ça ne veut pas fonctionner... attendez un petit peu. Ça ne bouge pas, c'est comme gelé. Elles sont trop lourdes? Elles sont lourdes. Bon, tout est figé.

2485

2490

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, vous pourriez peut-être nous lire votre mémoire pendant que monsieur...

2495

M. MARIO DUFOUR :

Oui.

2500

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on peut essayer de repartir l'ordinateur? Allez-y.

2505

M. MARIO DUFOUR :

Bon. Je l'ai intitulé « Baie de Sept-Îles, notre paysage identitaire, une demeure inviolable. »

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2510

M. MARIO DUFOUR :

Voilà mon mémoire. Donc, vous avez devant vous le résultat de la butte-écran qui va être réalisée et qui va avoir cette apparence-là en hiver. Donc, je l'ai partie en fonction des données que j'ai reçues, que j'ai prises dans certains documents de Mine Arnaud. Donc, ce que j'essaie de vous montrer, je vais prendre comment j'ai établi, comment j'ai fait pour l'établir, je suis parti à partir des courbes de niveau avec l'empreinte de la mine.

2515

2520

Ça, c'est l'analyse du paysage. Je me suis servi de Mine Arnaud pour prendre le langage, quand on parle des versants doux, du plateau de la Sainte-Marguerite qui est en arrière-plan, qui est plus haut, le plus haut sommet et ainsi de suite. Donc, vous avez tout le langage paysager pour vous reconnaître dans mon mémoire. Ensuite de ça, vous avez une vue arienne du site futur de la mine, de la fosse. Vous voyez les lignes d'Hydro-Québec en avant et se situe à l'arrière, en avant plan, puis à proximité, vous avez la rivière Rapide qui n'est pas très loin.

2525

Ça, c'est les cartes qui venaient avec les fosses. Ici, c'est la localisation de la fosse avec des coupes de niveau que j'ai réussi à obtenir par un office indépendant. Alors, c'est sur cette base que j'ai construit la butte-écran de cinq ans et celle que je vais vous montrer de 25 ans, sur laquelle j'ai des doutes à comment on va pouvoir la réaliser parce qu'il va falloir redéplacer des quantités phénoménales de roche pour rebâtir des paliers. Et je ne connais pas les budgets qui vont être alloués à ça. Est-ce qu'ils auront les argents pour le faire?

2530

2535 Ensuite de ça, ça, c'est une vue d'ensemble de la baie, avec laquelle j'ai identifié tous les sites importants de la Baie de Sept-Îles et aussi identifié une série de photographies qui s'y reportent et qui va vous documenter pour voir l'ensemble de la baie dans son ensemble paysager.

2540 Donc, si je vais à la prochaine, vous allez avoir les photos de 1 à 18. Vous avez ici le Quai des croisières, il y a une vue aussi sur la baie de Sept-Îles ainsi que la fond de la baie où sera située la Mine Arnaud. Ici, vous avez le Vieux quai avec la promenade, le point, le pôle majeur de notre développement. D'ailleurs, à l'époque quand le concept de la promenade du Vieux quai a été développé, je faisais partie du conseil d'administration de la Corporation touristique, dans les années 80, et on avait sorti le plan directeur pour le développer, la fameuse promenade du Vieux quai, qui est complétée presque à 100 % aujourd'hui et qui a une valeur, qui est très, très dynamique par son concept, parce qu'il y a beaucoup d'activités qui amènent beaucoup de gens au Vieux quai, et le coucher de soleil, vous allez le voir, il est ici en arrière.
2545 Bon, il est arrivé de quoi, il y a quelque chose qui s'est passé dans la photographie lorsqu'elle a été livrée, mais vous aurez, vous avez tous les originaux ici avec les vues déployées de la mine, ainsi que toutes les photographies. Vous allez pouvoir mieux comprendre tous les impacts au niveau visuel.

2550 Ici, vous avez une photo...

LE PRÉSIDENT :

2555 Juste pour préciser qu'il reste deux minutes.

M. MARIO DUFOUR :

Déjà?

2560 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2565 **M. MARIO DUFOUR :**

2570 Donc, je vais les passer rapidement. Donc, vous avez des vues d'ensemble, bon, vous avez ici la rue Arnaud, on voit le déboisement, c'est la partie gauche de la mine. Après ça, vous allez voir que l'emprise du mur va s'étendre un peu plus loin. Vous avez ici la pointe Uashat où on voit encore la fameuse fosse future, vous avez encore vu le déboisement, j'ai mis une flèche approximative où on voit le début de la mine.

Ici, vous avez une vue à partir du vieux poste avec un observatoire pour les oiseaux qui a été récemment placé, où on voit aussi encore la fosse avec le mur-écran qui va être installé. Ici, c'est le coucher du soleil avec Mine Arnaud en avant plan.

2575

Ici, bien, c'est la photo que j'ai faite, qui avait été prise par Mine Arnaud, je l'ai reproduite, pour mieux voir les éléments qu'on ne voit pas sur leur photo. Ici, c'est naturellement les mariages qui ont lieu dans le Jardin de l'Anse. Vous avez ici des gens qui font de la lecture, vous avez ici l'identification de la zone de conservation pour les oiseaux, internationale. Ici, vous avez le stationnement pour les touristes qui, eux aussi, auront une mine en façade comme paysage. Ici, vous avez le parc aux écureuils, d'où aussi encore on va voir la fosse. Ici, on voit encore la fosse à partir du parc Aylmer-Whittom. Ici, nous avons une vue sur les marais salés et vous avez vu une vue sur le végétarien et encore on voit la fosse. Ici, c'est la rivière Hall qui, aujourd'hui, a été contaminée par le mazout. Et voilà.

2580

2585

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci. Je vais laisser à Madame Goyer le soin de vous poser une ou deux questions.

2590

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Mes questions seront orientées vers l'avenir, parce que vous nous dites : il est urgent de codifier le paysage, le patrimoine paysager de la baie de Sept-Îles en coordination avec le développement économique. Alors, j'aimerais ça vous entendre dire comment on peut codifier le paysage pour le protéger?

2595

M. MARIO DUFOUR :

Disons que c'est une expérience, je l'ai appelé codification parce qu'il faut qu'on l'identifie. Parce qu'actuellement, avec les interventions, comme Hydro-Québec avec les lignes de la Romaine, il y a encore du déboisement qui se fait. Si on n'intervient pas pour protéger une partie de notre territoire, il va être fragmenté, il va perdre de sa valeur et notre identité est là. Il fait partie de l'ensemble des Septiliens. La façon de le codifier, il va falloir qu'on ait des professionnels ou des gens qui ont les compétences pour réussir à déterminer quelle est la valeur de la baie.

2600

2605

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Donc dans le fond, c'est une invitation que vous faites à aller dans cette direction-là.

2610

M. MARIO DUFOUR :

2615 À prendre conscience.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2620 On voit, dans le Plan d'urbanisme de la ville de Sept-Îles autant que dans le schéma d'aménagement de la MRC, que l'intérêt pour le patrimoine paysager, il est là, mais avez-vous déjà fait des interventions auprès de la Ville ou de la MRC pour arriver à amener ces préoccupations-là dans les deux outils de planification qui existent actuellement?

M. MARIO DUFOUR :

2625 Moi, je n'ai pas reçu d'invitation et la sensibilisation au niveau du paysage, elle est venue avec le fait que la mine soit là. Parce qu'avant, la conscience collective de la valeur de notre qualité de la baie de Sept-Îles, on ne l'avait pas autant... elle n'a pas été aussi, comment dire, suscitée.

2630 Aujourd'hui, compte tenu de ce projet-là, on réalise. Moi, je le réalise depuis deux ans. Je le sais depuis deux ans qu'est-ce que je vais avoir comme paysage. Il n'y a pas beaucoup de gens qui le savent encore. J'ai encore posé des questions dernièrement à des gens : « Est-ce que vous êtes capables de me localiser où va être la fosse, d'où à où? » Ils ne le savent pas. La transparence n'a pas été faite. L'information n'a pas été donnée pour prendre conscience de l'ampleur de ce qu'on va nous donner comme empreinte.

2635

LE PRÉSIDENT :

2640 Ça va? Vous permettez que je fasse une petite boutade pas méchante? Vous êtes ouvert?

M. MARIO DUFOUR :

2645 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2650 Bon, vous avez indiqué que le plateau de la Sainte-Marguerite offre... c'est un site exceptionnel pour les photographes, je vais bientôt fêter mes 25 ans de mariage, est-ce que vous prendriez une photo sur cet endroit-là?

M. MARIO DUFOUR :

2655

Mais oui, certainement.

LE PRÉSIDENT :

2660

C'est juste une boutade pour alléger un peu l'atmosphère. Merci, Monsieur Dufour.

M. MARIO DUFOUR :

2665

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, j'appelle monsieur Christian Michaud, de Métal 7 incorporée.

2670

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2675

Excusez-moi, Monsieur Dufour, simplement sur le plan technique, votre mémoire semble un outil fort bien fait, lourd, ce qu'on peut comprendre sur le plan des photos et tout, est-ce qu'il existe en version électronique? Parce que nous, on doit, si vous nous le déposez, il va falloir le transposer, c'est ça?

M. MARIO DUFOUR :

2680

Oui.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Mais ça existe?

2685

M. MARIO DUFOUR :

Oui, je l'ai envoyé. Toutes les photos que vous avez ici, en format, les grands formats ici que vous avez ici...

2690

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

On va les recevoir en format électronique?

2695

M. MARIO DUFOUR :

Il a été numérisé.

2700

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

D'accord.

2705

M. MARIO DUFOUR :

Ça, c'est du collage, là. Il a été numérisé.

2710

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

O.K., je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Michaud, ça ne sera pas long.

2715

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Je suis désolée.

2720

M. CHRISTIAN MICHAUD :

Alors, bonsoir, Monsieur le président, Mesdames les commissaires et les autres membres de l'équipe du BAPE. Je dois faire une précision en partant, j'ai déposé le mémoire, j'ai pris la liberté de retravailler le texte pour l'alléger aussi puis faire une présentation qui est plus valable, selon moi, pour les fins d'une présentation.

2725

Alors, je me présente, Christian Michaud, président de Métal 7, je représente ce soir un citoyen natif de Sept-Îles, bien enraciné dans sa région. Je représente aussi une entreprise qui opère depuis près de 40 ans à Sept-Îles. Métal 7 est l'une des peu nombreuses PME manufacturières sur la Côte-Nord, elle produit des équipements et des pièces pour des entreprises qui exploitent et transforment le minerai de fer ainsi que pour les alumineries.

2730

Elle a développé des technologies qui la différencient de ses concurrents, c'est ce qui lui a permis d'étendre ses marchés hors des frontières canadiennes. C'est maintenant plus de 70 % de ses ventes qui sont réalisées à l'étranger.

2735 Les activités de recherche et de conception mécanique sont au cœur de nos activités.
Les produits que nous fabriquons ont, pour la plupart, été développés chez nous à Sept-Îles.

2740 Alors, pourquoi présenter un mémoire au BAPE dans le cadre de ce projet de mine
d'apatite? Tout simplement pour expliquer quelle est la réalité vécue par une entreprise à
vocation technologique opérant dans notre région, pour témoigner également des craintes qui
nous habitent pour le futur. En presque quatre décennies d'histoire à Sept-Îles, nous avons vécu
2745 quatre crises sur les marchés des métaux. À chaque fois, nous perdons des plumes. Nous nous
relevons et nous recommençons à construire sur ce que nous avons pu sauvegarder. C'est
fastidieux et c'est épuisant, mais nous sommes généralement confiants dans le futur.
Aujourd'hui, nous ne sommes plus si certains de ce que l'avenir nous réserve dans notre
localité.

2750 Nous sommes confrontés plus que jamais à des défis réels et je parle, dans ce cas-ci, de
Métal 7 particulièrement. Par exemple, comment recruter du personnel technique et scientifique
pour soutenir nos activités de développement? Ce sont ces cerveaux qui sont nécessaires pour
permettre aux entreprises de se démarquer et de vendre ailleurs pour moins dépendre
uniquement des marchés locaux. Sommes-nous aussi convaincus que les beaux paysages de
la Côte-Nord exercent suffisamment d'attraction pour amener ces personnes et leur famille chez
2755 nous? Nous répondons non à cette question. Ces personnes recherchent davantage pour se
relocaliser chez nous. Il faut des infrastructures sportives, culturelles et académiques.

2760 Je salue le travail réalisé par le Cégep et l'UQAC pour le côté académique, mais que
constatons-nous pour nos autres installations? Notre piscine est en mauvais état, il n'y a plus de
glace disponible pour les adeptes des sports de glace, notre station de ski survit péniblement, le
camp des jeunes a disparu, le club de tennis extérieur aussi, la liste s'allonge constamment.

2765 Il faut créer un milieu intéressant pour les personnes que nous recrutons, pour leur
conjoint, conjointe et les jeunes qui les accompagnent. Nous devons aussi offrir des
perspectives d'emploi intéressantes. Les entrevues que nous réalisons avec les divers
candidats nous le confirment. Ils recherchent avant tout la stabilité d'emploi, des conditions de
travail intéressantes et un emploi valable pour eux et pour le conjoint. Où seront ces emplois
pour les conjoints et nos jeunes si nous ne développons pas davantage nos industries? Dans
les services seulement et dans nos institutions? Il faut plus que cela. Il faut des industries.

2770 Une fois que ces personnes sont dans nos entreprises, encore faut-il les conserver chez
nous. Ils repartent quand ils ne trouvent pas ce qui les anime. Les cycles économiques que
nous vivons n'aident en rien notre capacité à les retenir. Où se trouve la solution? Il faut
augmenter notre masse critique par le développement industriel et l'arrivée de nouveaux
payeurs de taxes. Combien de nouvelles taxes tirerons-nous d'une nouvelle école, de
2775 l'expansion de notre résidence Gustave-Gauvreau, de la nouvelle prison ou du pavillon

universitaire, aussi louables soient ces projets? Il est évident que nous avons besoin de joints industriels majeurs et des emplois qu'ils amènent pour faire une différence.

2780 Le second défi pour Métal 7 : la détérioration des marchés locaux pour notre PME. Nous observons, dans les dernières années, une tendance vers une diminution des activités de
2785 bouletage de minerai de fer au Canada. D'autres personnes en ont parlé avant moi, ce soir. Mine Wabush vient de fermer les portes de son usine de Sept-Îles; IOC n'opère déjà plus toutes les lignes de bouletage de son usine de Labrador City depuis quelques années; ArcelorMittal Canada à Port-Cartier a mis sur la glace son projet d'expansion de l'usine de bouletage de Port-Cartier; elle oriente maintenant ses investissements surtout vers la mine et le concentrateur.

2790 Dans tous les projets miniers qui sont annoncés, on voit aussi la même tendance vers la production de concentré. New Millenium présente un projet intéressant incluant une importante usine de bouletage, mais où sont les autres? Il est maintenant plus rentable, au Canada, de
2795 vendre du concentré que de la boulette de fer. Cela a tout un impact pour nous, puisque nous produisons précisément, chez Métal 7, des pièces et des équipements pour des usines de bouletage de minerai de fer. Comment pourrions-nous remplacer un Mine Wabush qui comptait pour notre troisième plus gros client au Canada? Nous aurions pu croire que les exportations compenseraient, mais cela ne se réalisera pas à court terme avec le présent contexte, avec la baisse des marchés des métaux.

2800 Un autre défi : gérer les cycles de croissance et de décroissance. Les deux sont aussi complexes pour une municipalité ou pour une entreprise. Afin de réduire l'impact de ces cycles, la diversification est la clé autant pour notre firme que pour l'économie septilienne. La venue de l'aluminerie Alouette est un exemple de diversification intéressant pour nous. Ils nous ont ouvert leurs portes, ce qui nous a permis de développer de nouveaux produits avec revêtement
2805 céramique que nous exportons maintenant à l'extérieur de notre région et même ailleurs dans le monde. Le volume n'a cessé de progresser dans ce secteur pour nous, pour l'instant cela comble difficilement ce que nous avons perdu en ventes locales, même si nous entrevoyons que ce marché prendra de plus en plus de place.

2810 Depuis la baisse des cours du fer et de l'aluminium, nous sommes passés de 105 employés à 76 employés. Deux autres quitteront encore à la fin de la semaine. C'est une trentaine d'employés, mais aussi pratiquement autant de familles qui sont affectées. C'est aussi extrêmement pénible pour un employeur de remettre des lettres de licenciement, comme vous pouvez l'imaginer. Il faut définitivement d'autres industries lourdes qui offriront un potentiel de développement pour nos PME, elles seront autant d'opportunités pour nos scientifiques, ingénieurs et techniciens.

2815 Nous avons, à Port-Cartier, l'usine de bouletage, à mon point de vue, la plus performante au monde. C'est l'usine qui a la plus grande productivité au mètre carré de fours de cuisson, de

2820 durcissement qui est un indicateur utilisé souvent pour qualifier les usines de bouletage. Et la qualité évidemment de ce qui sort, parce que produire au mètre carré c'est facile, mais produire quelque chose de bon, c'est une autre chose.

Alors, Alouette est aussi parmi les meneurs des alumineries en efficacité énergétique. Il y a une bonne part de ces réussites qui peut être attribuée aux personnes qui travaillent dans ces entreprises, mais aussi aux supports qu'ils reçoivent de nos organismes et des PME locales.

2825 Est-il pensable de croire que nous pourrions en faire autant pour Mine Arnaud ou pour tout autre projet industriel qui s'installera chez nous? Je crois que oui. Je crois que nous saurons relever ces défis et rendre cette mine plus efficace et plus acceptable pour tous.

2830 Nous nous sommes déjà prononcés publiquement en faveur du projet Mine Arnaud et nous réitérons encore aujourd'hui cet appui. Est-ce un appui inconditionnel? Non. Tout le débat qui entoure ce projet inspire en chacun de nous des interrogations, à savoir si tous les aspects ont bien été évalués. Personne ne tient à voir sa condition se détériorer. Toutefois, nous souhaitons que les vrais enjeux pour l'environnement et la santé soient mis en lumière par le BAPE, qu'ils soient étudiés et que les solutions soient implantées. Nous serons en mesure d'en faire un projet plus intéressant pour tous. L'option de rejeter à tout prix le projet ferait de nous tous des perdants.

2840 Les tensions qui existent en ce moment dans la communauté relèvent bien de cette polarisation du blanc au noir. Il n'y a pas de zone grise qui permettrait la réalisation d'un projet porteur, même en apportant les améliorations requises. Les opposants ne font confiance à personne et même pire, les gens qui sont contre pensent que les pour sont prêts à sacrifier leur environnement et leur santé pour avoir leur mine. Je suis du côté des pour et je peux vous affirmer que ce n'est pas l'intention des personnes que je côtoie. Nous voulons un projet le plus propre possible et sans danger pour la population. Il y aura bien sûr des inconvénients, nous n'y échapperons pas. La mine sera à 7 kilomètres de la ville.

LE PRÉSIDENT :

2850 Monsieur Michaud, il vous reste deux minutes.

M. CHRISTIAN MICHAUD :

2855 J'ai presque fini. Quelles sont nos options pour assurer la prospérité à notre ville et à sa population? Je n'en ai pas entendu beaucoup. Quels sont ces autres projets dans notre collimateur qui ont de réelles chances de se concrétiser et qui apporteront 330 emplois directs, 435 emplois indirects? Sont-ils meilleurs au point de vue environnemental, de la santé et de notre qualité de vie? Il faut se poser la question. Est-on pour un développement ordonné où

2860 allons-nous nous opposer à tous les projets industriels qui se présenteront? Pour ma part, j'ai
peur de connaître la réponse. Il est temps que les gens de tous les camps se posent la question
sur ce qu'ils entendent faire : laisser se détériorer la vitalité économique de notre localité et de
ses PME ou travailler avec le promoteur pour bonifier son projet.

2865 J'ai choisi de faire cette présentation aujourd'hui sachant que mon intervention sera mal
reçue et probablement mal interprétée par plusieurs amis et concitoyens. Je crois cependant
qu'il est important de présenter notre réalité de PME, nos industries ne sont pas aussi prospères
que plusieurs semblent le croire. Je vous remercie, membres de cette commission, pour votre
attention.

LE PRÉSIDENT :

2870 Merci à vous, Monsieur Michaud, Madame Goyer?

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2875 Vous nous dites, au début de votre mémoire, qu'une de vos spécialisations était de fournir
différents produits ou équipements dans les usines de bouletage. La question que je me pose
ou que la commission pourrait se poser c'est : quel type de produit ou de service vous seriez en
mesure d'offrir à Mine Arnaud?

2880 **M. CHRISTIAN MICHAUD :**

2885 Ah, bien c'est une bonne question. Ça va me faire plaisir d'y répondre. Métal 7, d'abord et
avant tout, on opère avec des technologies de revêtement, c'est des revêtements qui sont
appliqués sur des pièces pour changer leur caractéristique de surface et surtout, pour
augmenter leur résistance à l'abrasion. Alors, on va travailler avec des matières minérales, il va
certainement y avoir de l'abrasion dans cette mine-là. C'est là qu'on va entrer en jeux puis je
vous garantis qu'on va trouver des belles applications pour augmenter la durabilité des pièces et
on verra où on peut intervenir autrement, mais les technologies de revêtement sont utilisées
beaucoup pour réparer des pièces usées, par exemple. Alors, il y a un impact environnemental
positif puisqu'au lieu de jeter des pièces, on va leur donner une vie supérieure, plus longue,
2890 mais aussi, on va récupérer des pièces qu'autrement on enverrait aux rebuts.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2895 Est-ce qu'il y a déjà eu des discussions possibles avec Mine Arnaud? Est-ce que vous
avez déjà des discussions sur la possibilité d'utiliser vos services ou si c'est votre interprétation?

M. CHRISTIAN MICHAUD :

2900

C'est mon interprétation.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2905

D'accord.

M. CHRISTIAN MICHAUD :

2910

Puis je suis convaincu, dans l'abrasion, on a beaucoup de bonnes recettes.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2915

Et vos technologies n'étaient pas applicables dans le cas de la concentration des poudres de métal, je veux dire, vu qu'on a quitté le bouletage pour aller vers la concentration?

M. CHRISTIAN MICHAUD :

2920

Bien, c'est toute dans notre planification stratégique, on est rendu à ce stade-ci, quand on voit ce qui se passe au niveau de...

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2925

Mais il y a des opportunités de changer de clientèle vers les concentrations?

M. CHRISTIAN MICHAUD :

2930

Définitivement. Définitivement, on s'enlignait vers ça, mais évidemment, vous pourrez comprendre qu'on a travaillé beaucoup dans les usines de bouletage en raison de la proximité où on a affaire à un matériel qui est carrément différent. Des boulettes, avant la cuisson, vous pouvez les écraser avec votre main; c'est un produit qui est plus *soft*.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2935

Une autre question dans un autre angle. On dit souvent, quand arrive une grande industrie, la difficulté des PME c'est d'avoir la capacité de rétention de son personnel. Dans un certain angle, le fait d'avoir une très grande industrie qui s'installerait ici, ça ne risque pas de venir puiser dans votre propre bassin d'employés spécialisés que vous avez formés? Est-ce que c'est un risque qui est possible et comment pouvez-vous contrer cette difficulté de les voir quitter?

2940

M. CHRISTIAN MICHAUD :

2945

C'est une autre excellente question, mais c'est vrai, on a vécu avec ces périodes-là, on a connu ça, mais on s'est toujours relevé, on n'a jamais perdu énormément de joueurs, on a perdu des personnes, mais on a une capacité, je pense, d'attraction d'un certain niveau de personnes. On n'hésite pas non plus à prendre des gens qui graduent, qui viennent de graduer des universités ou des programmes professionnels. On a toujours réussi à faire... on vit ça quotidiennement, Madame, on a des ingénieurs, des techniciens, on est entouré de grandes entreprises, c'est un lot avec lequel on vit au quotidien. On a passé à travers des périodes beaucoup plus difficiles que... avec Aluminerie Alouette, par exemple, où il y a beaucoup plus d'employés concernés, puis on s'en est sorti très, très bien, là.

2950

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Merci.

2955

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Michaud.

2960

M. CHRISTIAN MICHAUD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2965

Monsieur Luc Turcotte. Bonsoir, Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE :

2970

Je suis un des rares cultivateurs maraîchers biologiques à Sept-Îles et sur la Côte-Nord. Lorsque j'ai pris la relève du Végétarien en 2007, je n'étais pas conscient de l'ampleur du projet dans lequel je m'embarquais. Ça m'a permis de voir que j'étais capable d'en prendre. J'ai changé ce que je pouvais changer, j'ai aussi accepté les choses que je ne peux contrôler, comme les caprices de dame nature. Mais j'ai surtout appris à faire la différence entre les deux. Le projet de Mine Arnaud, comme il nous est présenté, n'est pas acceptable.

2975

Il y a plus de 10 000 ans, l'agriculture a permis à l'homme de se sédentariser, ce qui lui a permis de prendre le temps d'évoluer. L'agriculture est encore aujourd'hui et sera toujours la solution pour la survie de l'humanité.

2980

Au Québec, 25 à 30 % du territoire est constitué de terres arables. Partout sur la terre, les meilleures terres cultivables se trouvent sur les rives des cours d'eau. Malheureusement, les villes et les industries ont aussi choisi de s'y installer, ce qui fait qu'aujourd'hui, il ne reste que 2 à 3 % de territoire québécois qui est encore cultivable. Mais que restera-t-il si l'industrie minière vient exploiter jusqu'à l'intérieur des municipalités et à moins d'un kilomètre du plus gros jardin de la communauté?

2985

2990

Au Québec, on fait des publicités pour encourager les gens à ne plus utiliser d'engrais chimiques. Tout d'abord, l'homme peut souffrir des engrais, soit directement, soit indirectement. Les plus touchés par les dégâts directs sont évidemment les agriculteurs, comme le montre le reportage *La mort est dans le pré*. Les substances chimiques utilisées dans l'agriculture ont encore des effets incertains. Elles pourraient être la cause de nombreuses maladies : Parkinson, cancers, leucémie, et cetera.

2995

Par opposition, les dégâts indirects nous concernent tous. En effet, lors de l'infiltration des sols, les nitrates, notamment, rendent l'eau des nappes phréatiques impropre à la consommation. Le danger est, ici, une intoxication par consommation et par accumulation d'éléments dangereux pour l'homme : nitrate, azote, phosphate, et cetera. L'emploi intensif d'engrais azoté peut causer des catastrophes écologiques telles que la prolifération des algues vertes pouvant être mortelles pour l'homme.

3000

3005

Afin d'améliorer la qualité et la croissance de sa récolte, un agriculteur est aujourd'hui obligé d'utiliser des engrais. Les engrais les plus utilisés par les agriculteurs, agriculture biologique exclue, sont les engrais minéraux, notamment à cause de leur prix qui sont moins élevés que les autres types d'engrais, et parce qu'ils augmentent considérablement le rendement par hectare, beaucoup plus que tout autre engrais, leur teneur en azote, phosphate et potasse étant très élevées, ils peuvent donc nourrir les plantes jusqu'à leur capacité d'absorption maximale, voire parfois les tuer en cas de concentrations trop élevées.

3010

3015

Mais une fois que la plante a absorbé les nutriments nécessaires à sa croissance, environ 89 % des engrais déversés, où vont les 11 % restant? Les éléments non absorbés sont néfastes à tout l'écosystème entourant la plante, amoindrissant la quantité de vers et de microorganismes – bactéries, champignons – dans le sol, essentiels à la croissance des plantes. Cette destruction entraîne alors une dépendance aux engrais. Plus le sol est pauvre en matières organiques, plus les cultures ont besoin d'apport externe. Couplé à un mauvais drainage, l'exploit intensif d'engrais risque la salinisation des zones trop arrosées provoquant ainsi la stérilisation des sols et leur désertification.

On estime à 7 millions, le nombre d'hectares ainsi devenus inexploitable, uniquement en Inde. La couche d'ozone est aussi affectée par ce problème, car le phénomène de dénitrification

3020 et de volatilisation de l'ammoniac contenu dans l'engrais génère des gaz de serre environ 150
fois plus actifs que le CO₂.

3025 Viennent ensuite les engrais de synthèse. Les engrais de synthèse sont issus de
substances transformées chimiques qui seraient responsables de l'émission annuelle de 2,2
mégatonnes d'oxyde d'azote. Environ 2,5 % de l'azote des fertilisants épandus seraient
irréremédiablement convertis en oxyde d'azote, causant une attaque importante à la couche
d'ozone.

3030 Les nappes phréatiques qui sont situées seulement à une centaine de mètres de
profondeur sont les principales réserves d'eau que nous consommons. Elles sont alimentées
par l'eau de pluie qui s'infiltré dans le sol. L'eau de pluie emporte avec elle des particules de
terre, des sels minéraux, des engrais ou des produits chimiques répandus sur le sol. Et lorsque
les terres agricoles sont saturées en engrais, l'eau emporte donc l'azote, phosphate et potasse
qui polluent donc ces réserves en eau, la rendant impropre à la consommation. Les fleuves et
3035 les rivières étant alimentés par les nappes phréatiques peuvent aussi être pollués. Cette
pollution touche, au final, plusieurs écosystèmes : les mers, les océans, les fleuves, les forêts, et
cetera. Pendant ce temps, au Québec, on veut exploiter de l'apatite pour produire de l'engrais
chimique ce qui finira dans nos lacs et cours d'eau. Quelle belle contradiction.

3040 Je suis né à Sept-Îles en 1981. Je me souviens de la crise du fer que nous avons vécu
dans les années 80. Mon pre avait perdu son emploi de soudeur chez Raymond Industrie. Par
chance, mes parents étaient de la vieille école, ils savaient se limiter à l'essentiel, ce qui nous a
permis de passer à travers sans trop de misère.

3045 Sept-Îles a besoin de diversifier son économie. Sachant que la fluctuation du prix de
l'apatite suit celle du fer, je ne crois pas que ce projet soit bon pour notre ville. Il y a quelques
semaines, j'ai trouvé une outarde pleine de goudron dans mon jardin, le résultat des
négligences de Wabush. Mine Arnaud considère qu'il n'y aura aucun impact. J'aime ma ville et
j'ai peur qu'on envoie un message à l'industrie, qu'elle peut faire ce qu'elle veut à Sept-Îles.

3050 La main-d'œuvre se fait rare à Sept-Îles, les loyers aussi. Quand j'entends le directeur de
Développement économique Sept-Îles dire qu'il pense à l'immigration pour régler le problème
de main-d'œuvre, je me demande si ces emplois sont vraiment pour nous. Le promoteur ose
parler de développement durable en parlant d'un projet de 28 ans. 28 ans, ce n'est pas une
3055 génération. Le Végétarien, lui, existe depuis plus de 40 ans, soit bien avant ma naissance et j'ai
l'intention qu'il existe encore longtemps après ma mort. Ça, c'est du vrai développement
durable. Ils disent avoir consulté la population pour leur projet de mine à ciel ouvert. La
consultation consiste à solliciter un avis, mais cet avis n'est pas toujours préexistant, notamment
dans le cas où on consulte la population sur un projet nouveau. On considère que deux

3060 éléments au moins sont importants dans la construction d'une opinion sur un projet :
l'information reçue et la délibération.

3065 L'information reçue doit être complète, compréhensive et autant que possible impartiale. Si une information neutre n'est pas possible, l'organisateur de la consultation peut essayer de fournir une information contradictoire présentant des positions contrastées de façon équilibrée et le plus impartiale possible. La fourniture d'informations, préalable à la participation des citoyens dans le cas de projets ayant un impact potentiel sur l'environnement, fera l'objet d'une convention internationale ratifiée par l'Union européenne et la plupart de ses pays membres : la convention d'Aarhus.

3070 La délibération, c'est-à-dire la discussion entre paires dans la perspective d'une décision à prendre, c'est la discussion, l'échange de points de vue, la demande d'éclairage complémentaire et la confrontation d'arguments qui permet à l'individu de traiter l'information reçue et de construire son propre jugement. Pour ce qui est de l'information reçue, elle est tout
3075 sauf complète. Il n'y aucune étude sur les risques d'impact sur la baie de Sept-Îles et le lac Rapide qui est notre seule source d'eau potable. Les capteurs d'air ont été cachés dans le bois et ne sont pas restés une année complète, ce qui nous aurait permis de savoir le vrai bruit de fond. Ils ont fait bien des études pour savoir ce que contenaient les collines qui bordent notre belle baie, mais ils n'ont pas encore fait les évaluations des risques toxicologiques pour la santé
3080 humaine.

Pour ce qui est de la compréhension, il faudrait que les représentants du projet commencent par comprendre ce qu'ils disent. Madame Therrien a affirmé, lors de l'une de ces
3085 soi-disant consultations, que puis qu'ils allaient produire le même bruit que la 138, cela ne serait pas perceptible. De plus, elle a affirmé qu'une élévation d'un décibel ne serait pas perceptible non plus. À ma connaissance, si on produit deux fois le même bruit, cela fait doubler ce bruit, ce qui fait monter de trois décibels. Une augmentation de 30 décibels représente un bruit mille fois plus fort. Si on passe d'un à deux décibels, il est normal que l'oreille humaine ne perçoive pas la différence. Cependant, si on passe de 55 à 56, l'oreille humaine va constater la différence.
3090 Rendu là, un simple décibel fait toute la différence.

Pour ce qui est de l'impartialité, l'organisateur de la consultation, une représentante de Transfert environnement qui est engagée par le promoteur, m'a empêché de fournir une
3095 information contradictoire aux fosses informations de madame Therrien, qu'elle avait données. Pour ce qui est de la fourniture de l'information préalable à la participation des citoyens dans le cas d'un projet ayant un impact potentiel sur l'environnement, la population a été informée qu'il y avait une consultation, qu'une journée avant, et sans avoir reçu aucune information au préalable. Et même au BAPE, l'information se fait toujours attendre, même si on aurait dû l'avoir avant d'être consultés.

3100

3105 Quant à la délibération, elle était quasi inexistante. Nous étions limités à une question par table de huit personnes, sans trop de points complémentaires. J'ai préféré laisser ma place à un voisin puisque j'avais plus d'une question qui avaient besoin d'éclairage complémentaire. Pour la plupart des questions posées, ils nous répondaient qu'ils ne sont pas des spécialistes. Comment pouvons-nous nous construire une opinion sur un projet dont on ne dispose pas d'information adéquate? Malgré le peu d'informations dont nous disposons, je suis en mesure de vous faire part de mes inquiétudes face à ce projet, en tant que citoyen qui devra vivre à moins d'un kilomètre d'une mine à ciel ouvert, mais surtout en tant qu'agriculteur qui devra en subir les conséquences.

3110 En 2007, quand j'ai acheté le Végétarien, j'avais des projets plein la tête. Je vais pouvoir enfin réaliser mes rêves : avoir une ferme avec plein d'animaux et fonder une famille dans un endroit calme, près de la nature. J'ai commencé par modifier les pratiques d'agriculture pour en faire une production biologique sans pesticide, sans herbicide et surtout sans engrais chimique pour ne pas nuire à la qualité de l'eau de la baie qui accueille une biodiversité magnifique.

3120 J'ai opté pour une pratique consciencieuse de l'environnement. La baie de Sept-Îles reçoit déjà assez de polluants provenant de l'industrie qui l'entoure. La qualité de l'eau est rendue déjà assez douteuse avec la diminution flagrante de la quantité de mammifères marins dans la baie de Sept-Îles. Je ne voulais pas, en tant que citoyen conscient, contribuer à ce désastre environnemental. Je ne savais pas ce qui m'attendait de l'autre côté. J'étais prêt à construire ma ferme. J'avais déjà discuté de mes projets avec le propriétaire du terrain voisin du mien. Mais il y a trois ans, quand je l'ai contacté pour officialiser l'achat du terrain, il m'a répondu qu'ils attendaient de voir ce qui allait se passer avec la mine qui veut, elle aussi, ce terrain.

3125 C'est là que j'ai su qu'une mine venait s'installer à côté de mon jardin. Depuis, j'ai cessé de rêver. Et tous mes beaux projets sont tombés au point mort. Tout est en suspens. Maintenant, mes projets, c'est Mine Arnaud. Je suis pris au piège et la grande question « Que va-t-il m'arriver? » est bien petite comparé à celle de toute une communauté. Maintenant, c'est l'incertitude qui prend la place aux rêves au Canton Arnaud.

3130 Mes inquiétudes s'amplifient. Je n'ai plus d'espace pour construire une étable pour mes animaux et je ne peux pas simplement déménager mon jardin. Une voisine, qui est aussi mon employée avec le plus d'ancienneté, m'a dit qu'elle allait déménager si Mine Arnaud venait s'installer. Qui voudra venir travailler dans la poussière et le bruit du dynamitage, des concasseurs et des camions, et cetera? Qui voudra travailler sur une ferme avec ça comme voisin? Qui voudra manger des légumes bios de la ferme voisine de Mine Arnaud? Déjà, mes clients pensent que mes légumes ne seront plus bons avec une mine comme voisin, avec raison.

3145 J'ai posé la question au directeur général du MRNF, il m'a répondu que l'agriculture
biologique n'était pas compatible avec l'exploitation d'apatite. Raison de plus pour que mon futur
voisin ne m'inspire aucune confiance. J'ai deux puits sur mon terrain, est-ce que je vais encore
pouvoir les utiliser pour arroser mes jardins? Est-ce que l'eau de la nappe phréatique sera
3150 toujours potable? Est-ce qu'il y aura encore de l'eau dans mes puits? Qu'est-ce qui nous
garantit que Mine Arnaud ne fera pas comme la plupart de ses prédécesseurs, c'est-à-dire que
lorsqu'ils ont fini d'exploiter nos ressources, ils tombent en faillite pour ne pas avoir à ramasser
leurs dégâts avant de partir. Et en parlant de dégâts, les risques que le bassin de résidus
miniers déborde lors de fortes pluies ou que la digue cède, causant des dommages irréversibles
pour la faune et la flore et les fruits et légumes de mon jardin, sont très inquiétants pour un
agriculteur biologique.

3155 À la limite de mon terrain, il y a un ruisseau qui accueille une faune et une flore très riche
et variée qui attire, à son tour, clients et touristes. Le faible débit de ce ruisseau facilite la
sédimentation des minéraux, ce qui aide à l'équilibre de la zosteraie qui borde la baie. Il m'est
déjà arrivé d'observer plus de 40 grands hérons bleus à l'embouchure du ruisseau Clet. Je ne
crois pas qu'il y ait grand-place au Québec où l'on peut en observer autant au même endroit. De
plus, ce ruisseau me sert à arroser mes cultures pendant les périodes de sécheresse. Le
3160 problème, c'est qu'ils veulent utiliser ce ruisseau pour se débarrasser de surplus d'eau de leurs
bassins de résidus miniers, ce qui fera augmenter le débit de ce ruisseau, ce qui risque de
produire de l'érosion sur mon terrain rendu très précieux, maintenant que la terre que je
convoitais n'est plus un lieu où je vais pouvoir agrandir mon jardin. Et après leur passage, il sera
presque à sec. Quel impact ça aura sur la qualité de l'eau qui alimente la flore, la faune et les
fruits et légumes de mon jardin?

3165 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Turcotte, il vous reste deux minutes.

3170 **M. LUC TURCOTTE :**

En tout cas. Je ne me rendrai pas à la fin, ça a l'air.

3175 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être pointer les aspects les plus importants, de toute façon, j'imagine que vous allez
déposer le mémoire?

3180

M. LUC TURCOTTE :

3185 Oui, oui, oui. J'étais rendu où, là? Surtout en sachant qu'ils ont l'intention d'utiliser ce
ruisseau pour déverser dans la baie de Sept-Îles près de 20 millions de litres d'effluents miniers
chaque jour, ce qui représente une charge additionnelle durant la vie de la mine d'au moins 3
tonnes d'uranium, 4 tonnes d'arsenic, 52 tonnes de manganèse et 1 500 tonnes de métaux et
autres éléments potentiellement toxiques. C'est pourquoi je demande que l'eau du ruisseau Clet
soit incluse dans l'évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine.

3190
3195 Quels en seront les impacts sur la qualité de mes légumes et de ma terre, surtout quand
on sait que les légumes racines, qui restent longtemps dans la terre, accumulent beaucoup plus
les éléments nocifs qui s'y retrouveront par l'eau et par les poussières. Est-ce que je vais
pouvoir encore vendre mes légumes? Et moi, qui ne mange que mes légumes pour une bonne
partie de l'année – moi, j'aime ça les patates – quelle maladie je risque de contracter? Est-ce
que je vais devoir construire des serres pour protéger mes légumes? C'est pourquoi je
demande que les légumes racines, comme les betteraves, patates, navets, carottes, et cetera,
que je consomme en très grande quantité soient inclus dans l'évaluation des risques
toxicologiques pour la santé humaine.

3200
3205 Les poussières ne feront pas que salir nos maisons et encrasser nos machines. En plus
de détériorer la qualité de mes légumes, ils vont encrasser nos poumons et notre corps par la
même occasion. Pendant une grande partie de l'année, je travaille en 10 et 16 heures dehors.
Est-ce que je vais devoir cueillir mes légumes avec un masque? C'est pourquoi je demande
que toutes les sources de poussière telle que la silice cristalline soient incluses dans l'évaluation
des risques toxicologiques sur la santé humaine.

3210 Est-ce prudent d'exploiter une mine à ciel ouvert aussi près du lac des Rapides qui est
notre seule source d'eau potable? Que ferons-nous si la mine contamine cette source de vie?
Ont-ils prévu une solution de rechange au cas où, par accident, ils contaminent celle-ci? C'est
pourquoi je demande que le lac des Rapides soit inclus dans l'évaluation des risques
toxicologiques.

3215 Mine Arnaud a dit que le dynamitage ne sera pas gros puisqu'il y a des pylônes d'Hydro-
Québec juste à côté. J'aimerais leur rappeler que c'est les êtres humains et les animaux qui
sont les plus sensibles aux bruits et aux vibrations. Nos animaux, comment vont-ils réagir au
dynamitage? Et nos maisons qui sont assises sur de la glaise, comment vont-elles réagir avec
des vibrations quotidiennes.

3220 J'ai choisi de m'établir au Canton Arnaud pour sa proximité avec la nature. D'un côté, il y
a la rivière Hall où plusieurs résidents de la ville y pratiquent la pêche sur glace. De l'autre côté,
il y a la rivière Rapide où l'on peut suivre les sentiers qui ont été utilisés par les Indiens il y a des

3225 milliers d'année, pour y trouver des endroits magnifiques pour pêcher et se baigner, sans oublier le parc Aylmer-Witham où plusieurs familles aiment s'y retrouver pour pique-niquer, nourrir les oiseaux et les écureuils, pour le grand bonheur des enfants depuis des générations. Entre les deux, il y a une forêt magnifique avec une multitude de lacs, de cours d'eau où vivent une grande variété de mammifères, d'oiseaux et de poissons. Les animaux sauvages sont eux aussi très sensibles aux bruits et aux vibrations.

3230 L'été, j'aime bien m'adonner à la cueillette des champignons ou de petits fruits et faire du quatre roues. L'hiver, j'aime bien y faire de la raquette, du ski et du Ski-Doo avec mes chiens. Mon voisin, lui, c'est la trappe, été comme hiver. Tout ça appartiendrait à Mine Arnaud. Nous avons besoins de préserver les petits coins de paradis qu'il nous reste, tel que notre Canton Arnaud, une place où on peut se ressourcer en profitant de la nature, de son clame et de son immensité.

3240 Une place où on peut cultiver des aliments pour les gens de la ville, avoir des animaux et profiter d'un vrai développement durable. Pour une bonne partie de l'année, je travaille sept jours sur sept, il m'arrive d'avoir besoin de changer d'air. Quand cela arrive, je prends mon quatre roues et je vais faire un tour dans le bois. Quand je reviens, je suis ressourcé et prêt à continuer.

3245 Le problème, c'est que depuis trois ans, quand je reviens de quatre roues, je suis tout découragé devant l'ampleur du saccage qui y a déjà été fait, alors qu'ils ne sont encore qu'à la phase d'exploration. Pour combien de temps encore pourrons-nous profiter de ces petits plaisirs de la vie qui, pour certains, pourraient paraître anodins, mais qui, pour d'autres, sont essentiels à leur qualité de vie. Dans le fond, le pourquoi que la vie était aussi agréable au Caton est voué à disparaître avec l'apparition de Mine Arnaud.

3250 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Turcotte, il faut terminer.

3255 **M. LUC TURCOTTE :**

C'est ma dernière.

LE PRÉSIDENT :

3260 Non.

M. LUC TURCOTTE :

3265

O.K.

LE PRÉSIDENT :

3270

Non, mais je vous donne 30 secondes pour trouver une conclusion.

M. LUC TURCOTTE :

3275

Non, non.

LE PRÉSIDENT :

Ça va? Merci, alors je demande à madame Goyer de vous poser une question.

3280

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

La question, vous l'avez soulevée dans votre mémoire, vous dites que vous auriez voulu acquérir une terre voisine pour agrandir votre installation, votre ferme.

3285

M. LUC TURCOTTE :

Oui.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3290

Dois-je comprendre que vous êtes dans la zone où il y a des projets d'entente d'acquisition et de compensation?

M. LUC TURCOTTE :

3295

Non, en fait, moi, mon terrain a été séparé dans deux zones. Ils ont décidé que la 138, c'était une limite puis que la poussière, elle ne traversait pas la 138. Ça fait que j'ai comme une partie de terrain qui va atteinte puis l'autre qu'il n'y a rien à faire.

3300

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Le terrain que vous convoitiez, donc il était du côté de la zone? Il était de l'autre côté, c'est ça?

3305

M. LUC TURCOTTE :

Oui, parce que de l'autre bord c'est la mer, puis je ne peux pas agrandir par là.

3310

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Et puis vous auriez pu l'acquérir si?

3315

M. LUC TURCOTTE :

S'il n'y avait pas Mine Arnaud dans le décor.

3320

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Ce que j'essaie de comprendre c'est que cette personne-là a accepté une offre de Mine Arnaud?

3325

M. LUC TURCOTTE :

Non. C'est juste que ses enfants lui ont fait comprendre que peut-être qu'il aurait de l'argent de Mine Arnaud, ça fait que là, il ne voulait plus me le vendre parce que peut-être que...

3330

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

O.K. Donc, c'est une compétition de prix.

3335

M. LUC TURCOTTE :

C'est ça.

3340

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

D'accord. Advenant que vous ayez pu l'acquérir, est-ce que vous auriez quand même pu continuer vos opérations avec la présence de Mine Arnaud?

3345

M. LUC TURCOTTE :

Bien, moi, je l'aurais fait pareil, parce que c'était ça mon but dans la vie, là.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

D'accord.

3350 **M. LUC TURCOTTE :**

C'est ça que je viens faire à Sept-Îles.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3355

O.K.

LE PRÉSIDENT :

3360

Non, mais la question : est-ce qu'en présence de Mine Arnaud, vous achèteriez quand même la ferme?

M. LUC TURCOTTE :

3365

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3370

O.K.

M. LUC TURCOTTE :

Mais là, ce n'est pas une ferme, c'est une terre, là.

3375

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

La terre, c'est ça. En d'autres mots, il y a des inconvénients, mais vous êtes prêt à relever le pari, tenter l'expérience puis de survivre?

3380

M. LUC TURCOTTE :

Oui, je suis capable d'en prendre.

3385

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3390 D'accord. Donc, c'est plus la compétition à cause de la valeur des compensations qui fait que vous pourriez ne pas pouvoir agrandir?

M. LUC TURCOTTE :

3395 Oui.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Mais c'est encore envisageable, la personne peut changer encore d'avis?

3400 **M. LUC TURCOTTE :**

Non, non. Tant que Mine Arnaud ne sera pas disparue, je ne pourrai pas acheter le terrain.

3405 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

D'accord.

M. LUC TURCOTTE :

3410 Parce qu'eux autres, ils veulent la vendre à Mine Arnaud.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3415 Non, mais enfin, la question de madame Goyer, si Mine Arnaud renonce à l'achat de cette terre?

M. LUC TURCOTTE :

3420 Ils sont sur le terrain de ce terrain-là. Ils ont déjà prévu de s'installer dessus. Si tu « checkes » dans leurs plans, ils sont sur ce terrain-là.

LE PRÉSIDENT :

3425 Ah, d'accord.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3430 On avait compris...

M. LUC TURCOTTE :

3435 Ça fait qu'ils ne refuseront pas, c'est sûr.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3440 D'accord. On avait compris que la compensation c'était pour les terrains qui étaient limitrophes à la fosse, mais tout ce qui était à une certaine distance vers la route pourrait ne pas être compensé. C'est parce qu'on ne le connaît pas le cadre d'acquisition, donc on ne connaît pas la mécanique.

M. LUC TURCOTTE :

3445 Non, c'est ça. C'est un peu n'importe quoi aussi. Comme je vous dis, ils ont décodé de séparer mon terrain en deux. Comme mon terrain, il est moitié zone 2, moitié zone 3. C'est un peu n'importe quoi, là, mais en tout cas.

LE PRÉSIDENT :

3450 Bien, merci beaucoup, Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE :

3455 Merci à vous aussi, bonne journée.

LE PRÉSIDENT :

3460 Madame Louise Dorion Catto.

Mme LOUISETTE DOIRON :

Bonsoir, Monsieur le président.

3465 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame.

Mme LOUISETTE DOIRON CATTO :

3470

Mesdames les commissaires. Mesdames, messieurs. C'est Doiron, Monsieur le président. Louise Doiron.

LE PRÉSIDENT :

3475

Merci.

Mme LOUISETTE DOIRON :

3480

Mais ça arrive régulièrement, l'erreur. Alors, avant de commencer, j'aimerais expliquer quelque chose. Lorsqu'on a rédigé nos mémoires, il est sûr et certain que personne ne savait ce que l'autre allait dire, n'est-ce pas? Et ça fait à peu près, mon Dieu, je vous dirais une heure, une heure et demie que je ne sais pas si je vais aller par en arrière ou si je vais venir par en avant. J'ai décidé de venir par en avant. Ce qui me dérange un peu, c'est que je trouve que dans mon texte, c'est redondant. On l'a entendu durant la soirée, mais d'une autre façon, je me dis : bien, peut-être que c'est vraiment ce que plusieurs personnes pensent aussi.

3485

LE PRÉSIDENT :

3490

Mais peut-être aussi, ça va finir par rentrer dans les oreilles des commissaires.

Mme LOUISETTE DOIRON :

3495

J'aimerais bien. Je ne suis pas trop prétentieuse quand même, je vais vous laisser aller. Et un autre point que j'aimerais dire avant de commencer. Je suis une retraitée, je n'ai pas de terrain, je ne vis pas près de la Mine Arnaud, je demeure aux Plages et pourquoi j'ai décidé de faire ce mémoire, d'écrire ce mémoire, pardon, c'est que j'entendais des gens qui étaient contre, contre, contre, des gens qui étaient pour, pour, pour, puis là, bien, à un moment donné, tu viens tout mêlé, là. Il y a des gens qui savent vraiment où ils vont d'un côté ou de l'autre. Alors, je me suis dit, bien, il faudrait peut-être que je fasse une réflexion puis que je voie où je veux aller. Ce n'est pas scientifique, il n'y a absolument rien de scientifique dans mon affaire, c'est vraiment ce qu'une femme de mon âge pense de cette situation. Alors, c'est ce que je veux vous livrer.

3500

L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE.

3505

Mme LOUISETTE DOIRON :

Je voudrais juste ajouter, ce n'est pas écrit dans mon mémoire, je compte énormément sur vous et je sais que je ne suis pas la seule. Beaucoup des gens, des Septiliens de la Baie de

3510 Sept-Îles se fient sur vous. Nous croyons à votre institution, ça a été dit et je le répète : nous
croyons en vous. Ce que les ministères, ce que le gouvernement va faire après, c'est eux. Mais
en attendant, j'ai entièrement confiance en vous autres et je vous demande de répondre aux
questions des gens. Je ne peux pas vous en poser des questions, je ne connais rien dans ces
3515 affaires-là, moi, là. Mais ce que les gens vous ont posé comme question, bien, j'aimerais ça que
vous leur répondiez ou que vous trouviez les réponses. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, Madame. Madame Goyer va vous poser une ou deux petites questions.

3520

Mme LOUISETTE DOIRON :

Pas trop compliquées, Madame. Merci.

3525

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

On n'ira pas dans le technique.

Mme LOUISETTE DOIRON :

3530

Merci.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3535

En fait, c'est une question toute simple. D'après vous qui l'avez vécu, comme personne
qui se dit pas trop technique, ça aurait été quoi les conditions préalables pour qu'il y ait plus
d'acceptabilité sociale de ce projet-là?

Mme LOUISETTE DOIRON :

3540

Là, il y a du monde qui ne m'aimeront pas du tout, mais ce n'est pas grave, je suis
habituée, je suis capable de vivre avec ça. Moi, il y a 5 000 et quelques citoyens, je n'ai pas
signé, je ne l'ai pas vue, cette pétition-là, il y a 5 000 quelques citoyens qui avaient demandé
pour un référendum et moi, je croyais que s'il y avait un référendum, ça voudrait dire qu'il y
aurait des explications avant. On comprendrait pourquoi on dirait oui, pourquoi on dirait non.
3545 Dans le temps, dans ce temps-là, je pense que le BAPE n'était pas... en tout cas, on n'entendait
pas parler du Bureau des audiences, alors on entendait parler de ça. Et moi, je me disais, si on
avait accepté le référendum, ça n'obligeait en rien, mais ça aurait éclairci. Je ne peux pas croire
qu'on serait allé voter sans savoir rien. Ça fait que c'est dans ce sens-là.

3550

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Puis une autre petite question. Pour vous, les retombées positives les plus significatives du projet, s'il se réalisait, ça serait quoi?

3555

Mme LOUISETTE DOIRON :

Bien, c'est de faire travailler mes petits-enfants, faire travailler des gens, puis mettre des retraités comme moi heureux de voir tout le monde heureux. Ça serait ça.

3560

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Merci Madame.

3565

Mme LOUISETTE DOIRON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3570

Madame, restez encore quelques instants.

Mme LOUISETTE DOIRON :

3575

Ah, vous m'aimez? C'est bien.

LE PRÉSIDENT :

C'est un amour partagé, Madame, je crois.

3580

Mme LOUISETTE DOIRON :

C'est bien.

3585

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Vous avez bien fait de venir vers l'avant et non vers l'arrière.

Mme LOUISETTE DOIRON :

3590

Ça détend un petit peu.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

3595 Juste une petite question d'éclaircissement. Vous avez mentionné en page 2 : « Les échecs d'une partie d'un quartier résidentiel qui vo nous coûter plus près de 15 millions que de 10 millions », je ne comprends pas.

Mme LOUISETTE DOIRON :

3600 O.K. Ça, il y a encore quelqu'un qui ne m'aimera pas, mais ce n'est pas grave, je vais vous expliquer. Alors, dans le quartier Sainte-Famille, il y a eu, on a dû déménager 30 maisons parce que le sol s'affaissait, quoique beaucoup de monde le savait, avant, que ça pouvait arriver, mais c'est arrivé. Alors, à ce moment-là, il faut les déménager, parce que ces pauvres personnes, quand tu vis dans une maison qui est toute croche, alors il a fallu – je fais une
3605 histoire courte – alors, il a fallu les déménager et il a fallu prendre d'autres terrains puis rebâtir, puis en tout cas. Ça a été une affaire épouvantable et ce n'est pas tout à fait terminé.

Alors, à ce moment-là, on nous avait dit que ça allait coûter quelques petits millions, mais en tout cas. Ça, c'est mes pronostics à moi, on s'entend, mais j'ai hâte de voir à la fin. Mais il va falloir le payer, ça. Comprenez-vous? C'est nous autres les citoyens, qui va falloir payer ça.
3610 Merci, Madame.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

3615 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3620 Merci. Monsieur Paul Bouffard.

M. PAUL BOUFFARD :

Bonsoir.

3625 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur.

M. PAUL BOUFFARD :

3630 Mon nom est Paul Bouffard, je suis citoyen de Sept-Îles depuis quelques années, mais je suis en fait originaire de Matane. J'explique ça un peu, parce qu'avant, j'habitais Québec, puis

pendant sept, huit ans, mon travail m'amenait à Sept-Îles, puis je disais souvent aux gens :
« J'aimerais ça vivre ici, moi, à Sept-Îles. » Puis à un moment donné, il y a une opportunité
d'affaire qui est arrivée, puis en 2007, j'ai déménagé.

Ça fait que depuis ce temps-là, je suis ici. Puis il y a deux choses qui m'ont frappé quand
je suis arrivé. Premièrement, je dirais, l'ouverture des gens de la place à accueillir des nouveaux
arrivants. Je ne dirais pas un immigrant, mais j'arrivais de l'extérieur. Mais ça facilite beaucoup
notre intégration, quand on arrive ici puis qu'on ne connaît pas grand monde. Ça fait que ça,
c'est un point qui m'a frappé quand je suis arrivé, parce que quand tu arrives de Québec ou
d'autres villes, souvent, ce n'est pas toujours comme ça.

L'autre point, c'est la portion importante que la grande entreprise joue dans la vie
communautaire de notre région. C'est assez marquant quand on a vécu un peu partout au
Québec, puis c'est sur ce point-là que je veux élaborer un peu devant cette commission.

Dès mon arrivée ici, j'ai décidé de m'impliquer dans la vie sociale et communautaire de la
région, parce que je ne connaissais pas un chrétien, ça fait que ça m'a aidé à connaître des
gens, à rencontrer des gens, à me faire des amis, puis à me faire connaître. Mais j'ai d'abord
été frappé par le nombre d'événements de financement qu'il y a dans la région. Il y a des levées
de fonds à chaque semaine, je pense, à Sept-Îles, pour toutes sortes de... que ça soit une
équipe de sport, du culturel, les établissements de soins de santé – Dieu sait que maintenant, il
faut qu'ils aillent chercher de l'argent dans le publique pour boucler leur budget – mais en fait,
presque à chaque semaine, il y a une levée de fonds, puis je dirais que les entreprises de la
région, ils répondent pas mal « présents » par rapport à ça. Souvent, on se rencontre, il y en a
une le vendredi soir, il y en a une le samedi soir, puis ça finit que c'est, pas toujours les mêmes
gens, mais les entreprises, on peut dire qu'elles répondent « présent ».

Puis souvent, on va amasser des sommes, en une soirée, peut-être de 100 000 \$,
150 000 \$, puis c'est de là, un peu, que ces sommes-là évidemment reviennent dans la
communauté. Puis qu'on soit pour ou contre le projet de Mine Arnaud ou autre projet de
développement, c'est là que la vitalité économique de notre ville vient aider toutes ces petites
activités-là qui font qu'ils permettent à nos enfants ou à nos aînés d'avoir des activités,
justement, en ville. Ce n'est pas rare, d'ailleurs, que quand j'ai à jaser avec des gens d'autres
régions, qu'ils n'en reviennent pas à quel point on est capables, en trois, quatre e-mails, de
ramasser une somme d'argent pour permettre à une équipe de hockey, exemple, d'aller à un
tournoi à l'extérieur. C'est assez spécial à notre région, ça.

Toutefois, après avoir vécu mon – je suis arrivé en 2007, comme je vous disais – après
avoir vécu mon premier ralentissement économique, en 2008, puis après ça, une forte reprise
qui a duré jusqu'en 2011, j'ai compris assez vite que c'est bien beau les activités de
financement, mais ça dépend de la vitalité économique des grandes entreprises, mais surtout

3675 de leurs sous-traitants. Parce que c'est eux qui font lever, si on veut, une campagne de levées
de fonds. En d'autres mots, les entreprises d'ici sont généreuses quand vient le temps de
supporter une cause, mais dès qu'un ralentissement dans le marché du fer ou de l'aluminium
des faits sentir, tous les intervenants économiques ajustent leurs dépenses puis commencent à
diminuer leur action sociale pour des raisons bien logiques de rentabilité. Ce qui est tout à fait
normal.

3680 Moi, dans mon cas, dans la région je suis, d'un côté, sollicité, parce que j'ai une
entreprise, puis solliciteur parce que j'ai à collecter des sommes pour des levées de fonds. Puis
on le sent. Quand ça va bien, oups! C'est plus facile. Quand ça ralentit, c'est instantané, c'est
une des premières choses qu'une entreprise va couper, si on veut, dans ses dépenses.

3685 Ça fait que moi, je dis qu'une diversification de notre secteur industriel ne peut
qu'augmenter notre vitalité économique puis faire en sorte que nous autres qui profitons de
toutes ces levées de fonds-là, bien qu'on soit capable de s'assurer que nos activités vont se
maintenir dans notre région. Ça, c'est hyper important pour moi.

3690 L'autre aspect qui est non négligeable d'un projet comme Mine Arnaud, c'est l'arrivée de
nombreux nouveaux citoyens. Quand tu es impliqué socialement, on dirait que tu es toujours en
manque de bénévoles. Quand il arrive des nouvelles gens, peut-être qu'ils vont vouloir faire
comme moi, qu'ils vont vouloir s'impliquer pour connaître des gens puis se faire connaître dans
leur région. Ça fait que le fait d'arriver avec 300 quelques emplois, ça se peut qu'on en ramasse
quelques-uns dans une équipe de ci ou d'un tournoi de ça, ou peu importe, mais ça va alléger la
tâche des bénévoles existants, je peux vous en signer un papier. On n'en a jamais assez de
bénévoles.

3700 Ça fait que c'est un peu ça mon point. C'est sûr que c'est peut-être différent des autres
qu'on a vus précédemment, mais plus on a de l'activité sociale, plus on a le goût de s'impliquer.
Plus on a de l'activité économique, pardon, plus on a le goût de s'impliquer parce qu'on revient
chez nous puis on est peppé, ça fait que ça aide à créer plein d'activités. Qu'on soit pour ou
contre le projet, comme je disais tantôt, on va profiter de ça, ces activités sociales là qui nous
arrivent.

3705 Ça fait qu'en conclusion, je souhaite que mon intervention puisse mettre en lumière un
peu l'importance de ce projet-là qui devient structurant, pas juste au niveau économique, mais
dans notre vie sociale et communautaire. Merci.

3710 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Bouffard. Madame Goyer?

3715 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Une simple question.

3720 **M. PAUL BOUFFARD :**

Oui?

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3725 Outre les levées de fonds ponctuelles, qu'est-ce que vous attendez d'une aussi grande entreprise, d'un projet comme Mine Arnaud comme investissements pour le secteur communautaire dans votre région?

M. PAUL BOUFFARD :

3730 Bien, c'est bien évident que dans les présentations qu'on a eues à date, il y avait souvent le volet qui a été abordé par le promoteur, qu'il allait s'impliquer socialement. Ça fait que ça, c'est sûr que c'est un gros plus, mais c'est l'effet levier, à un moment donné, que tous les sous-traitants qui dépendent de... dont une partie de leurs activités sont là, c'est eux. Il y a beaucoup plus, à mon sens, à aller chercher du côté des sous-traitants que du promoteur. Le promoteur va faire sa part, j'en suis convaincu, mais c'est l'effet levier qui va faire que les autres vont tous être plus à l'aise d'aider toutes les activités qu'il peut y avoir. Merci.

3740 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Monsieur Bouffard. Monsieur Yves-Denis Gagnon, de Porlier Express.

M. YVES-DENIS GAGNON :

3745 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

3750 **M. YVES-DENIS GAGNON :**

3755 Je vais tenter d'être bref, on arrive déjà presque vers 11 heures. Juste un petit point de vérification : en faisant ma revue tout à l'heure, je me demandais si, en pièce jointe, vous aviez eu la présentation corporative ou vous ne l'aviez pas eue? Sinon, je pourrai vous la faire

parvenir, vous la remettre, parce que ça devait être en pièce jointe, c'est spécifié dans le texte, la présentation de l'entreprise.

LE PRÉSIDENT :

3760

Non.

M. YVES-DENIS GAGNON :

3765

Vous ne l'aviez pas eue? Elle n'avait pas suivi?

LE PRÉSIDENT :

3770

Non.

M. YVES-DENIS GAGNON :

3775

Alors, en fait, l'objet de la présentation corporative, c'était bien sûr de nous présenter. Alors, je représente une entreprise qui s'appelle Porlier Express, qui est une entreprise de manutention industrielle qui est implantée dans notre communauté depuis 60 ans, déjà. L'entreprise a été en mesure de pouvoir cheminer au cours des décennies en suivant les projets des minières, particulièrement, et par la suite, pour servir l'Aluminerie Alouette et les entrepreneurs généraux.

3780

Alors, nous sommes des manutentionnaires industriels qui faisons au niveau des activités intermodales, dans le débardage; alors, que ce soit rail, route ou chemin de fer et maritime, alors c'est là-dedans qu'on a notre expertise et c'est pourquoi on s'est senti interpellé aussi au niveau de notre démarche de déposer un mémoire.

3785

Le gisement, notamment, j'aimerais simplement mentionner, j'en ai fait part dans la présentation, que le gisement d'apatite, c'est un gisement que je connais un peu pour y avoir travaillé – je suis géologue de formation – et déjà, au début des années 90, lorsque j'étais avec SOQUEM, il y avait des travaux qui avaient été faits sur ce gisement-là.

3790

Par la suite, je me suis occupé de prendre des échantillonnages pour qualifier le produit. Alors, en fin de compte, c'est un projet qui est connu depuis le début des années 90 en termes de gisement. Notamment, je peux vous confirmer que la silice cristalline, de façon significative, il n'y en a pas. C'est, en quelques mots, c'est un gisement qui est de la différenciation magmatique. Si on prend comme un gâteau, parce que je veux en venir à une idée, tout à l'heure, si on prend un gâteau où est-ce que les roches les plus mafiques sont au fond et on se retrouve vers le haut avec des roches de plus en plus claires, la majorité du gisement c'est de

3795

3800 l'anorthosite. Alors ce sont des silicates de sodium et de calcium qui ne se dissout que très, très, très difficilement à l'eau de pluie. Alors, ça, c'est un autre chose qu'il faut démystifier parce que j'ai entendu ce commentaire-là, et pour exploiter ce gisement-là qui est fait comme un gâteau, qui est penché un peu vers le fleuve Saint-Laurent, effectivement, le promoteur peut exploiter la portion qui est atteignable. Alors, on ne peut pas penser éventuellement que le promoteur va outrepasser des limites de façon exhaustive le gisement, parce qu'il n'ira pas creuser à un kilomètre de profondeur, c'est ça qu'on comprend.

3805 L'autre chose que je voulais mentionner par rapport à ce gisement-là, toujours, et au type de matériel, on peut comprendre, et je crois très crédible le fait, effectivement, que le promoteur nous dit que c'est un procédé peu polluant du fait que c'est surtout du broyage, dynamitage, broyage et une différenciation par flottaison, parce qu'on comprend que c'est un horizon qu'ils veulent aller chercher et dans cet horizon-là, les phosphates se différencient facilement par flottaison.

3810 Maintenant, en termes de commentaires qui sont apportés dans le mémoire, on soulève, bien sûr, que oui, c'est un projet qui nous semble être acceptable, c'est ce qu'on dit. Toutefois, les mesures d'atténuation et les mesures de compensation doivent être quand même ciblées de façon assez solide pour être en mesure de rassurer les gens et de s'assurer que les impacts vont être minimisés autant que possible.

3815 Au niveau des mesures d'atténuation, on a compris qu'au niveau des normes et des technologies qui vont être utilisées, ça semble, d'après les informations qu'ils nous donnent, remplir les exigences. On espère qu'en cours d'exploitation du gisement, il pourrait y avoir éventuellement des améliorations qui pourraient faire en sorte que les mesures d'atténuation pourraient être améliorées au fil de l'amélioration des technologies.

3820 Notamment, par rapport aux mesures d'atténuation, c'est un commentaire qu'on a fait aussi dans le mémoire, on est très bien conscient qu'il y a personne qui mettrait la santé et la sécurité de ses enfants en jeu pour faire un projet, là. Il n'y a pas personne qui va faire ça, alors les mesures d'atténuation doivent être à la hauteur de faire en sorte de protéger la santé et la sécurité d'autrui, ça, on abonde de ce côté-là.

3825 Au niveau des mesures de compensation, que ça soit au niveau de la communauté ou environnementales, j'en ai noté quelques-unes, dans le mémoire, qui peuvent être autant le réaménagement partiel ou complet de la pointe de Moisie, le financement de la piscine municipale, un support financier à des investissements municipaux pour faciliter l'accès au logement, la mise en place d'un groupe de travail œuvrant au suivi environnemental, ces questions-là ont été soulevées par d'autres, la mise en place d'un groupe de travail qui va travailler au niveau des retombées économiques locales du projet, l'implantation d'une cédule de concentration d'une petite portion du volume expédié. Il y a des commentaires qui vous ont

3840 été faits ce soir à l'effet, effectivement, que le gisement dont on parle possède de l'apatite de très haute pureté. De par le passé, dans les promoteurs précédents, ils parlaient même de pouvoir qualifier certains produits pour des qualifications même pharmaceutiques.

3845 Alors, c'est une option qui pourrait peut-être être envisagée. Je ne dis pas au promoteur de le faire, mais je dis que quand même, il y a peut-être un peu de recherche et développement qui pourrait être fait à ce niveau-là pour augmenter un peu l'aspect des retombées économiques au niveau local, au niveau de l'expertise locale.

3850 J'ai parlé aussi de la valorisation partielle du titane, en petite quantité, qui minimiserait d'autant les rejets qui sont mis en cellules, au financement et au support d'une entité au sein de l'UQAC pour supporter des initiatives en termes d'exploration et d'exploitation minières. Effectivement, la Côte-Nord, ici tout particulièrement dans le secteur de Sept-Îles, ce sont les mines qui nous font vivre, et j'y viendrai tout à l'heure au niveau de la diversification, mais en termes d'exploration, les efforts d'exploration sur la Côte-Nord, notamment au niveau des minéraux industriels, sont relativement bas.

3855 Alors, ça pourrait être un levier de diversification qui pourrait être mis en place s'il y avait un support financier ou technique qui serait donné localement via l'UQAC pour mettre en place des formations auprès des gens locaux. Et il y a une politique d'achat local qui a été soulevée par d'autres, mais qui est bien sûr importante pour nous, étant des intervenants locaux, on pense que cet aspect-là est absolument primordial pour être en mesure de pouvoir poursuivre nos activités dans le futur.

3860 Bien sûr, notamment, il y a la création de main-d'œuvre locale. Les gens en ont parlé que les gens de Cliffs, il y a plusieurs personnes qui ont perdu leur travail, mais notamment la tendance lourde, en tout cas les informations qui nous ont été données par les gens qui suivent au niveau de la tendance lourde de la démographie sur la Côte-Nord, c'est qu'il y a un exode des jeunes et il y a une rétention qui est difficile et c'est difficile de faire venir des gens de l'extérieur. Alors, un projet comme celui-là peut très bien aider à faire en sorte qu'il y ait un peu plus de rétention au niveau de nos jeunes.

3870 Nous sommes conscients que toutes les régions comme la nôtre, qui sont basées sur l'exploitation des ressources minérales, sont toujours exposées à des variations au niveau des coûts ou au niveau des prix. Ça, c'est quelque chose avec lequel on vit et qu'on a vécu par le passé. Est-ce qu'une minière qui vient s'installer ici pourrait faire en sorte de vouloir prendre un peu une partie de notre main-d'œuvre? C'est quelque chose avec quoi on vit aussi.

3875 Toutefois, il ne faut pas non plus penser qu'on a quelques grandes industries puis que les petites PME, elles vont se débrouiller, eux autres. C'est correct de penser que nos petites PME ont quand même un certain niveau de débrouillardise, mais notamment, pour nous autres qui

3880 sommes des manutentionnaires, recruter des gens, former des gens, leur donner un niveau de
spécialisation assez élevé pour qu'ils soient en mesure de mener les projets, ça prend du
temps, ça prend de l'énergie, ça prend des investissements. Très souvent, on doit engager des
gens qui n'ont pas les compétences pour faire le travail pour les amener éventuellement à ce
niveau de compétence là et, à ce niveau-là, je fais simplement vous dire qu'on est quand même
3885 en mesure de retenir notre main-d'œuvre qui devient une main-d'œuvre spécialisée, en autant
qu'il y a une série de projets puis qu'il y a des projets, puis qu'il y a de l'activité qui est autre que
nécessairement juste des projets de construction. Quand il y a des projets de manutention à
long terme, ça rentre dans nos cordes, on est en mesure de garder notre main-d'œuvre.

3890 Maintenant, pour l'acceptabilité, j'aimerais simplement terminer rapidement, comme je
vous disais, parce que l'heure est assez avancée. Alors, en conclusion, selon nous, le projet de
Mine Arnaud est un projet tout à fait acceptable et il est avantageux sur plusieurs plans. Les
retombées économiques, emplois directs et indirects, sociales, dont contrer l'exode des jeunes,
et environnementales où des mesures de compensation peuvent améliorer l'environnement –
les mesures de compensation, vous le savez, elles sont faites pour améliorer l'environnement,
3895 c'est un aspect qui est significatif. Ils peuvent contribuer positivement dans la communauté de
Sept-Îles, de Port-Cartier et de Uashat-Maliotenam.

3900 De plus, étant donné la nature du projet, des opportunités en recherche et développement
et de nouvelles technologies pourraient se rajouter au savoir-faire local, dont je vous
mentionnais tout à l'heure au niveau des technologies pour valoriser les produits. Présentement,
il y a une fenêtre d'opportunités, vu la robustesse actuelle des prix du marché des fertilisants,
dont l'apatite, et l'intérêt actuel d'un client exploitant. Il y a, selon nous, une opportunité à saisir
avec un projet, un promoteur, une volonté de bien faire et de créer une empreinte positive
autant économique, environnementale et sociale, avec ce projet-là.

3905 C'est ce que je voulais dire.

LE PRÉSIDENT :

3910 Alors, merci Monsieur Gagnon. Madame Drapeau?

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

3915 Vous faites référence, en page 7, à un groupe de travail qui pourrait œuvrer au suivi
environnemental puis un autre groupe de travail qui pourrait œuvrer au niveau des retombées
économiques.

3920

M. YVES-DENIS GAGNON :

Oui.

3925

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Est-ce que ça s'apparente aux divers comités auxquels on a fait allusion au cours de la soirée ou vous avez une mécanique différente?

3930

M. YVES-DENIS GAGNON :

Oui, ça s'apparente aux comités qui ont été faits allusion ce soir. Toutefois, j'ai pu comprendre, effectivement, que la formation de ces comités-là, la transparence de ces comités-là et le support autant financier que technique est essentiel pour s'assurer qu'il ait des bonnes chances de réussite. C'est effectivement ce type de comité là auquel je faisais allusion.

3935

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

3940

O.K. J'aurais une autre question pour vous qui touche au recrutement de la main-d'œuvre. Est-ce que vous avez des... vous faites des démarches avec le Cégep parce que, bon, j'ai cru comprendre qu'ici, il y avait quand même des programmes élaborés au niveau de la formation de la main-d'œuvre ici, est-ce que vous, vous recrutez votre main-d'œuvre auprès des jeunes qui sortent du Cégep, entre autres?

3945

M. YVES-DENIS GAGNON :

3950

De façon occasionnelle, au niveau du Cégep, mais ce que je vous dirais, en quelques mots, il nous a fallu... en fait, le Cégep nous a aidés à organiser notre recrutement et la formation, il y a plusieurs années. Du fait qu'on travaille dans une niche d'opération qui est assez spécialisée, on se doit, usuellement, d'engager des gens qui n'ont pas les compétences pour rencontrer les exigences du poste et nous devons leur faire suivre des programmes de formation et de compagnonnage en entreprise pour être en mesure de les amener au niveau de compétence qui est requis pour faire le travail.

3955

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

O.K. Donc, ce type d'outil est déjà disponible et existant.

3960

M. YVES-DENIS GAGNON :

On l'a monté en entreprise, oui.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

O.K. Merci.

3965

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

M. YVES-DENIS GAGNON :

3970

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3975

Et nous aurons le dernier mémoire avec monsieur Laurent Fortier.

M. LAURENT FORTIER :

3980

Bonsoir, Monsieur Zayed.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

3985

M. LAURENT FORTIER :

3990

Bonsoir Madame Goyer et Madame Drapeau. D'entrée de jeu, j'aimerais faire une comparaison... premièrement bienvenue à Sept-Îles à nouveau. Le nom de Sept-Îles provient des îles qui l'entourent, sept îles, il y a sept îles, et j'aimerais faire une comparaison, comparer la grandeur de la fosse avec l'une de ces îles, qui est l'île aux Basques.

3995

L'île aux Basques mesure 3,5 kilomètres environ, par 155 mètres de haut. C'est une île qu'on peut voir de par la promenade du Vieux quai, on l'a sur notre gauche, puis elle mesure 155 mètres de haut. La grandeur de la fosse, 3.5 kilomètres de long, 800 mètres de large, 240 mètres de hauteur. Si on veut avoir la hauteur, il faut la comparer avec l'île Grande Boule qui, elle, a 210 mètres de hauteur. Si je compare la grandeur de la fosse avec cette île-là, c'est que c'est très important comme trou, et ça, c'est la grandeur de la fosse qu'on nous propose d'entrée de jeu avec ce projet-là. Mais on sait que le lendemain, ce qui s'est passé à Malartic, ça peut se produire ici aussi.

4000

Maintenant, j'aimerais apporter en image la butte-écran ou le mur qu'on veut ériger de 4 kilomètres de long par 150 mètres de large, par 40 mètres de hauteur. J'aimerais qu'on prenne conscience que ce n'est pas banal. Ça représente 14 longueurs des plus grands minéraliers qui viennent ici à Sept-Îles. 14 longueurs des plus grands minéraliers qui viennent ici à Sept-Îles charger, ça correspond environ à la distance entre Pointe aux Basques puis Pointe Uashat. Ça couvre complètement toute la façade de la baie de Sept-Îles, mais c'est 14 longueurs, trois rangées de large par deux rangées et demie de hauteur. C'est incroyable, la grandeur que ça représente.

Et ça, on a de la difficulté à se le représenter. Moi, j'en ai. Voyant les bateaux gigantesques, j'ai navigué pendant 20 ans, j'ai vu les plus gros bateaux accostés au quai de l'Iron Ore, dans le temps, je peux vous dire que c'est géant comme mur, soi-disant, d'atténuation des bruits puis des poussières. Je ne peux pas comprendre comment on peut atténuer des bruits et des poussières en construisant un mur qui va avoir une durée très grande dans le temps. Les gens qui vont vivre à proximité, dont je suis, on va être dans le bruit continuellement. Il va y en avoir de la pierre qui va tomber derrière des bennes de camion, puis il va y en avoir du poussage de pierre, puis ça va être super beau comme décor.

Maintenant, ma comparaison étant faite, je vais me présenter. Mon nom c'est Laurent Fortier, je suis résident du Canton Arnaud, je suis venu au monde à Sept-Îles, sur la rue Brochu. Mon père était pêcheur, mon arrière-grand-père était pêcheur, mon grand-père était pêcheur, j'ai fait la pêche moi-même en tant que capitaine de pêche pendant tout près de 20 ans. Je travaille maintenant dans le domaine de la construction, j'ai parcouru le territoire, j'ai navigué sur l'eau, de Sept-Îles à Terre-Neuve jusqu'à Baie-Comeau, dans les opérations de pêche puis j'ai passé au travers de quelques tempêtes.

Je vais vous parler de l'annonce du projet. Dès les premières rencontres, le promoteur n'avait que peu de réponses à fournir aux citoyens, ce qui souleva des doutes sur la transparence de celui-ci. On nous annonce un projet de 750 millions. Pour moi, il s'agit de la poudre aux yeux, parce que 750 millions de quoi? De machineries Caterpillar? De machinerie Komatsu? Hitachi? C'est quoi le 750 millions? Les dégâts imprévisibles, le territoire perdu à jamais, la faune et l'environnement, la mise en danger de notre source d'eau potable, et cetera, combien de millions cela représente-t-il?

J'aimerais vous parler également de l'incohérence de l'utilisation du territoire et nos élus. Lorsque je suis venu m'installer dans le Canton Arnaud, je recherchais une qualité de vie. J'habitais sur la rue Arnaud, j'ai quitté la rue Arnaud pour aller m'installer dans le Canton Arnaud. Je dirais qu'à la blague, c'est une continuité de la rue Arnaud, le Canton Arnaud, parce que je suis toujours sur le bord de la mer. Puis pour moi, c'était important d'être sur le bord de la mer, puis avant de déménager, j'avais été vers Moisie, aux Plages, puis cet endroit-là m'a plu. Puis ce que je cherchais comme qualité de vie, je l'ai retrouvé là. Il y a possibilité de faire

l'élevage de petits animaux, ce que je fis et que je fais encore, de jardiner, d'avoir une belle faune devant mes yeux puis d'avoir la nature. C'est vraiment fantastique d'habiter là, pour moi.

4045 Lorsque je suis venu m'installer dans le Canton Arnaud, il y a de cela 24 ans, j'ai fait le
choix d'être dans une zone agricole, récréoforestière isolée du centre-ville, maintenant, c'est
devenu un secteur minier. Je m'interroge. Je me sens pris en otage. Je n'ai aucun pouvoir pour
changer ça. Je ne suis pas non plus représenté par personne ayant un peu de pouvoir et qui
4050 pourrait faire valoir ma position, puisque mon conseil municipal cautionne ce projet depuis le
début.

J'aimerais vous apporter un fait. C'est qu'il y a quelques années, une dizaine d'années,
on a augmenté les surfaces de lotissement dans ce secteur-là. On avait des normes
environnementales qui demandaient 16 000 pieds carrés pour lotir une résidence, puis on a
4055 monté ça 100 000 pieds carrés, 100 mètres par 100 mètres, ça donne 100 000 pieds carrés.
Puis l'argument de fond qu'on mettait de l'avant, c'était afin d'éviter les sorties fréquentes sur la
138, comme si la 138... à Québec, je ne me rappelle pas le boulevard qui est la continuation de
la 138, mais comme si à Québec, il n'y en avait pas de sorties fréquentes. Mais ici, à Sept-Îles,
on a multiplié par sept, la grandeur des surfaces pour se lotir. Parce que les gens recherchaient
4060 ça également, cette qualité de vie là. Mais on l'a freinée en augmentant de beaucoup les
surfaces de terrains. Je tiens à préciser aussi que lorsque je me suis installé là, on ne parlait
pas de Mine Arnaud, non plus. Puis je vais poursuivre.

Les gens, toujours préoccupés par le spectre de la baisse du prix du fer, la crise des
4065 années 80, croient que c'est le projet qui va sauver l'économie et ils sont prêts à l'accepter à
tout prix, sans aucun respect pour ceux qui vivent à proximité de cette mine et sans prendre en
compte tous les inconvénients que cela peut leur apporter. Puis je me pose une question, je
l'avais fait en affirmation, mais je me pose une question : est-ce qu'il y a des individus qui tirent
des ficelles derrière nos décideurs municipaux? Je crois qu'il faut réfléchir en regard à ce projet
4070 et deux fois plutôt qu'une.

On a fait antécédemment ici à ce soir, un petit peu le développement de Sept-Îles. La
compagnie IOC a débuté ses opérations l'année de ma naissance, soit en 1954; et depuis, le
ministère de l'Environnement n'a visiblement pas été à la hauteur de la tâche parce qu'il y a
4075 beaucoup de contamination, puis ça me fera plaisir d'accompagner n'importe qui de vous,
n'importe qui des personnes dans la salle pour aller leur montrer c'est quoi le résultat qu'on a
maintenant, avec ce qu'on a comme industrie. Et je ne suis pas contre l'industrie, au contraire,
je suis très pour l'industrie, mais pas à n'importe quel prix.

4080 Ensuite, arrive Wabush en 1960 et en 1990, c'est au tour d'Alouette. La population est
entourée par les industries à l'est, à l'ouest, ou ouest-sud-ouest, maintenant, on nous propose
nord-nord-ouest. Et j'aimerais faire remarquer à la population de Sept-Îles que les vents

4085 dominants portent sur la ville. Ça fait que si les fumées qui ont eu lieu à Wabush, qui est à plusieurs kilomètres d'ici, voire des centaines, se sont rendues ici avec la suie, imaginons ce que la poussière peut faire.

4090 Maintenant, nous serons exposés de tous les côtés 24 sur 24. Qu'en est-il de la santé aujourd'hui, mais surtout demain quand la mine sera en opération? Doit-on s'attendre à un autre Malartic? Rien ne nous garantit que ça ne sera pas le cas.

4095 Des compensations. Je dois dire que quand j'ai été m'installer là, je n'allais pas bâtir une maison pour la revendre; j'allais m'installer. Puis j'ai encore, j'ai toujours ce projet-là, quoique là, je suis freiné. Depuis trois ans, on vit avec une épée de Damoclès, puis c'est aberrant comment que ça tire de l'énergie puis comment qu'on est... comment que dans cette situation-là, on se sent. On entendait parler de psychologie, patati-patata, là, moi, je le vis à tous les jours, moi et ma famille, puis ce n'est pas, je dois vous dire que ça n'est pas vraiment, vraiment intéressant.

4100 Le promoteur propose un programme de compensation pour un nombre restreint de citoyens, c'est-à-dire ceux qui sont au nord de la 138, mais rien pour ceux qui habitent au sud. Moi, j'habite au sud, sur le bord de l'eau. Puis je suis bien content d'y habiter au sud, sur le bord de l'eau. On me propose 200 piastres par année ou 350 000 piastres pour un projet collectif. Exemple, une piste cyclable sur le bord de la 138 où est-ce qu'on peut se faire tuer n'importe quel temps. J'allais y marcher, puis j'ai arrêté d'y marcher parce qu'au retour de ma marche, admettons que c'était l'hiver, puis la charrue venait de passer, puis quand je revenais, je voyais des boulons, je voyais des bouts de fer, un morceau de bois, un *tire* éclaté d'un camion de transport. « Eh, j'ai dit, qu'est-ce que je fais là sur le long de la 138? Je vais me faire tuer, là. À un moment donné, je vais l'avoir, là. » Ça fait que j'ai arrêté ça. Mais nous autres, c'est ça qu'on méritait, là, comme piste cyclable. Une piste cyclable à côté du gros transport. C'est capotant, puis j'ai arrêté d'y marcher.

4110 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fortier, il vous reste deux minutes.

4115 **M. LAURENT FORTIER :**

4120 Oui, c'est bien malheureux, mais je vais pouvoir conclure dans deux minutes, Monsieur. O.K. On propose 200 \$ par année pour tous les inconvénients que ça va apporter. Le dynamitage, présentement on entend des coups de canon en pleine nuit, parce que là, il y a eu des déversements de pétrole, puis là, pour éviter que la faune vienne approcher les rives, nous autres, on est soumis à ça depuis que c'est arrivé. Puis moi, je n'en dors pas des nuits. J'ai un sommeil léger, je suis habitué de dormir le châssis ouvert, je l'ai fermé puis je l'entends encore.

J'ai une oreille fine, il faut croire, mais je vous dis que je vois qu'est-ce qui s'en vient avec le dynamitage puis les camions puis tout le kit, là.

4125

C'est ironique. Aux abords du fleuve, lorsqu'on remonte le fleuve de part et d'autre, on s'affaire à restaurer des ruisseaux et des rivières qu'on a pollués dans le passé et ici, on veut les détruire. Est-ce que parce que nous habitons en région qu'on va nous larguer, nous abandonner? Devrons-nous sacrifier notre santé, nos projets, notre environnement pour des besoins impériaux de nos gouvernements puis des personnes qui sont inquiètes pour l'avenir?

4130

Moi, j'ai fait la pêche, puis il y a eu des campagnes de pêche qui n'étaient pas fameuses, puis il y en a eu des meilleures, puis on a passé au travers, puis l'inquiétude, j'ai réglé ça, moi, en ne pêtant pas plus haut que le trou. Vous comprenez l'expression, là? Je suis modéré dans mes acquisitions puis dans mes biens, puis j'essaie de ne pas m'endetter, puis je réalise, en travaillant avec des gens, que lorsqu'ils s'endettent, ils sont de plus en plus inquiets, puis ils en veulent de plus en plus. C'est un peu comme engraisser, puis à un moment donné, tu perds du poids puis tu es obligé de changer de garde-robe, puis ça ne finit plus.

4135

Ça fait que trop de questions sont restées sans réponses : l'étude économique du projet, l'étude toxicologique avec l'ajout de tous les scénarios qui n'ont pas été modélisés, dont la butte-écran, l'impact potentiel sur le territoire, les ententes qui n'ont pas été faites, particulièrement avec les citoyens riverains à l'intérieur du claim minier, mais aussi avec ceux du parc Ferland, de Uashat et de Sept-Îles, qui seront aussi touchés par les impacts, qu'on le veule ou qu'on ne le veule pas. La poussière que je vais respirer, mes concitoyens, les gens de Sept-Îles, les gens de Uashat, les gens de partout à Sept-Îles, ils vont la respirer aussi, là. Il ne s'en échappera pas. Les risques pour notre source d'eau potable, beaucoup d'engagements verbaux, mais pas d'entente écrite valide juridiquement. Y aura-t-il un agrandissement de la fosse au lendemain du BAPE?

4140

4145

Conclusion : le projet est inacceptable puisqu'il n'y aura que très peu de retombées et de compensation pour le citoyen qui paie ses taxes alors qu'il y aura une augmentation de la demande des services et une qualité de vie diminuée sur tous les points.

4150

Merci de votre attention.

4155

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, Monsieur Fortier. Je demanderais à Madame Drapeau de vous poser quand même une question.

4160

M. LAURENT FORTIER :

4165

Avec plaisir.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

4170

Vous êtes notre dernier participant.

M. LAURENT FORTIER :

4175

Oui, j'ai perdu beaucoup de l'auditoire et j'en suis très peiné.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous avez su les garder réveiller.

4180

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Oui, tout à fait. Écoutez, vous terminez justement avec une phrase qui m'a interpellée. Vous dites qu'il y aura très peu de retombées. En fait, quel genre de retombée susciterait votre intérêt ou soutien?

4185

M. LAURENT FORTIER :

4190

Madame, je dirais que lorsqu'on accepte de détruire un territoire, que je ne vois pas de retombée là. Quand on accepte de détruire un territoire, ça n'est pas du développement durable. Surtout la grandeur de ce territoire. À Sept-Îles, il y a beaucoup d'intervenants économiques, des gens qui ont de l'intelligence, puis je ne comprends pas pourquoi que ces gens-là... on dirait que le monde, tout le monde n'a pas de patience. Il y a sûrement, avec un si beau territoire, il y a sûrement un projet tantôt qui va être vraiment intéressant, puis on l'aura comblé par un affaire abominable. Avec une perte, un trou, des résidus qui vont continuellement venir nous hanter. On ne pourra jamais aller se lotir là, on ne pourra jamais récupérer ce territoire-là.

4195

4200

Ça m'a fait rire quand le promoteur nous a dit qu'on n'a pas notre voix dans le chapitre, à savoir si on va avoir un droit de regard sur le projet, mais qu'après les opérations, on allait pouvoir disposer du dégât. Ça, là, ça m'a choqué parce que je trouve que c'est une insulte à notre intelligence. Qu'on ne peut pas, en tant que population, décider d'un projet, sous forme de référendum ou autre, mais qu'après, on peut disposer des dégâts. Ils sont prêts à nous remettre les dégâts. Je trouve que ça n'a pas de bon sens. Ça fait que c'est ça.

4205 Je ne vois pas de gain, là. Je vois du patchage, mais je ne vois pas, dans le temps... on
devrait prendre le temps de choisir une entreprise qui sera respectueuse de l'environnement,
qui aura un meilleur potentiel, mais pas ce genre d'entreprise là, ça n'a pas de bon sens! Ça
met trop en péril tout ce qu'on a d'identité à Sept-Îles comme ceux qui m'ont précédé ont dit, à
savoir l'identité, le paysage, la 138 qui est notre seul lien routier. Je trouve ça... puis je dois vous
4210 dire qu'on se fait taxer d'opposants. On n'est pas des opposants, on est des questionnants qui
n'ont pas eu de réponse valable, des réponses qui sont venues nous chercher, nous conforter,
si je peux m'exprimer ainsi. On n'a pas de réponse.

4215 Ça fait que moi, dans ma tête à moi, l'adaptation doit précéder le progrès et non le suivre.
On ne doit pas faire un projet puis ensuite s'adapter. On doit poser des questions avant un
projet, décider collectivement si ce projet-là vaut la peine qu'on le fasse aller de l'avant ou sinon,
le rejeter tout simplement. Puis le territoire, une fois qu'il va être occupé par une affaire de
même, on ne pourra jamais, par la suite, superposer un autre projet par dessus, comme on ne
pourra pas superposer par-dessus Alouette. On voit présentement, on est en train de construire
4220 le quai multi-usager, puis il y a la compagnie Cliffs qui possède les terrains puis c'est ardu un
peu, les négociations.

LE PRÉSIDENT :

4225 Monsieur Fortier, votre réponse est très longue, vous amplement répondu, merci
beaucoup.

M. LAURENT FORTIER :

4230 Mais Monsieur Zayed...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

4235 **M. LAURENT FORTIER :**

Il y en a long à dire sur le sujet puis je dois vous dire qu'on va vivre longtemps avec les
conséquences si jamais on va de l'avant avec ce projet-là.

4240 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour vos commentaires, Monsieur Fortier.

4245

M. LAURENT FORTIER :

Merci beaucoup.

4250

LE PRÉSIDENT :

4255

Écoutez, il y a deux personnes qui ont demandé un avis de rectification. Je tiens tout d'abord à indiquer qu'une personne voulait faire une présentation verbale, que j'ai refusée, parce qu'il est très tard et surtout que demain, nous siégeons à partir de 9 heures le matin jusqu'à peu près 11 heures le soir. Donc on a une longue journée demain, nous avons besoin de nous reposer un peu ce soir.

RECTIFICATIONS

4260

LE PRÉSIDENT :

J'appelle quand même les deux personnes qui ont demandé d'apporter des rectificatifs, tout d'abord, Madame Mireille Joncas.

4265

Mme MIREILLE JONCAS :

Bonsoir, Monsieur le président.

4270

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

4275

Mme MIREILLE JONCAS :

4280

Bonsoir, Mesdames les commissaires. J'aimerais apporter une correction au taux de chômage que monsieur Gelineau a présenté ce soir. Il a parlé d'un taux de chômage qui a paru dans un article de Radio-Canada en 2012 de 5,4 % pour Sept-Îles. Je voulais simplement vous informer, bien qu'on vive le chômage à Sept-Îles, à Statistique Canada et l'Institut de la statistique ne calculent pas de taux de chômage pour Sept-Îles ni pour la MRC des Sept-Rivières, ni pour la Côte-Nord. Le seul taux de chômage qui existe désormais, c'est pour la Côte-Nord et l'ensemble du Québec. Pas l'ensemble du Québec et le Nord-du-Québec fusionné. Donc, c'est les deux régions fusionnées ensemble. Et je suis retournée voir dans l'article à laquelle monsieur Gelineau faisait référence, et le 5,4 % est bien pour Côte-Nord, Nord-du-Québec et non pas pour Sept-Îles, et je vous dirais que l'article datait de février 2012 et

4285

4290 19 mois plus tard, le taux de chômage pour cette même région-là, en date d'août 2013, est de 11,1 %. Donc, il a doublé, plus que doublé alors que pour l'ensemble du Québec, selon l'article, il était à 8 % à l'époque, à 8,4 %, excusez-moi, à l'époque, et maintenant, en août 2013, il est à 8 %. Donc, il est resté quasiment pareil pour l'ensemble du Québec, alors qu'il a doublé pour la Côte-Nord et le Nord-du-Québec. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

4295 Merci bien, Madame. Monsieur Marc Fafard.

M. MARC FAFARD :

4300 Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Concernant le prix des maisons Sept-Îles, il y a eu quelques commentaires ce soir, j'ai entendu 5, 8 et 12 % de diminution du prix des maisons dans les derniers 12 mois. J'aimerais seulement rappeler qu'en 2010 et en 2011, on a subi une augmentation de 80 % des prix des maisons. Donc, la diminution est peut-être le retour du balancier. C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

4305 Merci, Monsieur Fafard. Madame Joncas, juste revenir au micro deux petites secondes pour que ça puisse être enregistré. Je voudrais vous demander de quel organisme vous émanez?

4310 **Mme MIREILLE JONCAS :**

Je suis citoyenne de Sept-Îles et je suis travailleur autonome, alors je suis consultante en planification et développement.

4315 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci Madame. Alors, ceci complète la troisième séance, merci pour votre patience et bonne nuit.

4320 **AJOURNEMENT**

* * * * *

4325

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4330

ET J'AI SIGNÉ :

4335

Yolande Teasdale, s.o.